



**United Nations Development Programme
Document de Projet PNA/Préparation au FVC**

Titre du projet: Faire progresser le processus du Plan national d'adaptation en Algérie pour répondre aux besoins d'adaptation à court et moyen terme et jeter les bases d'une adaptation à long terme	
Partenaire de mise en œuvre (Delivery Partner): PNUD	Modalité d'exécution: Direct Implementation Modality (DIM)
Résultat de l'UNDAF/CPD: <i>Country Programme Document for Algeria (2023-2027):</i> 'En 2026, la population bénéficiera de politiques assurant la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles, et la lutte contre les effets négatifs du changement climatique'	
Produit de la Stratégie du PNUD: 1.1 L'Agenda 2030, l'Accord de Paris et d'autres cadres convenus au niveau intergouvernemental intégrés dans les plans de développement nationaux et locaux, les mesures visant à accélérer les progrès mis en place, et les budgets et les progrès évalués à l'aide de solutions basées sur les données	
Catégorie de l'évaluation environnementale et sociale: Risque faible	Marqueur genre du PNUD: GEN 2
Quantum Project ID: 01000601	Quantum Award ID: 1075015
UNDP- PIMS ID number: 6256	GCF ID number: DZA-RS-002
Date de démarrage: 14-Apr-2023	Date de clôture: 14-Jul-2026
Date de reunion du PAC: 30-May-2023	
Brève description du projet : Comme d'autres pays méditerranéens, l'Algérie est particulièrement touchée par le changement climatique en raison de la forte vulnérabilité de tous ses principaux secteurs économiques. Les températures ont augmenté entre 1,5 et 2°C dans la région au cours du XXe siècle, tandis que les précipitations ont diminué d'environ 20 % par rapport aux cinquante dernières années. L'année hydrologique 2019 – 2020 a été marquée par une baisse des précipitations de 30% par rapport à l'année précédente. Le pays est confronté à la multiplication des catastrophes liées au climat telles que les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations. L'eau est devenue un facteur limitant du développement agricole et une contrainte majeure pour la satisfaction des besoins industriels et domestiques du pays. L'Algérie connaît également une recrudescence des vagues de chaleur, un déplacement des maladies tropicales vers le Nord et une incidence accrue des maladies hydriques et	

aériennes, ce qui représente une menace pour la santé publique. La vulnérabilité de l'Algérie au changement climatique exacerbe les difficultés économiques existantes liées à la crise pétrolière.

Le gouvernement a lancé son processus de planification nationale de l'adaptation (PNA) en 2018, avec pour objectifs de l'ancrer dans les plans et stratégies existants, y compris les plans de développement sectoriels. Cette proposition de préparation soutiendra l'alignement du processus de planification de l'adaptation de l'Algérie avec la Stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable (2020-2035), le Plan d'action national pour l'environnement et le développement durable (PNA EDD) et le Plan national climat (PNC).

En outre, la proposition de préparation sera alignée sur les initiatives récentes qui contribuent également à faire avancer le processus PNA en Algérie ; en particulier : le projet intitulé « Renforcement de la Gouvernance Climatique pour la CDN » géré par la GIZ (ci-après dénommé le projet CDN), et le projet relatif à l'élaboration de la Troisième Communication Nationale (TNC) soutenu par le PNUD.

La PNC est le tremplin qui a simultanément propulsé les travaux sur le processus PNA, la préparation de la TNC et le projet CDN fin 2018/2019. En fait, la feuille de route du processus PNA élaborée en 2019 est alignée sur le PNA EDD, le PNC, le processus de préparation du TNC et la mise en œuvre et la révision du CDN. Les leçons apprises seront générées en cours de route. Le projet proposé abordera les obstacles suivants qui ont été identifiés lors de consultations avec les parties prenantes nationales :

- l'inadéquation du cadre institutionnel pour piloter l'adaptation au changement climatique et assurer l'intégration et la coordination intersectorielles.
- Bases factuelles limitées pour la prise de décision et diffusion et utilisation insuffisantes des informations liées au climat ;
- Capacité limitée du personnel technique des départements ministériels et des agences administrées à préparer des plans d'investissement et à mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation

Le second sera abordé en complément du projet TNC. Le projet TNC met à jour et approfondit les études existantes sur le climat, tandis que cette proposition rassemblera les résultats de ces études et les traduira dans des langages adaptés à l'usage des décideurs politiques et d'autres parties prenantes.

En s'attaquant à ces obstacles, la proposition vise à favoriser une intégration efficace des processus de planification en Algérie, à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité au climat. Son objectif spécifique sera de renforcer les capacités institutionnelles et humaines ainsi que d'augmenter les investissements pour faire face à l'adaptation en Algérie. Cet objectif est appuyé par les quatre résultats attendus suivants :

- Résultat 3.1 : Gouvernance de la planification de l'adaptation et coordination institutionnelle renforcées
- Résultat 3.2 : Base factuelle produite pour concevoir des solutions d'adaptation pour un impact maximal
- Résultat 3.3 : L'engagement du secteur privé dans l'adaptation est catalysé
- Résultat 3.4 : augmentation du financement de l'adaptation

Les principaux bénéficiaires sont le Comité National Climat (CNC), l'Agence Nationale pour le Changement Climatique (ANCC), le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables (MEER), ainsi que les institutions en charge des secteurs prioritaires identifiés dans la Contribution Déterminée au niveau National : agriculture et sylviculture, ressources en eau, santé publique et travaux publics et transports. Les zones/régions

cibles ne sont pas encore connues. Elles seront décidées en coordination avec d'autres parties prenantes telles que la GIZ sur la base de consultations avec les parties prenantes nationales, et sur la base des études de vulnérabilité qui sont produites dans le cadre du projet TNC & BUR1 ; dont l'objectif est d'évaluer quelles zones du pays sont les plus exposées aux effets négatifs du changement climatique.

PLAN FINANCIER

Financement FVC	USD 2,628,628.00
(1) Budget total administré par le PNUD	USD 2,628,628.00

SIGNATURES

<p>Signature: Blerta Aliko <i>Blerta Aliko</i> Représentante résidente du PNUD <i>Blerta Aliko</i> Représentante Résidente PNUD UNDP Resident Representative</p>	<p>Approuvé par le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre</p> 	<p>Date/Mois/Année : <i>13/08/2023.</i></p>
<p>Signature: Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Étranger</p>		<p>Date/Mois/Année : <i>13/08/2023</i></p>
<p>Signature: Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables <i>مسعود تيباني</i></p>		<p>Date/Mois/Année : <i>13/09/2023</i></p>

Décaissement : le PNUD CO est conscient des conditions de décaissement attribuées à la première tranche et aux tranches suivantes du financement du FVC, comme spécifié dans le FWA (et en particulier la clause 4 du FWA). Dans la mesure où ces obligations reflètent les actions du PNUD, le PNUD doit s'assurer que les conditions sont remplies et qu'il y a une conformité continue, ainsi que comprendre que la disponibilité du financement du FVC dépend du respect de toutes les conditions énumérées dans le FWA.

I. TABLE DES MATIÈRES

I.	Table des matières	4
II.	Le Défi du Développement	5
III.	Strategie.....	16
IV.	Résultats et Partenariats.....	20
V.	Cadre de Résultats du Projet	28
VI.	Plan Suivi et Evaluation (S&E)	41
VII.	Disposition en matière de gouvernance et de gestion	46
VIII.	Planification et Gestion Financière	57
IX.	Budget Total et Plan de Travail	60
X.	Legal Context	68
XI.	Risk Management	68
XII.	Annexes obligatoires.....	72
	Annex A: Proposition approuvée par le Fonds Vert Climat.....	73
	Annexe B: Lettre de notification d’approbation du FVC	74
	Annex C: Plan d’achat.....	75
	Annexe D: Termes de reference pour le Conseil d’Administration et l’Unité de Gestion du projet	82
	Annexe E: Le cahier des risques du PNUD.....	91

II. LE DÉFI DU DEVELOPPEMENT

Avec une superficie de 2 381 741 km²¹, l'Algérie est le plus grand pays d'Afrique. Sa population est estimée à 43 millions d'habitants en janvier 2019, dont 45% ont moins de 25 ans. L'Algérie possède une bande littorale méditerranéenne de près de 1 622 km² et le désert du Sahara occupe les 5/6e de son territoire. Du nord au sud, le climat de l'Algérie est très variable : il passe d'un climat méditerranéen humide à un milieu désertique aride, voire hyperaride, en passant par un climat semi-aride. Les principales ressources naturelles de l'Algérie sont le pétrole et le gaz dont le pays est un grand exportateur. Le pays se classe au 10e rang mondial pour ses réserves prouvées de gaz naturel. Avec un taux de pénétration de près de 60 % dans les zones rurales, la disponibilité du gaz naturel limite l'utilisation des ressources forestières, telles que le bois et le charbon. L'Algérie est un importateur net de denrées alimentaires de base (près de 19 % de l'ensemble des importations).

Comme de nombreux pays du bassin méditerranéen, l'Algérie se situe dans l'une des zones les plus touchées par les changements climatiques, tel qu'identifié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Cette région connaît une augmentation de la sécheresse et une diminution de la disponibilité de l'eau². Selon une analyse de 2009, l'Algérie connaît une augmentation des températures dépassant la moyenne mondiale observée au cours du XXe siècle³, avec une fourchette comprise entre 1,5°C et 2°C. De plus, le pays a enregistré une diminution des précipitations de l'ordre de 10 à 20 % et une plus grande variabilité dans leur répartition⁴. On observe également une augmentation de la fréquence des sécheresses, une intensification des inondations, une multiplication des vagues de chaleur et une augmentation des incendies de forêt pendant l'été⁵. Ces menaces induites par le changement climatique rendent les principaux secteurs économiques de l'Algérie extrêmement vulnérables. Malheureusement, le pays est fortement impacté par les effets néfastes du changement climatique, et sa vulnérabilité climatique s'accroît à un moment où son économie est affaiblie par la crise pétrolière. Il éprouve des difficultés à répondre aux besoins croissants d'une population en expansion, notamment en termes d'emploi, d'éducation, de santé et de logement. La capacité d'adaptation limitée accroît la vulnérabilité de la population, qui dépend largement de la disponibilité des ressources naturelles telles que la terre, l'eau et les matières premières.

L'eau est devenue un facteur handicapant pour le développement agricole et une contrainte majeure pour répondre aux besoins industriels et domestiques du pays. Actuellement, l'irrigation représente la plus grande part de la consommation d'eau à l'échelle nationale, avec 62% de la demande totale, tandis que la consommation domestique et industrielle représente respectivement 35% et 3% de la demande nationale⁶. Le pays fait déjà face à une diminution des ressources en eau et à une détérioration de leur qualité. Les infrastructures liées à l'eau se dégradent et il y a une intrusion d'eau salée dans les aquifères⁷ côtiers d'eau douce. Le stress hydrique, combiné à la dégradation des sols et à l'augmentation de l'érosion, notamment sur la côte, entraîne une diminution de la productivité agricole, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire. Les ressources potentielles en eau renouvelables par habitant sont estimées à environ 282 m³ en 2017, avec une diminution constante au cours des cinquante dernières années (998,3 m³ en 1962)⁸, ce qui place l'Algérie parmi les pays les plus exposés à la pénurie d'eau. Le gouvernement algérien estime que cette situation est principalement due à quatre (4) facteurs distincts : la surexploitation des eaux souterraines, le gaspillage dans les réseaux d'eau (principalement engendré par la vétusté des réseaux d'eau, le manque d'entretien des réseaux existants, l'approvisionnement illégal en eau, et la non-

¹ OPEC, Annual Statistical Bulletin, 2017.

² IPCC (2018). Special report: global warming of 1.5°C. Chapter 3, page 200; and IPCC (2014). Fifth Assessment Report. Working Group 2.

³ Mahi Tabet-Aoul & Rachid Bessaoud (2009). Adapter les agricultures au changement climatique (Chapitre 3). MediTERRA.

⁴ Idem.

⁵ Idem.

⁶ Etat des lieux du secteur de l'eau en Algérie, IPEMED, 2013

⁷ Idem.

⁸ FAO. [2022]. AQUASTAT Core Database. Food and Agriculture Organization of the United Nations. Database accessed on [2022/09/15].

conformité de certains réseaux de distribution) en plus des déchets domestiques, la pollution des ressources (engendrant une dégradation de la qualité de l'eau et sa non-conformité aux besoins agricoles ou domestiques) et le changement climatique qui contribue à des changements significatifs dans la pluviométrie et à une exacerbation des événements météorologiques extrêmes⁹. Les températures ont augmenté de 1,5 à 2°C dans la région au cours du XXe siècle, tandis que les précipitations ont diminué d'environ 20 % par rapport aux cinquante dernières années. L'année hydrologique 2019 - 2020 a été marquée par une diminution des précipitations de 30 % par rapport à l'année précédente¹⁰. L'Algérie est également confrontée à une recrudescence des vagues de chaleur, d'un déplacement des maladies tropicales vers le nord et d'une incidence plus élevée des maladies transmises par l'eau et par l'air¹¹, ce qui constitue une menace pour la santé publique. La pollution due aux tempêtes de sable et à la poussière du désert constitue également un grave problème de santé publique. Le secteur des travaux publics et des transports est particulièrement touché. Il souffre, entre autres, d'un vieillissement accéléré des infrastructures et des équipements en raison de calamités naturelles, comme l'érosion, qui entraîne un risque accru d'accidents¹². Ce secteur est considéré comme très vulnérable à la variabilité du changement climatique, les infrastructures portuaires, maritimes, aériennes, routières et ferroviaires étant très exposées.

En outre, la résilience des écosystèmes et la réhabilitation des terres dégradées sont des questions majeures soulignées dans la CDN. Les analyses de risques et de vulnérabilité (GIZ, 2018) montrent que la hausse des températures, la diminution des précipitations due au changement climatique et leur répartition inégale entraîneront une dégradation du couvert végétal et des sols qui se traduira par une dégradation et une érosion plus importante. Tous les écosystèmes naturels seront affectés par un risque de perte de biodiversité. Pour contribuer à la résolution de ces problèmes, l'Algérie envisage d'adhérer au projet de l'Union africaine (UA) et de la FAO intitulé "Initiative de la Grande Muraille Verte" financé par le FVC.

État d'avancement du processus de planification de l'adaptation en Algérie

En septembre 2019, l'Algérie a adopté un plan national climat (PNC), élaboré dans le cadre d'un processus participatif réunissant les secteurs gouvernementaux et la société civile. En octobre 2018, la présentation publique du PNC a eu lieu lors d'un atelier dirigé par le ministre de l'Environnement et des Énergies renouvelables. Parmi les participants figuraient des membres du Comité national du climat (CNC), d'autres parties prenantes du gouvernement, des institutions nationales impliquées dans les travaux sur le changement climatique, des universitaires, des représentants des acteurs économiques, de la société civile et de la presse nationale. La réunion a permis de sensibiliser les participants aux effets du changement climatique et à l'importance de l'adaptation pour réduire la vulnérabilité, en particulier dans les secteurs mentionnés aux paragraphes 6 à 8 ci-dessus. Le 21 septembre 2019, le Premier ministre a instruit le gouvernement d'adopter le PNC et de mettre en œuvre toutes les actions y afférentes. Comme indiqué dans la CDN, l'Algérie a l'intention d'élaborer un Plan national d'adaptation (PNA) axé sur la protection des populations et la préservation des infrastructures contre les risques liés au changement climatique. Le processus du PNA fournit à l'Algérie un moyen de développer stratégiquement son plan d'adaptation et d'intégrer l'adaptation dans ses processus de planification du développement. Le 13 novembre 2018, un premier atelier national d'information et de consultation a été organisé pour initier la préparation d'une proposition de préparation au PNA du FVC. L'atelier a réuni les membres du CNC ainsi que d'autres parties prenantes. Il a été l'occasion pour ces parties prenantes d'avoir un premier échange sur l'axe stratégique de la proposition de préparation.

Ce premier atelier a mis l'accent sur la nécessité de faire le point sur les actions d'adaptation passées et en cours et d'évaluer les lacunes et les besoins en matière de capacités. Il a également permis de réfléchir aux étapes et actions qui pourraient être entreprises dans le cadre du processus PNA. En réponse, un exercice de bilan a eu lieu au premier trimestre 2019. Les résultats sont contenus dans un rapport qui identifie également les quatre axes stratégiques suivants pour le processus PNA :

⁹ Projet de Charte, les économies de l'eau, Ministère des Ressources en Eau, 2021

¹⁰ Projet de Charte, les économies de l'eau, Ministère des Ressources en Eau, 2021

¹¹ Government of Algeria (2018). National Climate Plan (PNC).

¹² Idem.

- Domaine d'intervention 1 : Piloter la planification stratégique de l'adaptation en Algérie.
- Domaine d'intervention 2 : Renforcer les mécanismes existants d'évaluation périodique des risques climatiques et de la vulnérabilité
- Domaine d'intervention 3 : Mobiliser les ressources pour la mise en œuvre complète des actions et mesures d'adaptation
- Domaine d'intervention 4 : Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation et communication des progrès réalisés dans le cadre des PAN.

Le rapport comprend également des recommandations pour lever les principaux obstacles à l'adaptation de l'Algérie et présente une feuille de route pour la période 2019-2023 en s'appuyant sur les lignes directrices techniques du processus des PNA et du PNC¹³. Les défis suivants ont été identifiés comme les principales barrières liées aux quatre domaines d'intervention mentionnés ci-dessus, comme indiqué dans le rapport :

- Obstacles liés au domaine d'intervention 1 : manque d'organes opérationnels pour piloter l'adaptation au changement climatique en appui au CNC de haut niveau, manque de capacités techniques et scientifiques, manque de coordination sectorielle, manque de mandats clairs et de ressources parmi les structures/institutions chargées des questions de changement climatique telles que l'Agence nationale du changement climatique, insuffisance des mécanismes d'intégration verticale et sensibilisation limitée aux questions de changement climatique au niveau local ; manque d'intégration intersectorielle et d'alignement entre les documents de planification nationaux et absence de document général de planification de l'adaptation.
- Obstacles liés au domaine intervention 2 : capacités pratiques insuffisantes pour évaluer les impacts du changement climatique et manque d'informations actualisées sur le climat (scénarios, impacts prévus) pour hiérarchiser les actions d'adaptation ; absence de système centralisé pour le partage des informations et des outils.
- Obstacles liés au domaine d'intervention 3 : identification limitée des actions, projets et initiatives optimaux, des instruments financiers et des ressources pour mettre en œuvre les actions prioritaires ; implication limitée du secteur privé.
- Obstacles liés au domaine d'action 4 : absence de système et d'institution chargés de contrôler et de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des actions et des projets d'adaptation.

Le rapport a également identifié des recommandations pour relever les défis identifiés, qui sont énumérées ci-dessous par domaine d'intervention :

- Recommandations pour lever les obstacles dans le domaine d'intervention n° 1 : identifier, établir ou renforcer les dispositions institutionnelles aux niveaux national, territorial et local pour une meilleure coordination, aligner le PNC et le PNA sur les CDN, la TCN et d'autres cadres pertinents pour une politique et une prise de décision cohérentes ; réviser/renforcer les mandats des organismes et organes concernés ; et construire/renforcer les capacités des institutions en charge des questions liées au changement climatique.
- Recommandations pour lever les obstacles dans le domaine d'intervention n° 2 : renforcer les compétences pour comprendre et traiter les effets négatifs du changement climatique, mettre à jour les modèles et scénarios climatiques, ainsi que les analyses de risque et de vulnérabilité ; mettre en place un système centralisé d'information sur le climat et les projets liés au climat.
- Recommandations pour lever les obstacles dans le domaine d'intervention n° 3 : hiérarchiser, optimiser et identifier les projets et actions du PNA, évaluer les ressources humaines, matérielles et financières pour les projets et actions du PNA, mobiliser le secteur privé, élaborer des stratégies de mobilisation des ressources financières et intégrer le PNA dans le budget national.

¹³ UNFCCC. Least Developed Countries Expert Group (2012). Technical Guidelines for the national adaptation plans process.

- Recommandations pour lever les obstacles dans le domaine d'intervention n° 4 : mettre en place un système de suivi et d'évaluation à tous les niveaux, en particulier pour mesurer l'impact des projets au niveau national qui traitent des questions liées au changement climatique et à l'adaptation.

Une feuille de route pour le processus du Plan National d'Adaptation (PNA) a été développée par le Comité national climat (CNC) à travers un processus multi-acteurs, avec le soutien du PNUD Algérie. Ce consensus porte sur les étapes à suivre pour réaliser le PNA. La feuille de route proposée repose sur les axes stratégiques identifiés dans le rapport d'inventaire, en intégrant la dimension adaptation du Plan national climat (PNC) conformément aux priorités nationales pour la période 2019-2023. La mise en œuvre d'un processus de PNA implique plusieurs étapes, qui sont déclinées au niveau national dans les plans spécifiques de chaque secteur, ainsi qu'au niveau territorial et local.

La feuille de route comporte 3 axes principaux : 1- Le pilotage de la planification stratégique du processus national d'adaptation, notamment à travers l'initiation et le lancement du processus PNA, l'élaboration d'un inventaire exhaustif des données relatives à l'adaptation au changement climatique, le traitement des lacunes en matière de capacité, de réseau d'observation et de coordination dans la gestion du processus PNA et l'identification des capacités et des besoins clés pour le suivi et l'évaluation des actions d'adaptation au niveau sectoriel, en particulier dans les secteurs prioritaires. 2- Mise en place des conditions pour la mise en œuvre du processus PNA, à travers l'analyse des réalités du changement climatique et la mise à jour des études de vulnérabilité, l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les plans nationaux de développement et le renforcement de la coordination intersectorielle, le renforcement des capacités en matière d'adaptation au changement climatique, l'élaboration de stratégies de collecte de fonds pour l'adaptation, la mise en place d'un partenariat public-privé pour soutenir la planification et les actions d'adaptation au niveau sectoriel, et le renforcement de la communication autour de l'adaptation. 3- Le renforcement des mécanismes MRV (Monitoring, Reporting and Verification) du PNA et des progrès locaux en matière d'adaptation, à travers le renforcement du processus PNA en matière de suivi et d'évaluation des progrès en matière d'adaptation, la mise en place d'un mécanisme d'actualisation de l'adaptation dans les processus de planification et de mise en œuvre du développement national et sectoriel et enfin, à travers la diffusion de l'information sur le processus PNA et ses progrès auprès des décideurs et notamment au niveau des partenaires régionaux et internationaux ainsi qu'au niveau du grand public.

Le PNC contribue à la réalisation de la stratégie globale de développement de l'Algérie pour mieux gérer les effets néfastes du changement climatique, en particulier son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il est clair que l'adaptation doit être intégrée dans la planification du développement non seulement d'un point de vue national, mais aussi pour démontrer que les actions proposées traiteront les vulnérabilités réelles et fourniront des co-bénéfices. Le processus des PNA s'efforce également d'intégrer l'adaptation dans les pratiques courantes de développement. Les apports de la science, des données et des informations climatiques sont nécessaires pour intégrer les impacts du changement climatique dans les politiques, les stratégies et la mise en œuvre de projets dans tous les secteurs (par exemple, la sylviculture, l'eau, la sécurité, la santé, les transports, l'énergie et l'agriculture). Un rapport d'état des lieux a été présenté les 24 et 25 avril 2019 lors d'un deuxième atelier de consultation en préparation de la proposition de préparation du PNA susmentionnée. L'atelier a été l'occasion de formuler la vision du processus PNA en Algérie, en élaborant sur l'augmentation de la résilience aux impacts négatifs du changement climatique, une évaluation périodique des risques et de la vulnérabilité aux impacts négatifs du changement climatique, la mobilisation des ressources pour assurer la mise en œuvre du processus PNA en renforçant les capacités institutionnelles et humaines pour faire face à l'adaptation. Des progrès supplémentaires ont été réalisés dans l'élaboration d'une théorie du changement pour cette proposition au cours de l'atelier, les participants ayant identifié les objectifs, les résultats, les réalisations et les obstacles à surmonter. Un article publié par le PNUD Algérie sur ce deuxième atelier de consultation est disponible en ligne¹⁴¹⁵. Ainsi, le processus du PNA s'inspirera des orientations incluses dans le PNC, notamment à travers la prise en compte des secteurs les plus vulnérables (ceux qui ont fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité et de risque). En outre, le processus du PNA

¹⁴<http://www.dz.undp.org/content/algeria/fr/home/presscenter/articles/2019/un-pas-supplementaire-pour-la-planification-de-ladaptation-aux-c.html>.

¹⁵<http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2020-fr.pdf>.

prendra en compte les orientations du PNC en ce qui concerne deux calendriers d'actions : les actions à court terme (2020 - 2025) et les actions à moyen terme (2020 - 2035).

Le tableau 1 (ci-dessous) fournit de plus amples détails sur les liens entre le processus du PNA et d'autres stratégies, plans et programmes.

Politiques, plans et programmes pertinents

L'Algérie a été le théâtre de manifestations pacifiques d'une ampleur sans précédent en 2019, qui ont entraîné la démission du président en place, conduisant ainsi à de nouvelles élections en décembre 2019 et à l'investiture d'un nouveau président. En réponse aux revendications des citoyens en faveur d'une amélioration de la démocratie, de la transparence et de la justice sociale, le gouvernement actuel a publié en février 2020 un plan d'action visant à mettre en œuvre le programme du président, avec une attention particulière portée sur le climat. Cela témoigne de la volonté politique au plus haut niveau de lutter contre les effets néfastes du changement climatique, notamment dans le secteur de l'eau¹⁶.

L'Algérie a soumis sa CDN à la CCNUCC en 2015. Sa CDN encourage l'intégration de l'adaptation dans les stratégies sectorielles, en particulier dans les secteurs identifiés comme étant très vulnérables aux effets du changement climatique, notamment les ressources en eau, la santé publique, les travaux publics et les transports. La CDN recommande également :

- La mise en place de systèmes d'alerte précoce pour les risques climatiques majeurs (inondations, submersions, feux de forêts et sécheresse)
- Augmenter la résilience des écosystèmes pour minimiser les impacts des risques climatiques majeurs
- Protéger la santé publique contre la résurgence des maladies tropicales, les épidémies, les impacts des tempêtes de sable et des vagues de chaleur
- La lutte contre l'érosion et la réhabilitation des terres dégradées dans le cadre de la lutte contre la désertification

Une évaluation quinquennale de l'état de l'environnement en Algérie a recommandé d'intégrer l'adaptation dans les pratiques de développement standard, soulignant la nécessité d'intégrer les impacts du changement climatique dans les politiques, les stratégies et les projets de mise en œuvre dans tous les secteurs. Le rapport comprenait une analyse des lacunes - identifiant les défis les plus importants pour l'environnement en Algérie. L'évaluation a permis de tirer de nombreux enseignements, notamment le renforcement des cadres juridiques et réglementaires liés à la gestion de l'environnement, la promotion d'actions visant à réduire les risques environnementaux, l'adoption d'approches intégrées pour la gestion des déchets, l'amélioration et l'augmentation du couvert forestier et des zones protégées, ainsi que le renforcement des mesures de protection de la biodiversité et des écosystèmes naturels. Les buts, objectifs et mesures visant à combler les lacunes identifiées ont été définis dans la stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable (SNEDD) pour la période 2020-2035. La SNEDD présente des mesures d'adaptation et d'atténuation pour lutter contre le changement climatique dans son domaine d'action 6. Les mesures d'adaptation comprennent (i) la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité au changement climatique (EVCC), notamment sur les écosystèmes nationaux ; (ii) la formulation et la mise en œuvre d'un plan national d'adaptation (NAP) et de ses stratégies sectorielles connexes ; et (iii) la préparation et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation pour les écosystèmes nationaux. La SNEDD fournit les recommandations supplémentaires suivantes pour renforcer la planification stratégique liée au climat :

- Opérationnalisation d'un outil d'aide à la décision pour faire face au changement climatique et à ses effets néfastes, basé sur l'évaluation des coûts de l'inaction ;
- Le développement et la gestion d'une base de données thématique spatio-temporelle ;
- La mise à jour et le développement d'un suivi stratégique du changement climatique pour lutter contre le changement climatique et ses effets néfastes ;

16

- La mise en œuvre d'une politique nationale et locale de lutte contre le changement climatique pour lutter contre le changement climatique et ses effets néfastes à travers l'élaboration et la mise à jour régulière de ses Contributions déterminées au niveau national (CDN) ;
- L'institutionnalisation et la mise à jour régulière d'un Plan national climat (PNC) ;
- L'élaboration et la mise à jour régulière des Plans climatiques territoriaux intégrés (PCTI) ;
- L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies, politiques et activités sectorielles ;
- Le renforcement des capacités du personnel gouvernemental pour la mobilisation des ressources ; et le renforcement des capacités des institutions pour améliorer les mesures d'adaptation dans différents secteurs.

D'autres progrès ont été réalisés grâce à l'élaboration d'un plan d'action dérivé de la SNEDD, le Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNA E-DD), qui identifie les projets de lutte contre le changement climatique prioritaires et les rôles potentiels de toutes les parties prenantes nationales.

En plus de la SNEDD et du PNA E-DD, le Plan national climat (PNC) fournit des détails supplémentaires sur la stratégie de l'Algérie dans la lutte contre le changement climatique. Le PNC prend en compte la dernière ECVV, la ratification par l'Algérie de l'Accord de Paris en 2016, et son engagement climatique tel qu'énoncé dans la CDN. Le PNC couvre la période 2020-2030 et est cohérent avec les nouveaux modèles de croissance économique suivants : le Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la République ; le Plan national de développement territorial (PNDT, 2030) ; les stratégies liées à l'environnement (Stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable ; la Stratégie nationale et les Plans nationaux pour la biodiversité) ainsi que les obligations internationales de l'Algérie pour atteindre les objectifs de l'article 2 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Pour la composante adaptation, le PNC vise à formuler un plan d'action d'adaptation et à identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre du processus du PNA. Ses priorités en matière d'adaptation visent à lutter contre l'érosion et la désertification (à travers le barrage vert, les écosystèmes naturels et la protection des sols), ainsi que contre la vulnérabilité des territoires et les infrastructures dégradées. En outre, le PNC identifie des mesures transversales en mettant l'accent sur le modèle de gouvernance, en délimitant les rôles et les responsabilités des parties prenantes et en décrivant les procédures de suivi, d'évaluation et de mise en œuvre du plan.

D'autres stratégies, plans et programmes, pertinents pour le processus du PNA, incluent :

- La Stratégie nationale et le plan d'action national pour la biodiversité (2016-2030)
- La Stratégie nationale de gestion des écosystèmes pour les zones humides (2015-2030)
- Le Plan national de l'eau (2011)
- Le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT, 2030)
- La Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (SNGIZC) et le Programme national de gestion côtière (2004)
- La Stratégie nationale de gestion des écosystèmes pour les zones humides
- Le Plan national pour la promotion des femmes dans les zones rurales
- Le Plan d'action national pour la réduction de la pollution marine (2016-2020)
- Le Plan d'action national sur les modes de consommation et de production durables (2016-2030)
- Le Programme de lutte contre les inondations (1999-2018)
- Le Programme de dessalement de l'eau de mer
- Le Programme de gestion des cultures
- Le Programme de lutte contre les incendies de forêt

Strategie/Plan/Programme	Liens avec le processus PNA
<p>Plan national d'aménagement du territoire - SNAT 2030,</p> <p>Stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable - SNEDD</p> <p>Plan d'action national pour l'environnement et le développement durable</p> <p>Contribution déterminée au niveau national - CDN</p> <p>Délégation nationale aux risques majeurs</p>	<p>Articuler les instruments gouvernementaux et les dispositions institutionnelles permettant d'intégrer et de coordonner les questions d'adaptation et d'assurer un échelonnement dans le temps avec d'autres instruments de planification nationaux.</p>
<p>Plan national climat - PNC</p>	<p>Le processus PNA peut soutenir la mise en œuvre des mesures d'adaptation à court terme (2020-2025) et à moyen terme (2025-2030) contenues dans le PNC, qui se concentrent sur une série de domaines - la gestion du risque d'érosion, l'élévation du niveau de la mer, les inondations, et la vulnérabilité des autorités locales et des secteurs tels que l'agriculture et la sylviculture, les ressources en eau, la santé, l'infrastructure et la biodiversité marine. Il vise à formuler un plan d'action d'adaptation et à identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre du processus PAN. Le processus PNA établira un réseau d'observation marine tel que recommandé par le PNC.</p>
<p>Plan d'action national pour l'environnement et le développement durable (PNA E-DD)</p>	<p>Recommandation d'une évaluation financière sectorielle des mesures contenues dans le PNC. L'évaluation de ces options ainsi que celles contenues dans la CDN sera menée dans le cadre de l'activité 3.2.3.2 en s'appuyant sur les résultats de l'activité 3.2.3.1. et sur les projets passés et en cours. Le processus PNA s'alignera sur les orientations opérationnelles du PNA E-DD. Il pourra également utiliser les informations et les données des études de vulnérabilité réalisées dans le cadre de ce plan.</p>
<p>Plan national de l'eau</p>	<p>Le Plan de l'eau vise, entre autres, à renforcer les capacités du secteur des ressources en eau pour concevoir des mesures d'adaptation sur mesure. Le processus du PNA soutiendra la mise en œuvre des mesures d'adaptation proposées pour le secteur des ressources en eau et renforcera la capacité de ce secteur en exploitant l'expertise des centres de formation dédiés aux métiers de l'eau, situés à Boumerdes (ONA), Ksar El Boukhari (INPE) et Oued Semar (ADE). Il poursuivra également le travail d'intégration de l'adaptation dans les politiques sectorielles, que la GIZ avait initié.</p>
<p>Programme de protection des feux de forêts</p>	<p>Le processus du PNA s'appuiera sur les résultats de ce programme et prendra en compte les actions menées dans 40 wilayas sur les 405 sites qui font l'objet d'un suivi.</p>
<p>Plan d'action national pour la réduction de la pollution marine (2016-2020)</p>	<p>Le processus du PNA intégrera les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce programme, en particulier au niveau territorial.</p>

Stratégie nationale pour la gestion intégrée des zones côtières et programme de gestion côtière	Le processus du PNA soutiendra la mise en œuvre de certaines des mesures de gestion côtière ciblées sur la zone côtière algérienne et contribuera à assurer la durabilité des mesures mises en œuvre. Le processus PNA exploitera également les données et les informations contenues dans le système d'information de la base de connaissances de la zone côtière.
Plan national climat - PNC	Le PNC contient un ensemble de 64 mesures d'adaptation à court et moyen terme (36 et 28). Le processus PNA peut soutenir la mise en œuvre des mesures d'adaptation à court terme (2020-2025) et à moyen terme (2025-2030) contenues dans la PNC, qui se concentrent sur une série de domaines tels que la gestion du risque d'érosion, l'élévation du niveau de la mer, les inondations et la vulnérabilité des autorités locales ainsi que des secteurs tels que l'agriculture et la sylviculture, les ressources en eau, la santé, l'infrastructure et la biodiversité marine.
Stratégie nationale et plan d'action national pour la biodiversité (2016-2030)	Le processus du PNA se concentrera particulièrement sur les objectifs 15 et 17 de cette stratégie, qui visent à intégrer les approches d'adaptation au changement climatique dans la gestion des écosystèmes. Le processus PNA utilisera les résultats des études de vulnérabilité menées pour les 6 principaux écosystèmes de l'Algérie. Des leçons peuvent également être tirées du processus de création d'un département dédié à la biodiversité au niveau du Premier ministre, de la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation et de l'expérimentation de mécanismes de financement innovants.
Programme de lutte contre les inondations	Le processus d'élaboration du PNA s'appuiera sur les résultats de ce programme et intégrera les enseignements tirés de sa mise en œuvre, en particulier au niveau territorial.
Programme de dessalement de l'eau de mer	Le processus du PNA tiendra compte de ce programme et identifiera des mesures d'adaptation supplémentaires pour faire face au problème de la pénurie d'eau.

Dispositions institutionnelles actuelles pour la planification de l'adaptation

La gouvernance des questions climatiques, en particulier celle de l'adaptation, relève de plusieurs organes gouvernementaux chargés de missions et de mandats spécifiques. Parmi ceux-ci figurent le Comité national du climat (CNC), l'Agence nationale pour le changement climatique (ANCC) et la Direction du changement climatique (DCC) relevant du ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables (MEER). L'ANCC a été créée en 2006 par décret présidentiel. Son rôle en matière d'adaptation consiste à promouvoir l'intégration de l'adaptation dans tous les plans de développement, à réaliser des études de vulnérabilité, à renforcer les capacités nationales, à tenir à jour une base de données sur le changement climatique, à produire des rapports périodiques et des notes d'information, à recenser les activités menées par les différents secteurs et à favoriser la synergie avec d'autres programmes environnementaux.

Le CNC est un comité interministériel mis en place en 2015 par décision du Premier ministre. Il est piloté par le ME. Le CNC rassemble des représentants de différents secteurs et a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre les politiques nationales de lutte contre le changement climatique. Les ministères sectoriels ont nommé des points focaux climat, qui sont pour la plupart membres du CNC. En 2018, un arrêté ministériel a élargi la composition du CNC à des secteurs qui n'en faisaient pas partie auparavant. Les membres du CNC sont les suivants : ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, ministère des Affaires religieuses et des wakfs, ministère de l'Éducation,

ministère du Commerce, ministère de l'Energie, ministère de la Défense, ministère des Finances, ministère de l'Habitat, des questions urbaines et des villes, ministère de la Pêche et de la production piscicole, ministère des Affaires Etrangères, ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables, ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, ministère de l'industrie, ministère des Ressources en eau, ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, ministère des Transports, ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Action familiale.

En mars 2016, le dispositif institutionnel algérien en matière de changement climatique a été renforcé par la création d'un département en charge du changement climatique hébergé par le ME. Ce département a pour mission d'appuyer le CNC et l'ANCC dans l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux de lutte contre le changement climatique. Il comprend deux sous-divisions, dont l'une est responsable des programmes liés à l'adaptation. Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MICALAT) est également un acteur clé de la gouvernance climatique en Algérie. En plus d'être membre du CNC, le MICALAT est responsable de la gestion des risques majeurs, notamment les risques et les catastrophes liés au climat aux niveaux infranational et national.

Le ministère des Affaires étrangères (également membre du CNC) abrite le point focal de l'Algérie pour la CCNUCC et assume le rôle de chef de file dans la conduite des négociations internationales sur le climat. En tant que tel, ce ministère coordonne la position algérienne dans les négociations de la CCNUCC.

Complémentarité avec les initiatives passées et en cours

Deux autres initiatives qui ont démarré au premier trimestre 2019 ont directement contribué à faire avancer le processus PNA en Algérie. La première est le projet "Renforcement de la gouvernance climatique pour la CDN" (ci-après dénommé le projet CDN) qui s'est achevé en décembre 2022 ; et la seconde, le projet d'élaboration de la troisième communication nationale (ci-après dénommée la TNC) qui se terminera en février 2023.

Le projet CDN a été mené dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN avec le soutien de l'Agence allemande de développement (GIZ). Il a été lancé en novembre 2019 et a été officiellement clôturé en décembre 2022. Trois des quatre composantes de ce projet contribuent au processus du PNA, à savoir : les composantes (i) Gouvernance, (ii) Adaptation et (iii) Action locale (la quatrième étant l'Atténuation)¹⁷. Pour sa composante adaptation, le projet a permis de renforcer les capacités des points focaux sectoriels sur le changement climatique (départements ministériels) et de mettre en place un système de suivi et d'évaluation dans le secteur forestier, choisi comme secteur pilote. La composante action locale a renforcé la capacité des acteurs locaux à planifier et à mettre en œuvre l'adaptation sur leur territoire, tandis que la composante gouvernance a abordé les points suivants :

- Renforcer les dispositions institutionnelles et législatives pour atteindre les objectifs de la CDN ;
- Soutenir l'analyse des mécanismes financiers afin de mobiliser des ressources financières pour l'adaptation et l'atténuation ;
- Renforcer les capacités des structures et mécanismes de coordination intersectorielle.

La GIZ a également soutenu l'élaboration des TdR pour la révision des statuts de l'ANCC afin de renforcer son mandat et ses capacités techniques.

Le projet TCN a été lancé en février 2019 et devrait se terminer en février 2023. Ce projet a été financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avec le PNUD comme agence de mise en œuvre. Il permettra, notamment, d'analyser des scénarios climatiques pour compléter ou mettre à jour les évaluations des risques climatiques et de la vulnérabilité existantes (CRVA), puis de synthétiser ces études. Le projet vise également à renforcer les capacités institutionnelles et humaines des institutions en charge de la production d'informations climatiques tout en facilitant l'échange d'informations entre les parties prenantes. Les différentes études qui alimentent le CNC sont déjà

¹⁷ Axe 6 de la SNEDD : La résilience au changement climatique et la participation à l'effort international sont essentielles. Les impacts actuels et projetés du réchauffement climatique amènent l'Algérie à identifier et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sachant que ces mesures contribueront à améliorer le climat, la qualité de vie des citoyens et l'efficacité de l'économie.

disponibles mais en attente de validation d'ici fin janvier 2023. Le CNC et le 1er rapport biennal actualisé seront soumis à la CCNUCC d'ici février 2023.

Le processus du PNA a été lancé en 2018 alors que le PNC était en cours de finalisation. Le PNC, le processus du PNA et le CNC s'appuient tous sur les enseignements tirés de l'évaluation quinquennale de l'état de l'environnement en Algérie. En fait, les buts, les objectifs et les mesures visant à combler les lacunes identifiées sont énoncés dans la Stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable (SNEDD) pour la période 2020-2035. La feuille de route du PNA, qui couvre la même période que le PNC, c'est-à-dire 2019-2023, soutient la mise en œuvre des mesures d'adaptation identifiées dans la PNC, en particulier les mesures à court terme. La proposition soutiendra également la mise en œuvre des mesures identifiées dans la CDN. Rétrospectivement, le deuxième atelier mentionné au paragraphe 14 ci-dessus a permis de définir la relation entre le PNC et le processus PNA, et d'articuler les liens entre le projet CDN, la préparation de la TCN et la présente proposition de préparation. En utilisant la feuille de route du PNA comme point de référence, une matrice a été élaborée pour faire le point sur les activités prévues dans le cadre des initiatives CDN et CNC. Cette matrice a également permis d'identifier les activités de la proposition de préparation qui seraient complémentaires à ces initiatives tout en étant en parfaite adéquation avec le PNC.

Au niveau opérationnel, la coordination impliquera le ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, en tant que principal bénéficiaire du projet CDN, dans le comité consultatif technique de la proposition de préparation. Le PNUD et la GIZ ont mis en place un groupe de travail technique comme mesure supplémentaire pour assurer l'alignement entre ces initiatives.

Le projet proposé reposera sur les préoccupations suivantes et sur les enseignements tirés des deux initiatives :

- Il existe un fossé entre la communauté des chercheurs et la communauté des décideurs politiques. Les politiques sont souvent orientées vers des préoccupations à court terme, alors qu'il existe un besoin d'objectifs d'adaptation stratégiques à long terme.
- La synergie de la coordination, de la diffusion et du partage d'expérience des travaux scientifiques existants reste un problème.
- Il est nécessaire de renforcer la sensibilisation aux questions d'adaptation au changement climatique et d'identifier les possibilités d'utiliser les informations climatiques pour la prise de décision au niveau sectoriel et national.
- Il existe un besoin et un soutien supplémentaires pour le renforcement des capacités en matière d'évaluation de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation globale aux niveaux national et sectoriel afin de garantir la durabilité et la reproductibilité des résultats du projet.
- Les cadres institutionnels et législatifs doivent être renforcés pour permettre une coordination intersectorielle essentielle à l'adaptation.

Une autre initiative importante à considérer, dont l'Algérie fait partie, est l'initiative régionale naissante "Clima-Med, agir pour le climat au sud de la Méditerranée", financée par l'Union européenne (UE). L'initiative régionale aura l'opportunité de s'appuyer sur les résultats des propositions de préparation ainsi que sur les deux initiatives citées ci-dessus pour apporter un soutien complémentaire à la conduite du processus PNA. Des modalités de travail seront également établies entre le PNUD et l'UE, une fois que le projet de l'UE sera mieux défini. Le développement par l'Algérie de son programme national FVC (à travers le CNAC) est une initiative qui sera suivie de près, et les synergies encouragées, puisque l'un des objectifs du projet de préparation est de définir les priorités de planification de l'adaptation qui pourraient informer le PNA. Dans le cadre du programme national, les risques économiques des secteurs agricoles en Algérie seront évalués afin d'éclairer la hiérarchisation des options d'adaptation en s'appuyant sur le PNC. En outre, une cartographie du financement de l'adaptation au climat sera également réalisée afin d'identifier les lacunes en matière de capacités. Ces activités compléteront respectivement les résultats 3.4.1, 3.4.2 et 3.1.3 de la proposition.

Enfin, les apports et les résultats attendus du prochain programme transfrontalier financé par le FVC pour renforcer la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance des oasis dans la région de l'Afrique du Nord seront pris en compte, en particulier pour les résultats 3.1.2 et 3.4.1. Le programme, qui concerne l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie, cherchera à renforcer les initiatives nationales et à promouvoir la collaboration

entre les pays pour soutenir le développement résilient au climat des économies basées sur les paysages des oasis et le patrimoine culturel en Afrique du Nord. Une note conceptuelle a été soumise au FVC en novembre 2019. En Algérie, le programme sera une réponse de mise en œuvre à certaines des mesures d'adaptation identifiées dans le PNC et par la suite dans le CDN mettant l'accent sur la gestion de l'eau, la lutte contre l'érosion et la désertification, la protection et la réhabilitation des terres steppiques.

Considérant le besoin urgent de traiter les impacts des événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, feux de forêts, stress hydrique entre autres), le gouvernement algérien a mis en œuvre plusieurs mesures d'adaptation, la plupart d'entre elles étant entièrement financées par le budget de l'État. La proposition de préparation s'appuiera sur les résultats de ces mesures, qui sont également présentés ci-dessous :

- Mesures contenues dans le programme de protection contre les inondations. Entre 1999 et 2018, 575 opérations ont été réalisées pour un montant de près de 2 milliards de dollars. Une centaine de villes sont concernées à travers les 48 Wilayas du pays et de nombreux aménagements d'oueds ont été réalisés pour canaliser les eaux pluviales ;
- Certaines mesures sont mises en avant dans le programme des ressources en eau. Un programme de dessalement de l'eau de mer comprend 15 grandes unités, dont 11 ont une capacité de production d'eau potable de 2,1 millions de m³/jour. Le gouvernement prévoit d'ajouter 4 autres unités, en plus de celles qui sont actuellement en cours de mise en œuvre. Un vaste programme de dessalement de l'eau de mer a été mis en œuvre, comprenant 15 unités d'une capacité totale de plus d'un milliard de m³/an, dont 11 sont déjà en service et 2 en cours de construction. Le programme comprend également la construction de barrages hydrauliques portant le nombre de barrages de 13 en 1962 à 80 en 2018, avec une capacité de plus de 8,3 milliards de m³, qui devrait passer à 120 barrages d'ici 2030. En outre, la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation afin de réduire les pertes physiques (réhabilitation pour 39 villes) et la construction de stations d'épuration (188 stations d'épuration achevées) sont également en cours.

Le processus du PNA bénéficiera des résultats de ces projets et les appuiera, notamment les efforts de sensibilisation et d'engagement de toutes les parties prenantes, tout en s'appuyant sur les enseignements tirés pour développer un portefeuille de projets répondant aux besoins nationaux et locaux.

III. STRATEGIE

L'Algérie a défini un processus de PNA dans le cadre d'un ensemble plus large de politiques et de stratégies de lutte contre le changement climatique et cette proposition soutient pleinement l'avancement de ce processus et l'opérationnalisation de sa politique nationale sur le climat. Conformément à la vision du PNA, l'objectif de cette proposition de préparation est donc d'intégrer efficacement l'adaptation dans les processus de planification afin de réduire la vulnérabilité et d'accroître la résilience au changement climatique.

La proposition fera donc progresser les priorités nationales en matière de climat, en particulier le processus du PNA et la mise en œuvre et l'actualisation de la CDN :

- En s'alignant pleinement sur la vision et la feuille de route du PNA, ainsi que sur les priorités nationales, étant donné que la feuille de route du PNA s'inspire de la section du PNC consacrée à l'adaptation
- En comblant certaines des lacunes et en répondant à certains des besoins identifiés dans le rapport d'inventaire et présentés ci-dessus, en complémentarité avec d'autres initiatives ;
- En fournissant des orientations stratégiques et opérationnelles pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation et l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement de l'Algérie (en particulier, l'intégration dans la version actualisée du PNC et dans les processus de budgétisation) ;
- En complétant et renforçant les efforts de mise en œuvre et d'actualisation de la composante adaptation de la CDN de l'Algérie.

Le projet permettra de remédier aux lacunes et aux obstacles identifiés lors de l'état des lieux mentionné au paragraphe 12, mais qui a été mis à jour pour tenir compte des progrès accomplis depuis 2019 et surtout d'autres initiatives qui contribuent au processus du PNA mises en œuvre depuis lors.

Le premier obstacle est lié à **l'inadéquation du cadre institutionnel pour piloter l'adaptation au changement climatique et assurer l'intégration et la coordination intersectorielles**. Les cinq défis associés à cet obstacle sont les suivants : l'absence d'un document de pilotage du processus PNA et d'un document résumant les actions prioritaires et les orientations à moyen terme en matière d'adaptation, ainsi que l'appropriation du processus et des plans par les parties prenantes ; les capacités limitées des principales parties prenantes aux niveaux national, sectoriel et local à produire et à utiliser des informations climatiques, à planifier l'adaptation au changement climatique, à intégrer l'ACC dans la planification et la budgétisation et à mettre en œuvre des projets ; le manque d'orientations pour l'intégration intersectorielle sensible au genre et l'alignement entre les plans relatifs au changement climatique et d'autres cadres de planification du développement ; la sensibilisation limitée de la population générale aux impacts, aux risques et aux opportunités liés au changement climatique ; et le partage limité des informations.

Les obstacles liés au mécanisme de coordination en tant que tel sont reconnus mais sont abordés par le projet GIZ CDN dans le cadre de la première composante du projet liée à la gouvernance climatique. Il se concentre sur le renforcement des mécanismes de coordination existants, en particulier le CNC et l'ANCC, et soutient la mise en œuvre de mécanismes de coordination intersectorielle pour la planification opérationnelle. Le projet GIZ CDN est complémentaire à ce projet proposé, et aborde, sur la base d'une évaluation des cadres institutionnels et réglementaires, les lacunes de coordination liées à la gouvernance climatique, pour une mise en œuvre efficace de la CDN. Le projet vise à renforcer les cadres institutionnels de pilotage et de coordination existants, ainsi que les textes réglementaires, afin de faciliter une meilleure coordination dans la mise en œuvre des mesures établies par la CDN, notamment pour le renforcement des mesures de résilience et la mise en œuvre d'actions d'adaptation, aux niveaux central et local. Le projet proposé ciblera les membres des institutions de coordination dans ses activités de renforcement des capacités et travaillera avec eux pour assurer l'appropriation des politiques clés par le gouvernement.

La deuxième barrière met en évidence les limites de la base de données, pourtant nécessaire à la prise de décision, ainsi que la diffusion et l'utilisation insuffisantes des informations liées au climat, telles que les systèmes

d'information géographique (SIG), les bases de données et les scénarios climatiques, pour la planification de l'adaptation. Cette situation est en partie due à l'immensité du territoire algérien, qui nécessite des approches variées qui ne peuvent pas être standardisées en raison des spécificités de chaque région. Par conséquent, il y a un manque de séries temporelles de données désagrégées par zone agricole, un manque de scénarios et de projections climatiques par zone et par région/territoire, ainsi qu'un manque de capacités techniques. De nombreuses études évaluant les impacts et les vulnérabilités au changement climatique ont été réalisées en Algérie depuis la soumission de la deuxième communication nationale à la CCNUCC en 2010, notamment sur la question de la sécheresse et de la dégradation des terres. Ces études ont été menées par des institutions de recherche régionales et nationales telles que le Centre de recherche scientifique et technique des régions arides (CRSTRA), l'Institut national de recherche agronomique d'Algérie (INRAA) et l'Office national de la météorologie (ONM). Le ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables a également réalisé une évaluation de la résilience et de la vulnérabilité climatique (EVCC). Bien que ces études soient nombreuses, elles sont dispersées et nécessitent d'être compilées, synthétisées, complétées, promues et diffusées. Un autre aspect de cette barrière est donc le manque de partage de données et d'informations. Le projet TNC vise à actualiser ces évaluations en effectuant des analyses de vulnérabilité et d'adaptation, notamment dans les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, la sylviculture, la santé humaine et les ressources en eau, afin d'améliorer la compréhension des impacts et des risques liés au climat et ainsi d'identifier des mesures d'adaptation qui intègrent des approches sectorielles tout en s'alignant sur l'approche nationale de l'adaptation. Le projet TNC répond également au besoin d'améliorer la qualité de la modélisation et des scénarios climatiques pour l'Algérie, ainsi que d'évaluation de la capacité de résilience des écosystèmes et des secteurs à long terme (d'ici 2050). Le projet proposé se concentrera sur la collecte et la consolidation des résultats du travail du CNC, leur adaptation pour une utilisation par les décideurs politiques et d'autres parties prenantes, et leur diffusion auprès des principales parties prenantes, en particulier les membres du Comité national du climat. Ainsi, il contribuera à renforcer l'accès et l'utilisation des informations climatiques pour la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. Les résultats du CNC constitueront des contributions à la formulation d'un PNA dans le cadre de cette proposition. Il est important de noter que le ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables travaille actuellement sur l'élaboration de quatre études, dont une vise à institutionnaliser la mise en œuvre d'un système d'inventaire national dans le pays.

La troisième barrière concerne l'absence d'une stratégie ou d'une approche de financement des projets d'adaptation au changement climatique, **aggravée par la capacité limitée du personnel technique des départements ministériels et des agences à élaborer des plans d'investissement et à mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation**. Cette barrière est due à trois facteurs : a) le manque de connaissances des ministères responsables des finances climatiques, ainsi que des membres du CNC et de l'ANCC, sur les moyens disponibles pour mobiliser des ressources financières pour l'adaptation ; b) le manque de capacités rendant difficile l'évaluation des projets et des actions identifiés dans la composante adaptation du PNC ; et c) l'engagement limité du secteur privé dans l'adaptation, en partie en raison de la capacité limitée du personnel gouvernemental à identifier les opportunités de mobiliser ces acteurs pour l'adaptation au changement climatique et du manque d'engagement des acteurs du secteur privé pour les questions liées au changement climatique.

L'absence d'un système de suivi et d'évaluation des résultats de l'adaptation, soulignée dans le rapport d'inventaire, revêt une importance cruciale. Cette question a été abordée dans le cadre du projet CDN géré par la GIZ et ne fait donc pas partie du présent projet. Des activités telles que la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des actions d'adaptation dans le secteur forestier et d'un programme de formation pour les parties prenantes concernées sont déjà prévues. Par conséquent, le projet proposé ne traitera pas de cet obstacle.

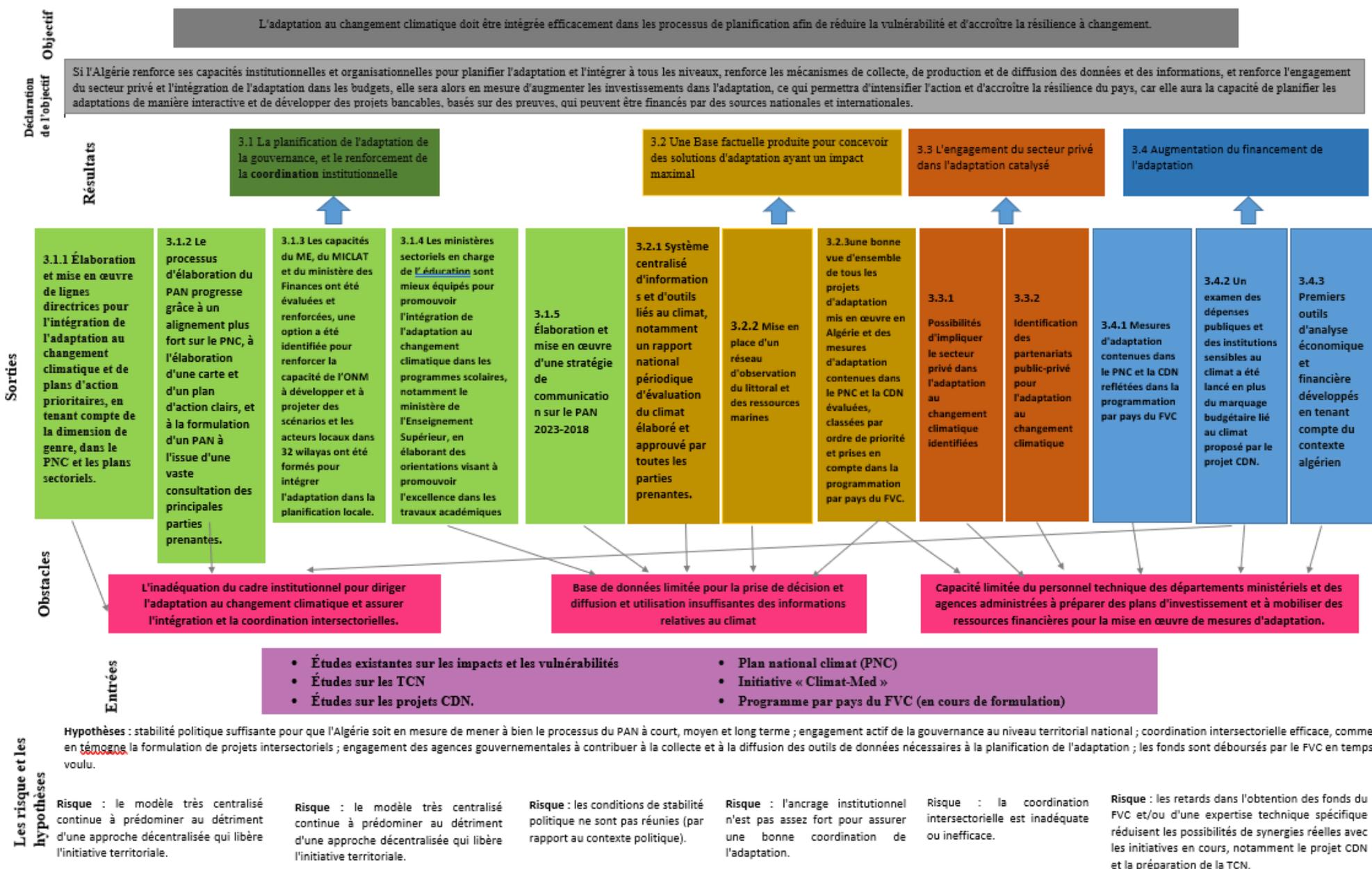
Quatre résultats, qui s'appuient mutuellement et se complètent, doivent être atteints à l'appui de l'objectif global du projet. Ils apporteront des solutions durables aux obstacles sous-jacents mentionnés ci-dessus et permettront une action multi-acteurs cohérente et coordonnée à tous les niveaux.

- Le résultat 1 renforcera le cadre institutionnel pour orienter la planification de l'adaptation et assurer l'intégration intersectorielle en mettant en place des lignes directrices sensibles au genre pour l'intégration

de l'adaptation au changement climatique dans les processus de planification du développement dans les quatre secteurs prioritaires (agriculture et sylviculture, ressources en eau, santé, travaux publics et transports) (résultat 1.1), tout en tenant compte de la stratégie et du plan de réduction des risques de catastrophes connexes. En outre, l'élaboration du protocole de mise à jour du Plan national climat (PNC) 2023 - 2028 et la formulation de la feuille de route et du plan d'action du processus PNA fourniront également des orientations aux secteurs participants pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leurs processus de planification respectifs, améliorant ainsi la cohérence de la planification intersectorielle (résultat 1.2). (Résultat 1.2). Dans le cadre du résultat 1.3, une attention particulière sera accordée à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification locale en ciblant 32 wilayas par le biais de formations spécialisées et en facilitant la coordination entre les structures décentralisées et entre les niveaux central et local. Cette intervention créera également des opportunités d'échanges de pratiques entre les régions du pays. Le mécanisme de coordination sera également renforcé par l'amélioration des capacités de l'ONM à fournir des services climatiques pertinents grâce à la collecte et à la production d'informations climatiques spécifiques, complété par le renforcement des capacités des utilisateurs finaux parmi les secteurs ciblés permettant une meilleure compréhension de leurs priorités respectives en matière de services climatiques (résultat 1.4), le développement et la mise en œuvre de la stratégie de communication du PNA contribueront en outre à l'inclusion significative d'un large éventail de parties prenantes telles que la société civile, les médias et le grand public (résultat 1.5).

- Le résultat 2 s'attaque principalement à la barrière du manque d'information car il permet la mise en place d'un système d'information centralisé via les résultats suivants : (Résultat 2.1) et l'établissement d'un réseau pour les ressources côtières et maritimes et le développement de la base de preuves pour des mesures d'adaptation efficaces (Résultat 2.2). Ce résultat s'attaque également à l'obstacle de la capacité par le biais d'ateliers de formation sur les options d'adaptation sectorielles et les stratégies de mobilisation des ressources (résultat 2.3), ainsi qu'au mécanisme de coordination inadéquat et au manque d'intégration intersectorielle par le biais du même résultat.
- Le résultat 3 s'attaque à l'obstacle lié au manque de capacités pour la mobilisation des ressources financières en engageant le secteur privé dans la co-identification et la co-conception d'une réserve de projets bancables (résultat 3.1) et en développant des partenariats public-privé (résultat 3.2).
- Le résultat 4 aborde principalement le même obstacle en renforçant les capacités institutionnelles et organisationnelles pour évaluer et intégrer les mesures d'adaptation pour le financement national (4.2) et en créant des opportunités d'investissement par le biais du programme du FVC (résultat 4.1) et de la stratégie de financement (résultat 4.3). Ce résultat, par le biais du résultat 4.3, contribue également à remédier au manque d'outils de prise de décision en adaptant les outils d'intégration et d'évaluation au contexte algérien.

Pour compléter les efforts poursuivis dans le cadre du projet 2018-2021 de la GIZ intitulé " Renforcement de la gouvernance climatique au regard des contributions prévues déterminées au niveau national " (ci-après dénommé projet CDN), et la préparation de la troisième communication nationale (TNC), les apports au projet comprennent : Les études existantes sur les impacts et les vulnérabilités, les études TNC, les études du projet CDN, le Plan national climat (PNC), l'initiative " Climat-Med " et le Programme Pays du FVC (en cours de formulation). Les risques identifiés concernent principalement l'environnement institutionnel. L'objectif principal du projet étant de renforcer cet environnement, il est essentiel d'établir une liaison solide avec les partenaires institutionnels et de mettre en place des activités de renforcement des capacités axées sur les ministères clés. Ces mesures contribueront à atténuer les risques associés. Bien que des retards dans l'approbation du projet soient effectivement un dernier risque, la proposition a été adaptée progressivement pour refléter les avancées réalisées dans les deux principales initiatives connexes.



IV. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

La section suivante fournit des détails supplémentaires sur les activités proposées dans le cadre des quatre principaux résultats.

Résultat 1 : Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle de la planification de l'adaptation

Ce résultat contribuera à remédier aux insuffisances du cadre institutionnel pour une planification plus holistique de l'adaptation, qui répond aux besoins d'adaptation sectoriels, intersectoriels et territoriaux. Il contribuera également à améliorer la communication sur les impacts du changement climatique et le rôle des acteurs institutionnels dans l'adaptation.

1.1 Des lignes directrices sont élaborées et mises en œuvre pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique en tenant compte de la dimension de genre, dans les plans d'action, tant au niveau du Plan national climat (PNC) que des plans sectoriels.

Dans le cadre de ce résultat, le projet cherchera d'abord des possibilités de mieux aligner les objectifs de développement et l'adaptation à la fois aux phases de planification et de mise en œuvre, en mettant l'accent sur l'Agenda 2030 et les ODD. Il examinera également les révisions qui pourraient être apportées au plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président (activité 1.1.1). En s'appuyant sur les résultats de cette analyse, des lignes directrices seront élaborées pour intégrer la prise en compte de l'adaptation dans les processus de planification et de budgétisation des secteurs les plus vulnérables, à savoir l'agriculture et la sylviculture, la gestion des ressources en eau, la santé publique, ainsi que les travaux et les transports publics. Ce faisant, le projet évaluera de manière plus approfondie les points d'entrée identifiés pour ancrer le processus PNA dans les documents cadres existants (voir section 1, tableau 1). En outre, un module sur l'intégration de la dimension de genre dans le processus des PNA sera développé, notamment en identifiant les bonnes pratiques internationales, régionales et nationales en matière d'intégration de la dimension de genre. Tous les ateliers liés au processus des PNA seront intégrés dans ce module, en particulier les ateliers des activités 1.2.3, 2.1.1, 2.1.4, 1.3.2, 1.4.1 et 2.3.3.

1.2 Le processus du PNA progresse avec un alignement plus fort sur le PNC, une feuille de route et un plan d'action clairs élaborés, et un PNA formulé grâce à des consultations approfondies des principales parties prenantes

Le PNC a été finalisé en 2018, publié en septembre 2019 et est actuellement en cours de mise en œuvre. Alors que la mise en œuvre est en cours, un travail parallèle sera entrepris pour mettre à jour le PNC conformément à la disposition prévue dans le PNC lui-même pour une mise à jour périodique tous les 5 ans. La prochaine mise à jour sera l'occasion d'aligner davantage le PNC sur le processus du PNA. La mise à jour s'appuiera sur le protocole préparé dans le cadre de l'activité 1.2.1, qui fournira des orientations pour favoriser la cohérence entre le PNC et le processus du PNA, notamment en termes d'objectifs stratégiques et de calendrier. Le protocole fournira également des recommandations sur l'intégration de la dimension de genre. Il est prévu que le processus du PNA contribue à l'examen du PNC, notamment en identifiant les options et les possibilités d'adaptation sur la base d'informations climatiques plus précises. Parallèlement, une feuille de route 2023-2028 et un plan d'action associé pour le processus PNA seront élaborés (activité 1.2.2) sur la base de la feuille de route précédente pour 2019-2023. Sa conception s'appuiera également sur les résultats du projet CDN, la préparation de la TCN et la proposition de préparation.

Enfin, un plan national d'adaptation sera élaboré (activité 1.2.3) sur la base des deux initiatives mentionnées dans la section 1 (paragraphe 14 à 16). En particulier, l'inventaire et l'analyse des lacunes des informations climatiques et des évaluations existantes des risques et des vulnérabilités, qui seront réalisés dans le cadre de la préparation de la TCN, conduiront à l'identification d'activités visant à lever les obstacles dans le cadre de la préparation du PNA. Le projet CDN renforcera les dispositions institutionnelles et législatives, l'engagement des parties prenantes et la mobilisation des ressources pour un secteur désigné et établira des directives de suivi et d'évaluation ainsi qu'une plateforme pour le secteur ainsi que pour d'autres secteurs prioritaires. En outre, le plan national d'adaptation sera alimenté par les résultats des activités 3.1.1.1 ; 3.1.1.3 ; 3.1.2.2 ; 3.1.3.1 ; 3.2.1.1;3.2.1.2 ; 3.2.1.3 ; 3.2.3.1 ; 3.2.3.2 ;

3.3.1.1 ; 3.3.2.1 ; et 3.4.1.3 et utilisera, dans la mesure du possible, des données et des informations désagrégées selon le sexe.

1.3 Les capacités du MEER, du MICALAT et du ministère des finances sont évaluées et renforcées, des options sont identifiées pour renforcer la capacité de l'ONM à développer des modèles climatiques et des scénarios de projection, et les acteurs locaux de 2-3 Wilayas sont formés pour intégrer l'adaptation dans la planification locale.

Conformément au processus de décentralisation de l'Algérie, chaque wilaya dispose d'un plan de développement local. Ce résultat garantira l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification locale. Dans le cadre de ce résultat, une évaluation des compétences sera menée pour identifier les compétences de gestion, techniques et participatives nécessaires à une planification efficace de l'adaptation en Algérie (activité 1.3.1). Elle sera suivie par l'identification des besoins en renforcement des capacités et la mise en œuvre d'un exercice de renforcement des capacités pour le MEER, le MICALAT et le ministère des Finances par le biais d'ateliers, de discussions de groupe, d'entretiens et de formations (activité 1.3.1). Parallèlement, la capacité de l'ONM à développer des modèles climatiques et des scénarios de projection sera renforcée. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les résultats de l'activité 1.3.3 via une plateforme électronique qui permettra à l'ONM de créer une sorte de "centre de distribution de données" accessible à tous les secteurs, directement ou indirectement, concernés par la vulnérabilité (ressources en eau, santé, agriculture et sylviculture, sécurité alimentaire, etc.) Cela aidera les secteurs à répondre à leurs besoins tout en assurant la durabilité d'un processus d'adaptation au climat par le biais de programmes de formation en développant et en mettant à jour la base de données climatiques. L'activité 2.1.4 permettra de progresser davantage en identifiant un mécanisme de partage des données entre l'ONM et le système climatique centralisé. Au niveau infranational, les capacités des acteurs locaux seront renforcées pour mener à bien le processus du PNA, en particulier pour générer des décisions d'adaptation à moyen et long terme (activité 1.3.2), grâce à des sessions de formation décentralisées, chacune se déroulant dans une wilaya différente. Ces activités seront menées en étroite coordination avec le CNC et l'ANCC.

1.4 Les ministères en charge du portefeuille de l'éducation sont mieux équipés pour faciliter l'intégration de l'adaptation dans les programmes scolaires et des orientations sont fournies pour aider l'enseignement supérieur à promouvoir l'excellence dans les travaux universitaires sur l'adaptation au changement climatique.

Ce résultat met en évidence le rôle des universités dans la préparation de la société à s'adapter aux impacts du changement climatique en fournissant une recherche et une éducation pertinentes. Il renforcera les capacités des ministères en charge de l'éducation, à savoir le ministère de l'éducation, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministère de l'enseignement et de la formation professionnels, afin de les aider à élaborer des politiques pertinentes visant à accroître l'offre de programmes d'études des universités algériennes sur l'adaptation au changement climatique, à la fois en intégrant l'information dans les cours de base et en proposant des cours facultatifs spécialisés dans ce domaine.

1.5 Élaboration d'une stratégie de communication et lancement de sa mise en œuvre

L'état des lieux et l'analyse des lacunes ont montré que la communication sur les risques et la vulnérabilité du pays, de ses territoires et de ses secteurs économiques est insuffisante. Jusqu'à présent, peu de communication a été faite pour informer sur le contenu de la CDN, le PNC et le rôle des acteurs institutionnels dans le processus d'adaptation. Cette activité vise à combler cette lacune et s'aligne sur le PNC qui a placé la communication sur le changement climatique comme l'une des priorités transversales de son plan d'action 2019-2023.

Résultat 2 : des données probantes sont produites pour concevoir des solutions d'adaptation ayant un impact maximal.

2.1 Un système centralisé d'informations et d'outils liés au climat, notamment des rapports périodiques nationaux d'évaluation du climat élaborés et approuvés par toutes les parties prenantes

Le projet soutiendra la conception et le déploiement d'un système centralisé d'information sur le climat (activité 2.1.4) qui sera géré par la Direction générale du changement climatique du ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables. Les activités et mesures assureront que le fonctionnement de ce système contribuera au développement de la pratique de la coopération intersectorielle, notamment et surtout au niveau territorial. Ces activités et mesures se traduiront par un processus progressif d'approbation des parties prenantes sur la base des résultats concrets que cet outil apportera en termes d'accessibilité aux produits fournis pour lutter contre la vulnérabilité du pays et des secteurs (Ressources en eau, santé, agriculture et sylviculture, sécurité alimentaire, etc.) Le système d'information climatique centralisé sera développé pour permettre à tous les acteurs concernés d'accéder aux données et informations centralisées liées au climat pour mettre à jour les évaluations de la vulnérabilité, des risques et de l'adaptation, et pour assurer le suivi, l'établissement de rapports et l'apprentissage. Dans le cadre de cet effort, une analyse et une cartographie du mécanisme de collecte de données existant seront menées (activité 2.1.2) en s'appuyant sur les contributions actives de diverses parties prenantes, notamment l'Office national des statistiques, l'ONM et les instituts de recherche. Les contributions seront recherchées par le biais d'entretiens et de questionnaires. Les lacunes dans l'accès à l'information et la capacité des secteurs à utiliser cette information seront également identifiées (activité 2.1.3) en suivant l'approche adoptée pour impliquer les parties prenantes dans l'activité 2.1.2. Les informations fournies par les systèmes d'information de base de connaissances existants, tels que celui pour les zones côtières, seront prises en compte et des références à d'autres systèmes seront fournies. Lors du lancement du système d'information, des ateliers de sensibilisation et des modules de formation seront organisés à l'intention des membres du CNC, des fonctionnaires du ME, d'autres ministères sectoriels, de la société civile, du secteur privé et des wilayas.

2.2 Mise en place d'un réseau d'observation du littoral et des ressources marines

L'Algérie est confrontée à un risque de submersion dû à l'élévation du niveau de la mer associée à une modification du régime des vagues et à l'intensification des tempêtes marines. La Conférence nationale sur les risques majeurs qui s'est tenue à Alger en octobre 2018 a mis en évidence la nécessité d'identifier le risque de submersion marine associé aux impacts du changement climatique. À ce titre, le Plan national climat suggère la mise en place d'un réseau d'observation marine. Le réseau impliquera des experts marins et côtiers et les ministères et départements concernés, notamment le ministère de l'Agriculture, du Développement durable et de la Pêche, le ministère des Ressources en eau, le ministère des Travaux publics et des Transports, et le MICLAT. Le réseau s'étendra au Maroc et à la Tunisie, les pays voisins, en tenant compte des risques transfrontaliers.

2.3 Une bonne vue d'ensemble de tous les projets d'adaptation mis en œuvre en Algérie est disponible et les mesures d'adaptation contenues dans le PNC et la CDN sont évaluées et classées par ordre de priorité.

Ce résultat renforcera la capacité du personnel technique du gouvernement à mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Il facilitera également la communication avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales concernées, notamment le secteur privé, sur les impacts du changement climatique et les mesures qui peuvent déjà être mises en œuvre, ainsi que sur la manière dont elles peuvent coordonner leurs efforts. Les stratégies élaborées dans le cadre de cette proposition pour la mobilisation des ressources seront mises en œuvre par étapes grâce à diverses sources de financement.

Le projet CDN comprendra une cartographie des projets d'adaptation pour le secteur forestier. Pour compléter les efforts, une cartographie des projets d'adaptation dans d'autres secteurs sera réalisée (activité 2.3.1) afin d'étendre le bénéfice de cet exercice à tous les autres secteurs vulnérables qui ne sont pas abordés par le projet CDN.

Par ailleurs, le Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNA E-DD) a recommandé une évaluation financière sectorielle des mesures contenues dans le PNC. Cette recommandation a été reprise par la plupart des participants aux consultations du processus PNA de 2018 et 2019. L'évaluation de ces options ainsi que celles contenues dans la CDN sera menée dans le cadre de l'activité 2.3.2 en s'appuyant sur les résultats de l'activité 2.3.1 et sur les projets passés et en cours (comme mentionné au paragraphe 30). Pour les secteurs agricoles, l'évaluation s'appuiera sur le travail entrepris dans le cadre du soutien à la préparation par le FVC pour la programmation par pays, qui comprend l'évaluation des risques économiques des secteurs agricoles. Les mesures d'adaptation seront examinées sous l'angle de l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle prendra également en considération les mesures contenues dans d'autres politiques et plans, tels que le plan national de l'eau, en vue de créer des synergies et une complémentarité. Les mesures d'adaptation identifiées dans le cadre du processus de planification seront prises en compte dans la programmation par pays du FVC (activité 4.1.3) afin de favoriser la cohérence, de contribuer à l'amélioration de la coordination nationale en matière de changement climatique et de faciliter l'accès au FVC en vue de leur mise en œuvre.

Résultat 3. Engagement du secteur privé dans l'adaptation catalysé

3.1 Possibilités d'engager le secteur privé dans l'adaptation au changement climatique identifiées

Bien qu'il ne soit pas encore engagé dans l'adaptation au changement climatique en tant que telle, le secteur privé national est de plus en plus impliqué dans la réalisation de projets d'investissement, qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'économie circulaire et de l'économie verte. Cette activité s'inspirera de cette tendance pour trouver des moyens d'impliquer le secteur privé dans les activités d'adaptation. Pour cette activité, ainsi que pour les activités 3.2.1, le projet s'appuiera sur l'expertise et le pouvoir de rassemblement de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie et des organisations patronales algériennes, et tirera les leçons de l'engagement du secteur privé dans les projets d'adaptation passés et en cours (voir la liste des projets au paragraphe 37).

3.2 Identification d'un partenariat public-privé pour l'adaptation au changement climatique

Pour identifier un partenariat public-privé pertinent, la Chambre de commerce algérienne sera sollicitée, en s'appuyant sur sa connaissance et son expérience du secteur privé algérien.

Résultat 4 Augmentation du financement de l'adaptation

4.1 Mesures d'adaptation contenues dans le PNC et la CDN reflétées dans la programmation nationale du FVC

Les mesures évaluées et classées par ordre de priorité dans le cadre du résultat 2 seront prises en compte dans le programme national du FVC par le biais de dialogues avec les parties prenantes et d'une étude sur les possibilités d'intégrer ces options.

4.2 Un examen des dépenses publiques et des institutions sensibles au climat est lancé en plus du marquage budgétaire lié au climat proposé par le projet CDN

En se concentrant sur le financement national de l'adaptation au changement climatique, l'examen contribuera à améliorer le financement et l'efficacité de la gestion des dépenses climatiques, notamment en améliorant les performances opérationnelles.

4.3 Premiers outils analytiques économiques et financiers développés en tenant compte du contexte algérien

Sur la base de l'activité 4.2.1, des outils analytiques adaptés au contexte algérien seront élaborés à partir de recherches mondiales et nationales et de consultations avec des décideurs du ministère des Finances et des ministères sectoriels. 'Le secteur public explorera les opportunités de stimuler les investissements du secteur privé. Une stratégie de financement des actions prioritaires d'adaptation sera également identifiée dans le cadre de ce résultat.

Les partenariats :

Au cours de la phase initiale de mise en œuvre du projet, un atelier de consultation sera organisé avec les principales parties prenantes afin de présenter les activités, de solliciter des commentaires et d'attribuer les rôles et les responsabilités. Il impliquera le CNC, l'Agence nationale pour le changement climatique (ANCC), le ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables (MEER) et les ministères en charge des secteurs prioritaires définis dans le PNC, à savoir le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) ; le ministère des Ressources en Eau (MRE) ; le ministère des Travaux publics et des Transports (MTPT) et le ministère de la Santé, de la Population et des Affaires hospitalières (MSPRH), ainsi que des départements et agences gouvernementaux tels que la Direction du changement climatique du ME et la Direction générale des forêts (DGF) - qui intervient également en tant que point focal technique de la Convention sur la désertification. Les instituts de recherche jouant un rôle de premier plan dans la collecte et la production d'informations relatives au climat seront également consultés, en particulier l'Institut hydrométéorologique de formation et de recherche (IHFR), le Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA), le Centre de développement des énergies renouvelables (CDER), l'Institut national de recherche agronomique d'Algérie (INRAA), l'Institut national de recherche forestière (INRF) ; l'Agence spatiale algérienne (ASAL) relevant du 1er ministère, l'Institut des sciences de la mer et du littoral (ISMAL), l'Institut national de la santé publique (INSP), le Centre national de développement des ressources biologiques (CDNRB) ainsi que de nombreux autres laboratoires de recherche rattachés au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. La liste définitive des parties prenantes sera arrêtée par le gouvernement avant le lancement du projet.

Des représentants de la société civile, du secteur privé et des donateurs bilatéraux et multilatéraux participeront également à l'atelier de lancement et seront encouragés à apporter leur contribution tout au long du processus d'élaboration du PAN. Les organisations de la société civile jouent un rôle central dans l'adaptation. Leur implication vise à améliorer l'accès de la population à l'information sur le climat et à promouvoir une approche participative et la responsabilisation. En d'autres termes, tous les types d'OSC, ancrés au niveau local ou au sein des communautés, peuvent être impliqués et participer aux processus de coordination autour de l'adaptation, aux niveaux local, régional et national. Dans le cadre de cette proposition, nous encouragerons la participation et l'implication des OSC ayant un impact significatif au niveau local, capables de réunir des communautés, de recueillir des opinions et des préoccupations et de promouvoir des modèles d'adaptation au sein de leurs réseaux. Les organisations de la société civile, en tant qu'acteurs clés dans la localisation des mesures d'adaptation, seront ciblées par des sessions de formation sur le terrain sur l'intégration de l'adaptation dans la planification locale (Activité 1.3.2) et bénéficieront d'une session de formation sur la communication et le plaidoyer (Activité 1.5.1). Parmi les organisations de la société civile algérienne qui pourraient être impliquées dans le processus, il y a des acteurs nationaux importants tels que l'Association de réflexion, d'échanges et d'actions pour l'environnement et le développement (AREA-ED), l'Association nationale algérienne pour la protection de l'environnement (APEDD), l'Association pour la promotion de la femme rurale (APFR), l'Association pour la protection de l'environnement de Beni Isguen (APED), l'Association pour la protection de la nature de Bejaia (ARDH), et toute autre organisation de la société civile ayant des capacités organisationnelles et opérationnelles et un ancrage au niveau local. Les entités du secteur privé sont essentielles dans les efforts nationaux d'adaptation, car elles peuvent jouer un rôle clé en tant que catalyseurs d'investissement dans la réduction de la vulnérabilité. Les entités qui seront ciblées par le projet sont généralement des entreprises de toutes tailles qui ont la volonté et la capacité d'inclure les questions d'adaptation dans leurs plans stratégiques et leurs modèles d'entreprise et qui peuvent agir en tant que défenseurs de l'adaptation. En outre, le projet ciblera

les acteurs du secteur privé qui peuvent contribuer, notamment par le biais de l'innovation technologique, aux dispositions qui seront incluses dans le plan d'action du PNA. Les entités ciblées sont les membres de la Confédération algérienne du patronat citoyen, la Chambre nationale de commerce et d'industrie et les membres d'autres associations patronales nationales. En outre, les grandes entreprises algériennes ou multinationales peuvent être mobilisées pour faciliter la mise en œuvre des mécanismes d'adaptation, notamment dans le cadre de leurs stratégies de RSE. Les organisations de la société civile et les entités privées seront mobilisées pour faciliter la promotion du processus du PNA auprès de la population et du secteur privé. La liste finale des parties prenantes impliquées dans cette activité sera décidée par le gouvernement avant le début du projet. Aucun transfert de fonds ne sera effectué. L'équilibre entre les hommes et les femmes au sein des principales organisations gouvernementales sera promu afin de garantir que les femmes soient des actrices clés des stratégies et des décisions en matière d'adaptation (voir les détails supplémentaires aux paragraphes 58-59).

En outre, un conseil consultatif technique sera créé conformément à la section 6.1. Il comprendra toutes les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales aux niveaux national, régional et local et sera consulté régulièrement au cours de la période de mise en œuvre.

Les risques :

Les risques identifiés sont principalement liés à l'environnement institutionnel. Étant donné que l'objectif principal du projet est de renforcer cet environnement, un lien soutenu avec divers partenaires institutionnels et des activités de renforcement des capacités ciblées sur les principaux ministères devraient atténuer ces risques. Le dernier risque lié aux retards dans l'approbation des projets est effectif, mais la proposition a été progressivement ajustée pour refléter l'avancement des deux principales initiatives connexes. Tous les détails sur la gestion des risques sont fournis dans l'annexe F.

La note globale de catégorisation des risques pour le projet est moyenne. Conformément aux exigences standard du PNUD, le chef de projet surveillera les risques tous les trimestres et rendra compte de l'état des risques au bureau de pays du PNUD. Le bureau de pays du PNUD enregistrera les progrès dans le journal des risques du système Quantum du PNUD. Les risques seront signalés comme critiques lorsque l'impact et la probabilité sont élevés (c'est-à-dire lorsque l'impact est évalué à 5 et la probabilité est de 1,2,3,4, 5 ou lorsque l'impact est évalué à 4 et la probabilité est évaluée à 3 ou plus). Si un risque critique est enregistré, les réponses de la direction à ces risques critiques identifiés seront également signalées dans le rapport d'avancement intermédiaire au Fonds vert Climat, qui est soumis semestriellement.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :

L'Algérie a ratifié les principales conventions internationales sur les droits des femmes et la protection de l'environnement. Ses obligations ont été transcrites dans un cadre normatif et institutionnel national favorable à la prise en compte du genre dans une approche égalitaire. Diverses stratégies, plans d'action et institutions spécialisées en matière de protection, d'intégration et d'autonomisation des femmes ont été mis en place. L'Algérie a également adopté une approche transversale avec la création de points focaux genre au sein des différents ministères. Cependant, peu de documents font référence aux concepts de genre et de climat en même temps. Il semble important d'intégrer le genre de manière transversale dans les différentes stratégies et plans d'action nationaux liés au climat. Par ailleurs, l'aspect sociologique du changement climatique est souvent oublié tant dans les plans d'action nationaux que dans les précédentes communications nationales. Implicitement, sous la pression des normes sociales, et malgré l'existence d'un cadre légal pour promouvoir leur participation, les femmes doivent encore faire face à des obstacles en termes d'accès à l'emploi, à la prise de décision, à la création d'entreprise ou plus largement à l'accès à l'espace public. Ces disparités sont encore plus marquées dans les zones rurales. Dans le cadre de ce projet, la priorité sera donnée à l'impact différencié du changement climatique sur les hommes et les femmes, les garçons et les filles, à travers des analyses prenant en compte des indicateurs sexospécifiques dans les secteurs clés identifiés par l'Algérie dans ses communications nationales. En outre, les normes, les rôles et les relations entre les hommes et les femmes sont des facteurs importants qui déterminent la vulnérabilité et la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique.

Lors de chaque consultation liée à cette proposition de préparation, la sensibilité au genre sera pleinement prise en compte, notamment par la participation des institutions/parties prenantes qui représentent les intérêts des femmes. Des efforts particuliers seront déployés pour veiller à ce que la voix des femmes rurales et des autres segments vulnérables de la population soit entendue. À cette fin, la proposition

- Collaborera avec le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme (MSNFCE), dont le représentant fera partie du conseil consultatif du projet ;
- Prendra en compte le nouveau plan national pour la promotion des femmes rurales ; et
- Tirera des leçons sur l'engagement des parties prenantes du projet de soutien au développement rural financé par l'UE (PADSEL-NOA), notamment les meilleures pratiques en termes d'autonomisation des femmes rurales, en particulier pour le renforcement de leurs capacités à travers des activités génératrices de revenus, le soutien à l'acquisition de compétences pratiques et le plaidoyer. Ce projet cible les personnes vulnérables et défavorisées dans 6 wilayas, à savoir les jeunes chômeurs, les femmes et les personnes handicapées.

En outre, une perspective de genre est appliquée tout au long de la durée de vie du projet. Les informations provenant des modules de genre qui seront développés (activité 1.1.3) seront reflétées dans les lignes directrices sur l'intégration de l'adaptation dans les plans et programmes sectoriels (activité 3.1.1.2), le protocole de mise à jour du PNC (activité 1.2.1) et la feuille de route du PNA pour 2023-2028 renforceront encore les considérations de genre. Le plan national d'adaptation sera formulé (activité 1.2.3) en tenant compte des données et informations ventilées par sexe, tandis que le système centralisé d'informations sur le climat (activité 2.1.4) fournira également des informations sur le genre et le changement climatique. Une évaluation des compétences menée au sein du ME, du MICLAT et du ministère des Finances mettra en lumière la capacité de ces ministères à intégrer la dimension de genre dans leur travail. Toutes les activités de sensibilisation incluront une dimension de genre (par exemple, l'intégration du genre au sein du ministère en charge de l'éducation (1.4.1) où une perspective de genre sera appliquée lors de l'identification et de la priorisation des options d'adaptation (activités 2.3.1 ; 2.3.2 ; et 4.1.1).

Coopération Sud-Sud et Triangulaire (SSTrC):

Le projet est une initiative d'un seul pays, exclusivement axée sur l'Algérie. Cependant, le projet s'engagera dans plusieurs activités pour soutenir la coopération sud-sud à travers le gestionnaire de projet. Ces activités comprennent la participation à des échanges thématiques mensuels avec les 34 autres pays mettant en œuvre dans le monde des projets PNA du FVC. Les échanges couvrent divers sujets liés à l'évaluation des risques et de la vulnérabilité, au financement de l'adaptation, à la rédaction du document PNA et aux considérations de genre dans le processus PNA. Des notes thématiques soutiennent ces échanges, mettant en évidence de bons exemples du portefeuille PNA du FVC pour capturer l'apprentissage et les meilleures pratiques à reproduire plus facilement.

Pour soutenir l'apprentissage sud-sud, le projet sera aidé par une/e conseiller/ère technique régionale. Ce soutien permettra au projet d'accéder aux connaissances, à l'apprentissage et à l'expérience d'autres pays de la région et au-delà sur des sujets spécifiques à reproduire dans le contexte algérien. Le projet a également la possibilité d'organiser des échanges de connaissances virtuels spécifiques avec d'autres pays de la région qui développent actuellement des PNA plus avancés dans le processus, comme la Tunisie et le Maroc.

Enfin, le projet bénéficiera d'un support de communication disponible au niveau mondial pour partager ses réalisations significatives avec d'autres pays de la région et apprendre des succès mis en œuvre dans d'autres projets.

Caractère innovant, durabilité et potentiel de mise à l'échelle :

Les activités énumérées dans le cadre de résultats du projet renforceront l'environnement propice à la planification de l'adaptation en Algérie. Le projet développera un cadre institutionnel pour guider l'élaboration du Plan national d'adaptation (PNA), gérer et suivre sa mise en œuvre. Le projet renforcera également la capacité du gouvernement, collectera des données sur les risques climatiques (et améliorera les processus de collecte) et identifiera et hiérarchisera les options d'adaptation.

Les activités du projet conduiront à l'élaboration d'un PNA complet pour l'Algérie, en tenant compte de la mobilisation future des ressources pour assurer la mise en œuvre de ses priorités. De plus, le processus PNA, renforcé par ce projet, est un processus itératif conçu pour être répété à l'avenir. Grâce aux interventions du projet, le gouvernement disposera d'une capacité améliorée pour gérer et mettre en œuvre les futures itérations du processus national de planification de l'adaptation, permettant à l'Algérie de répondre efficacement aux impacts du changement climatique.

V. CADRE DE RÉSULTATS DU PROJET

Ce projet contribuera au(x) Objectif(s) de Développement Durable suivant(s) : ODD 13, cibles 13.1, 13.2, 13.3 et 13.B

Ce projet contribuera au résultat national suivant inclus dans le PNUAD/Document de programme de pays : Produit 1.1 : Les capacités institutionnelles pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique sont renforcées

Ce projet sera lié au résultat suivant du Plan stratégique du PNUD : 1.1 L'Agenda 2030, l'Accord de Paris et d'autres cadres convenus au niveau intergouvernemental intégrés dans les plans de développement nationaux et locaux, les mesures visant à accélérer les progrès mis en place, et les budgets et les progrès évalués à l'aide solutions basées sur les données

Résultats	Données de base ¹⁸	Objectifs	Extrants	Activités (Brève description)	Livrables ¹⁹
Résultat 1 : Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle en matière de planification de l'adaptation	Le manque d'orientations sur la manière d'intégrer l'adaptation dans le processus de planification du développement de l'Algérie limite l'intégration, en particulier dans des secteurs clés tels que l'agriculture et la sylviculture, les ressources en eau, la santé humaine, les travaux publics et les transports.	Des orientations claires sont fournies pour intégrer l'adaptation dans le processus de planification du développement, notamment une méthodologie pour prendre en compte la sensibilité au genre. Au moins un atelier réunissant au moins 50 représentants des populations vulnérables, dont des femmes	Extrant 1.1. Élaboration et mise en œuvre de lignes directrices pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de plans d'action prioritaires, en tenant compte de la dimension de genre, dans le PNC et les plans sectoriels.	Activité 1.1.1 Analyser les synergies entre les objectifs nationaux de développement et l'adaptation, en tenant compte de l'Agenda 2030 et des ODD, et identifier les obstacles, les lacunes et les opportunités (au terme du mois 10).	Livrable 1.1.1 Rapport d'analyse sur les synergies entre l'Agenda 2030 et l'adaptation avec l'identification des barrières, des lacunes (capacités, données, actions) et des opportunités validées par une diffusion virtuelle.
				Activité 1.1.2 Élaborer des lignes directrices pour l'intégration de l'adaptation dans la planification sectorielle, dans tous les secteurs prioritaires identifiés par le projet CDN (agriculture et sylviculture, ressources en eau, santé humaine, travaux publics et transports) (au terme du mois 15).	Livrable 1.1.2 Lignes directrices et feuilles de route d'accompagnement pour l'intégration sectorielle afin de fournir une évaluation des options d'adaptation dans 4 secteurs prioritaires et la réduction des risques de catastrophe, les co-bénéfices possibles dans le contexte du développement durable et des recommandations étape par étape sur l'intégration validée par une diffusion virtuelle.

¹⁸ Veuillez décrire brièvement les bases de référence actuelles sur lesquelles les activités proposées peuvent s'appuyer, les processus en place que la proposition actuelle sur l'état de préparation peut renforcer, ou toute lacune que les activités proposées pourraient combler. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez le préciser à la section 4.

¹⁹ Veuillez inclure des résultats tangibles et spécifiques pour chaque activité proposée. Veuillez noter qu'au cours de la mise en œuvre, tous les résultats doivent être inclus dans les rapports de mise en œuvre pour examen par le FVC.

	<p>Les conditions socio-économiques des femmes algériennes sont plus précaires que celles des hommes et leur vulnérabilité au changement climatique est plus élevée, en particulier pour les femmes des zones rurales.</p>	<p>rurales, est organisé.</p>		<p>Activité 1.1.3 Réaliser une analyse de genre et fournir des orientations pour la prise en compte de la sensibilité au genre dans la planification de l'adaptation, en mettant l'accent sur les femmes rurales (au terme du mois 15)</p>	<p>Livable 1.1.3a Un rapport d'analyse de genre, basé sur une analyse documentaire et des consultations par le biais de groupes de discussion multipartites réunissant au moins 50 représentants des populations vulnérables, en particulier des femmes rurales, visant à évaluer les défis et les obstacles existants et à recueillir des orientations sur l'intégration des considérations de genre dans la planification de l'adaptation, validé par diffusion virtuelle.</p> <p>Livable 1.1.3b Module sur l'intégration de la dimension de genre dans le processus du PNA qui sera intégré dans tous les ateliers du processus du PNA et reflété dans les lignes directrices de l'activité 1.1.2, sur la base du Livrable 1.1.3a validé par une diffusion virtuelle.</p>
				<p>Activité 1.1.4 Organiser un atelier d'évaluation de fin de projet pour discuter des réalisations du projet et tirer des leçons pour la durabilité et les prochaines étapes de la planification de l'adaptation en Algérie (au terme du mois 36).</p>	<p>Livable 1.1.4 Un atelier animé par 1 consultant international et 1 consultant national avec 100 participants (50% de femmes) et un rapport associé comprenant l'examen des résultats du projet, les défis, les leçons apprises et les recommandations pour les prochaines étapes de la planification de l'adaptation en Algérie.</p>
<p>Absence de modalités facilitant la mise à jour régulière du PNC</p>	<p>Recherche de la cohérence entre le plan national sur le changement climatique (PNC) et le processus du PNA, notamment par l'élaboration</p>	<p>Recherche de la cohérence entre le plan national sur le changement climatique (PNC) et le processus du PNA, notamment par l'élaboration</p>	<p>Extrant 1.2 Le processus PNA progresse grâce à un alignement renforcé sur le PNC, à l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action clairs, et à la formulation d'un PNA à l'issue de consultations</p>	<p>Activité 1.2.1 Développer un protocole pour soutenir la mise à jour de la PNC pendant sa mise en œuvre et le faire valider par le MEER, l'ANCC et le CNC à travers un atelier avec 100 participants (50% de femmes) (au terme du mois 19).</p>	<p>Livable 1.2.1 Protocole d'actualisation du PNC incluant des orientations pour la prise en compte de la sensibilité au genre de l'activité 1.1.2 validé par le MEER, l'ANCC et le CNC à travers un atelier avec 100 participants (50% de femmes) et rapport associé.</p>

<p>Aucune visibilité sur la poursuite du processus du PNA au-delà de 2023</p>	<p>d'un plan national d'adaptation.</p>	<p>approfondies des principales parties prenantes.</p>	<p>Activité 1.2.2 Préparer une feuille de route et un plan d'action pour le processus PNA pour la période 2023-2028 à travers 2 réunions de consultation nationales pour 40 participants (50% de femmes) et le valider à travers un atelier de validation avec 100 participants (50% de femmes) (au terme du mois 23).</p>	<p>Livable 1.2.2a 2 réunions de consultation nationale pour 40 participants (dont 50% de femmes) et rapports associés. Les participants comprendront le ministère de l'environnement et des énergies renouvelables et les représentants du comité national sur le climat, les parties prenantes du gouvernement, les institutions nationales, les universitaires, le secteur privé, la société civile et la presse pour examiner les stratégies de développement et les plans pour les mesures d'adaptation et l'engagement des parties prenantes dans le processus du PNA pour 2023-2028.)</p> <p>Livable 1.2.2b Feuille de route et plan d'action pour le processus du PNA 2023-2028 rédigés et validés lors d'un atelier réunissant 100 participants (dont 50 % de femmes) avec des recommandations qui donneront lieu à un rapport sur les meilleures pratiques, le développement et l'évaluation de solutions et tout autre service en rapport qui pourrait être utile à la société dans son ensemble.</p>
<p>Pas de plan d'adaptation pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des mesures d'adaptation</p>			<p>Activité 1.2.3 Développer un plan national d'adaptation pour l'Algérie et organiser 5 ateliers de validation avec 100 participants chacun (au terme du mois 29)</p>	<p>Livable 1.2.3a Rapport de synthèse de tous les documents pertinents pour l'élaboration du plan, notamment les documents relatifs aux meilleures pratiques pour l'inclusion des populations vulnérables.</p> <p>Livable 1.2.3b Le plan national d'adaptation est rédigé et validé par le biais d'au moins 5 ateliers de validation (100 participants chacun - 50 % de femmes) avec des représentants des</p>

					secteurs clés (ME, MICALT, MF, MSNFCF) et des rapports associés. Livable 1.2.3c Le plan national d'adaptation est diffusé aux niveaux local, sectoriel, national, privé et public sous forme numérique et imprimée, et le rapport de diffusion est disponible.
Absence d'évaluation de la capacité institutionnelle à traiter l'adaptation au changement climatique, notamment au sein du MEER, du ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MICALT) et du ministère des Finances. Faible capacité au niveau territorial (Wilayas et communes) à adopter des politiques d'adaptation Le statut de l'Office national de météorologie (ONM) entrave la capacité de	Meilleure compréhension de la capacité institutionnelle à faire face au changement climatique au sein du MEER, du MICALT, du ministère des Finances et au niveau local. Renforcement des capacités à adopter des politiques d'adaptation au niveau territorial Un statut consolidé pour l'ONM et une meilleure capacité à mener des observations et des projections climatiques	Extrait 1.3 Les capacités du MEER, du MICALT et du ministère des Finances sont évaluées et renforcées, des options sont identifiées pour renforcer la capacité de l'ONM à développer des modèles climatiques et des scénarios de projection, et les acteurs locaux de 32 wilayas sont formés pour intégrer l'adaptation dans la planification locale.	Activité 1.3.1 Évaluer les lacunes et les besoins en matière de capacités institutionnelles et organisationnelles, et mettre en place 6 ateliers de renforcement des capacités (au terme du mois 12).	Livable 1.3.1a Rapport sur l'évaluation des institutions et des capacités, les lacunes et les besoins validés par diffusion virtuelle. Livable 1.3.1b 6 rapports basés sur 6 ateliers de renforcement des capacités pour 20 participants chacun (50% de femmes). Les rapports comprendront la liste et le profil des participants ainsi que les recommandations techniques pour assurer la durabilité de l'impact des formations. Les rapports comprendront des informations sur les enquêtes d'évaluation avant et après les ateliers d'impact.	
			Activité 1.3.2 Former 930 acteurs locaux (administration, élus, société civile, opérateurs économiques, universités, etc.) de 32 Wilayas pilotes (autres que celles sélectionnées par le projet CDN) à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leurs plans locaux respectifs (au terme du mois 27)	Livable 1.3.2 32 sessions de formation pratique sur le terrain et les rapports associés (y compris l'enquête préalable et postérieure, le profil, la liste des participants et les recommandations sur la durabilité des résultats du renforcement des capacités) sur l'intégration de l'adaptation dans la planification locale avec 30 acteurs locaux participants chacun (50% de femmes), du type « entraînement », qui est destiné à fournir aux participants une compréhension théorique ainsi que des cas pratiques pour intégrer le	

<p>l'institution à effectuer des observations et des projections climatiques.</p>				<p>changement climatique dans les plans de la wilaya.</p> <p>Livrable 1.3.3a</p> <p>Un rapport d'analyse est produit pour inclure des informations sur les capacités et les besoins de l'ONM pour la production de services climatiques pertinents pour les utilisateurs. Le rapport est validé par un atelier réunissant jusqu'à 30 participants (50% de femmes).</p> <p>Livrable 1.3.3b</p> <p>Une formation de renforcement des capacités (20 participants, 50% de femmes) et un rapport associé comprenant la liste et le profil des participants ainsi que des recommandations techniques générales pour assurer la durabilité et l'impact de la formation. Les rapports comprendront des informations sur les enquêtes d'évaluation d'impacts avant et après les ateliers.</p>
<p>L'enseignement de l'adaptation au changement climatique dans le système scolaire, en particulier dans l'enseignement supérieur, est insuffisant et dispersé.</p>	<p>Une approche est définie pour veiller à ce que l'adaptation au changement climatique soit intégrée dans le système scolaire et enseignée de manière efficace, notamment dans l'enseignement supérieur.</p>	<p>Extrant 1.4</p> <p>Les ministères sectoriels en charge du système éducatif sont mieux équipés pour promouvoir l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les programmes scolaires, notamment le ministère de l'enseignement supérieur, en élaborant des orientations visant à promouvoir l'excellence dans les travaux</p>	<p>Activité 1.4.1</p> <p>Organiser 6 ateliers de suivi visant à sensibiliser au moins 40 personnes de niveau intermédiaire, dont 50 % de femmes, du ministère de l'éducation nationale, du ministère de la formation professionnelle et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que des universités et des écoles, à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les</p>	<p>Livrable 1.4.1</p> <p>6 ateliers (40 participants, 50% de femmes) et les rapports associés comprenant la liste et le profil des participants ainsi que l'orientation technique générale pour assurer la durabilité des impacts de la formation. Les rapports comprendront des informations sur les enquêtes d'évaluation d'impact avant et après les ateliers.</p>

			universitaires sur l'adaptation au changement climatique.	programmes d'études, en tenant compte des spécificités liées au genre, en étroite collaboration avec le point focal ACE (Action for Climate Empowerment) de la CCNUCC (au terme du 31e mois).	
				<p>Activité 1.4.2</p> <p>Évaluer la manière dont l'adaptation au changement climatique est traitée dans l'enseignement supérieur, identifier les lacunes en matière d'information et formuler des recommandations pour la création d'un centre d'excellence au niveau du master et/ou du doctorat (au terme du 27e mois).</p>	<p>Livable 1.4.2a</p> <p>Un rapport d'évaluation sur la manière dont l'adaptation au changement climatique est prise en compte dans l'enseignement supérieur, comprenant l'identification des lacunes en matière d'information et des recommandations sur la création d'un centre d'excellence sur l'adaptation au changement climatique, validé par une diffusion virtuelle.</p> <p>Livable 1.4.2b</p> <p>Lignes directrices élaborées pour l'intégration du changement climatique dans l'enseignement supérieur et validées lors d'un atelier auquel ont participé 40 personnes (dont 50 % de femmes).</p>
	Communication très limitée sur l'adaptation au changement climatique, notamment sur le contenu de la CDN, le PNC et le rôle des acteurs institutionnels dans le processus d'adaptation.	Les bénéficiaires de l'adaptation et les parties prenantes sont mieux informés des efforts d'adaptation grâce à une stratégie de communication efficace.	Extrait 1.5 Une stratégie de communication sur le PNA 2023-2028 est élaborée et mise en œuvre.	Activité 1.5.1 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le processus du PNA, organiser un atelier de rédaction de rapports et deux ateliers de formation annuels sur la communication (au terme du mois 35)	<p>Livable 1.5.1a</p> <p>Élaboration, mise en œuvre et diffusion d'une stratégie de communication pour le processus du PNA par le biais de 20 réunions de sensibilisation avec la participation de 40 personnes dans chacune (50% de femmes)</p> <p>Livable 1.5.1b</p> <p>1 atelier de rapport annuel et rapport associé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PNA avec 40 participants (50% de femmes)</p>

					<p>Livrable 1.5.1c</p> <p>Un atelier de formation annuel sur la communication et la sensibilisation ciblant les ONG et d'autres membres de la société civile - activités de sensibilisation au processus PNA (40 participants - 50% de femmes) et rapport associé comprenant le profil, la liste des participants et les recommandations sur la durabilité des résultats du renforcement des capacités.</p> <p>Livrable 1.5.1d</p> <p>1 atelier de formation annuel et le rapport associé (notamment le profil, la liste des participants et les recommandations sur la durabilité des résultats du renforcement des capacités) sur les activités de communication et de sensibilisation au processus du PNA ciblant les médias et les journalistes (40 participants - 50 % de femmes).</p>
<p>Résultat 2 : Des données probantes sont produites pour concevoir des solutions d'adaptation ayant un impact maximal.</p>	<p>Faible application des résultats de la recherche liés au changement climatique et à l'adaptation, notamment en raison de l'absence d'un système centralisé d'échange d'outils et d'informations, notamment les rapports nationaux</p>	<p>La traduction des résultats de la recherche sur le changement climatique en décisions et actions d'adaptation est facilitée par un système centralisé d'échange d'outils et d'informations.</p>	<p>Extrant 2.1</p> <p>Un système centralisé d'informations et d'outils liés au climat, notamment des rapports nationaux périodiques d'évaluation du climat élaborés et approuvés par toutes les parties prenantes.</p>	<p>Activité 2.1.1</p> <p>Diffuser la synthèse des études sur les incidences, les risques et les vulnérabilités réalisées dans le cadre de la préparation de la troisième communication nationale et élaborer des modules de formation par le biais de 4 ateliers de diffusion/sensibilisation pour 40 participants chacun (50 % de femmes) (au terme du mois 18).</p>	<p>Livrable 2.1.1a</p> <p>4 ateliers de diffusion/sensibilisation et rapports associés sur les études préparées par le CNC sur les impacts, les risques et les vulnérabilités (40 participants chacun - 50% de femmes)</p> <p>Livrable 3.2.1.1b</p> <p>Modules de formation élaborés et mis en œuvre</p>
				<p>Activité 2.1.2</p> <p>Analyser et cartographier le mécanisme de collecte des données et formuler des recommandations d'amélioration (au terme du mois 10).</p>	<p>Livrable 2.1.2</p> <p>Rapport d'analyse sur le mécanisme de collecte de données avec des recommandations validées par diffusion virtuelle</p>

périodiques d'évaluation du climat.				<p>Activité 2.1.3 Évaluation des lacunes dans l'accès à l'information et de la capacité des secteurs à utiliser cette information (d'ici au mois 11)</p>	<p>Livrable 2.1.3a Rapport d'évaluation basé sur une enquête (entretiens et enquêtes en ligne) sur les lacunes dans l'accès à l'information et la capacité du secteur à utiliser le système centralisé d'informations sur le climat, notamment les recommandations d'utilisation au titre du point 2.1.4 validées par une diffusion virtuelle.</p>
				<p>Activité 2.1.4 Conception d'un système centralisé d'information climatique en ligne et son déploiement par la sensibilisation du grand public et la formation des fournisseurs de données institutionnels et des utilisateurs techniques de niveau intermédiaire afin de permettre aux parties prenantes concernées d'accéder aux données et informations liées au climat pour mettre à jour les évaluations de la vulnérabilité, des risques et de l'adaptation et pour les rapports de suivi et les objectifs d'apprentissage (au terme du mois 30).</p>	<p>Livrable 2.1.4a Un système centralisé d'information climatique en ligne établi et déployé par une entreprise sur la base du Livrable 2.1.3a et grâce à la définition des exigences techniques et à la mise en place du système sur le web. Le système d'information climatique en ligne comprendra une description des caractéristiques et des fonctionnalités du système sous la forme d'un manuel de l'utilisateur.</p> <p>Livrable 2.1.4b Au moins 10 réunions de sensibilisation avec 40 participants (50% de femmes) et des rapports associés comprenant la liste des participants et les communiqués de presse et de radio ; des statistiques sur le système centralisé d'information climatique ; 1 rapport de synthèse pour analyser l'impact de la campagne de sensibilisation.</p> <p>Livrable 2.1.4c Au moins 10 ateliers de formation de 40 participants avec 50% de femmes, et des rapports associés sur le système centralisé d'information climatique ciblant les institutions identifiées dans l'activité 2.1.2, notamment au niveau des wilayas. Les rapports comprendront une liste détaillée des participants et de leur</p>

					<p>profil, des informations sur les enquêtes d'évaluation avant et après les ateliers et des recommandations sur la durabilité des résultats du renforcement des capacités.</p> <p>Livrable 2.1.4d</p> <p>Modules de formation et aides à la formation/manuels sur le système centralisé d'informations climatiques validés par diffusion virtuelle</p> <p>Livrable 2.1.4e</p> <p>Au moins 2 ateliers de formation (40 participants, 50% de femmes) et les rapports associés ciblant les membres du mécanisme de coordination du PNA sur l'utilisation des informations climatiques et leur traduction en outils de prise de décision. Les rapports comprendront le profil et la liste des participants, des informations sur les enquêtes d'évaluation avant et après les ateliers, et des recommandations sur la durabilité des résultats du renforcement des capacités.</p>
Absence de mécanisme d'observation et de suivi permanent de l'impact du changement climatique sur la côte et l'écosystème marin	Un mécanisme est en place pour observer et surveiller l'impact du changement climatique sur la côte et l'écosystème marin.	Extrant 2.2 Mise en place d'un réseau d'observation du littoral et des ressources marines	Activity 2.2.1 Créer un réseau régional d'observation marine pour collecter des données sur les écosystèmes marins par le biais de consultations. Ce réseau s'étendra au Maroc, à la Tunisie et aux pays voisins, en tenant compte des risques transfrontaliers (au terme du 30e mois).	Livrable 2.2.1a 10 réunions de consultation et rapports associés avec les parties prenantes engagées dans le réseau régional d'observation marine (40 personnes par événement - 50% de femmes)	Livrable 2.2.1b Mise en place d'un réseau régional d'observation du milieu marin avec un mandat clairement formulé
Manque d'évaluation et d'optimisation des mesures d'adaptation,	Les options d'adaptation sont identifiées, regroupées et évaluées pour au	Extrant 2.3 Une bonne vue d'ensemble de tous les projets d'adaptation mis en œuvre en Algérie est disponible et	Activité 2.3.1 Pour les secteurs prioritaires non soutenus par le projet de mise en œuvre de la CDN, c'est-à-dire l'agriculture et la sylviculture, les	Livrable 2.3.1a Rapport de l'exercice de cartographie des projets d'adaptation mis en œuvre en Algérie	

	notamment les mesures identifiées dans le PNC et la CDN	moins quatre départements et une liste consolidée des options est produite.	les mesures d'adaptation contenues dans le PNC et la CDN ont été évaluées, classées par ordre de priorité et prises en compte dans la programmation nationale du FVC.	ressources en eau, la santé humaine, la RRC, les travaux publics et les transports, un exercice de cartographie des projets d'adaptation sera mené et le rapport sera validé par un atelier (au terme du mois 17).	<p>Livable 2.3.1b</p> Présentation des résultats de l'exercice de cartographie lors d'un atelier auquel ont participé 40 personnes, dont 50 % de femmes, avec rapport associé.
				<p>Activité 2.3.2</p> Sélectionner les mesures d'adaptation contenues dans le PNC et la CDN par le biais d'une analyse multicritères qui hiérarchisera les impacts climatiques en utilisant des données quantitatives et qualitatives basées sur la rentabilité, qui identifiera et classera les options d'adaptation, et organiser un atelier de validation (au terme du mois 24).	<p>Livable 2.3.2a</p> Rapport contenant une liste de mesures d'adaptation évaluées et classées par ordre de priorité
				<p>Activité 2.3.3</p> Favoriser la planification intégrée de l'adaptation au changement climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture, des ressources en eau, de la santé humaine, des travaux publics et des transports par le biais d'ateliers de formation (au terme du 30e mois).	<p>Livable 2.3.2b</p> Atelier de validation et rapport associé avec la participation de 100 personnes - 50% de femmes
					<p>Livable 2.3.3</p> Au moins 4 ateliers de formation et les rapports associés (notamment le profil et la liste des participants, des informations sur les enquêtes d'évaluation d'impact avant et après les ateliers, et des recommandations sur la durabilité des résultats du renforcement des capacités) sur les options d'adaptation pour chaque secteur et sur les stratégies de mobilisation des ressources financières (40 personnes par événement - 50 % de femmes).
Résultat 3 : Promotion de l'engagement du secteur privé dans l'adaptation	Participation limitée du secteur privé à l'adaptation au changement climatique	Le potentiel d'engagement du secteur privé est identifié et promu, notamment par le biais d'un	Extrant 3.1 Possibilités d'engager le secteur privé dans l'adaptation au changement climatique identifiées	Activité 3.1.1 Analyser le potentiel d'engagement du secteur privé et les possibilités de renforcer cet engagement (au terme du mois 22)	<p>Livable 3.1.1a</p> Rapport d'analyse sur le potentiel d'investissement du secteur privé dans l'adaptation au changement climatique
					<p>Livable 3.1.1b</p>

		partenariat public-privé.			<p>Rapport dressant la liste des champions du secteur privé en matière d'adaptation, validé par une diffusion virtuelle</p> <p>Livrable 3.1.1c Élaboration d'une réserve de projets d'adaptation susceptibles d'être financés pour les secteurs prioritaires, validée par une diffusion virtuelle</p> <p>Livrable 3.1.1d Engagement du secteur financier face aux risques climatiques</p>
			<p>Extrant 3.2 Un partenariat public-privé pour l'adaptation au changement climatique identifié</p>	<p>Activité 3.2.1 Identifier l'opportunité et la possibilité d'un partenariat public-privé pour soutenir la planification et les actions d'adaptation au niveau sectoriel, territorial et local (au terme du mois 24)</p>	<p>Livrable 3.2.1a Identification des partenaires, notamment par le biais de 4 réunions de consultation (40 participants par événement - 50 % de femmes)</p> <p>Livrable 3.2.1b Termes de référence (TdR) élaborés pour le partenariat public-privé afin de soutenir la planification et les actions d'adaptation</p>
Résultat 4 : Augmentation du financement de l'adaptation	Le programme FVC est en cours d'élaboration	Le programme du FVC intègre les projets d'adaptation pertinents découlant du plan d'action national.	<p>Extrant 4.1. Les mesures d'adaptation contenues dans le PNC et la CDN sont prises en compte dans la programmation par pays du FVC.</p>	<p>Activité 4.1.1 Les solutions d'adaptation priorisées dans le cadre du résultat 2 sont reflétées dans la programmation par pays du FVC (au terme du mois 26).</p>	<p>Livrable 4.1.1a 1 réunion de consultation avec le rapport associé et le rapport sur les solutions d'adaptation avec la participation de 40 personnes dont 50% de femmes.</p> <p>Livrable 4.1.1b 1 protocole de travail élaboré pour définir les étapes à suivre pour aligner les priorités futures en matière d'adaptation et la programmation par pays, validé par une diffusion virtuelle</p>

	Alignement limité du budget national sur les objectifs et les mesures d'adaptation	Des recommandations sont formulées pour mieux aligner le budget national sur les objectifs d'adaptation.	<p>Extrant 4.2</p> <p>Un examen des dépenses publiques et des institutions sensibles au climat a été lancé en plus du marquage budgétaire lié au climat proposé par le projet CDN.</p>	<p>Activité 4.2.1</p> <p>Sur la base des premiers résultats du renforcement du mécanisme financier mené dans le cadre du projet CDN, déterminer le degré d'alignement du budget sur les objectifs et les actions d'adaptation par l'examen des dépenses publiques et des institutions, évaluer les lacunes en matière de financement de l'adaptation et formuler des recommandations d'investissement, et valider les résultats par le biais d'un atelier (au terme du mois 24).</p>	<p>Livable 4.2.1</p> <p>Rapport de l'analyse des dépenses budgétaires actuelles, de leur alignement sur les objectifs d'adaptation au changement climatique, des déficits de financement pour l'adaptation et des recommandations d'investissement validées lors d'un atelier réunissant jusqu'à 40 participants (50 % de femmes).</p>
	Manque d'outils d'analyse économique et financière pour intégrer les risques climatiques dans l'allocation budgétaire	L'intégration des risques climatiques dans l'allocation budgétaire est facilitée par des outils d'analyse économique et financière.	<p>Extrant 4.3</p> <p>Premiers outils d'analyse économique et financière développés en tenant compte du contexte algérien</p>	<p>Activité 4.3.1</p> <p>Sur la base de l'activité 4.2.1, développer des outils d'analyse économique et financière pour évaluer les risques climatiques et les intégrer dans les outils de prise de décision et d'allocation budgétaire utilisés au niveau sectoriel, national et local, et explorer les options que le secteur public peut utiliser pour stimuler l'investissement du secteur privé. Cela commencera par un examen des outils existants au niveau international et qui peuvent être adaptés (au terme du mois 27).</p>	<p>Livable 4.3.1a</p> <p>Sur la base de Livrable 4.2.1a, un rapport sur les outils disponibles et adaptables au contexte algérien (marquage budgétaire, revue des dépenses publiques climatiques, revue des dépenses privées climatiques, analyse coût-bénéfice climatique, etc.)</p> <p>Livable 4.3.1b</p> <p>Outils développés, sur la base du point 4.3.1.a, pour l'analyse économique et financière afin d'évaluer les risques climatiques et de les intégrer dans la prise de décision et les allocations budgétaires, qui seront testés dans le cadre du point 4.3.1d.</p> <p>Livable 4.3.1c</p> <p>Rapport présentant les opportunités identifiées grâce à la combinaison des ressources des secteurs public et privé, validé par une diffusion virtuelle</p>

					<p>Livrable 4.3.1d</p> <p>3 ateliers et rapports associés pour tester les outils développés avec la Direction du changement climatique du ME, les points focaux sectoriels et les cadres supérieurs du Ministère des finances et du Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (40 participants par événement - 50% de femmes).</p>
				<p>Activité 4.3.2</p> <p>Concevoir une stratégie de financement pour les actions prioritaires en accédant à de nouvelles sources de financement de l'adaptation, notamment des sources internationales et nationales, publiques et privées, en organisant cinq réunions de consultation (au terme du mois 26).</p>	<p>Livrable 4.3.2</p> <p>Stratégie de financement de l'adaptation pour financer les actions prioritaires en articulation avec les sources de financement potentielles pour les différents domaines d'activité/projets élaborée lors de 5 réunions de consultation réunissant jusqu'à 20 participants et validée par une diffusion virtuelle.</p>

VI. PLAN SUIVI ET EVALUATION (S&E)

Les résultats du projet, tels qu'ils sont décrits dans le cadre de résultats du projet, feront l'objet d'un suivi et d'un rapport semestriels et seront évalués périodiquement au cours de la mise en œuvre du projet afin de s'assurer que le projet atteint effectivement ces résultats.

Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris conformément aux exigences du PNUD, telles que décrites dans le [POPP du PNUD](#) et la [politique d'évaluation du PNUD](#). Le bureau national du PNUD est chargé de veiller au respect de toutes les exigences du PNUD en matière de suivi, d'assurance qualité, de gestion des risques et d'évaluation des projets. Des exigences supplémentaires en matière de suivi et d'évaluation seront mises en œuvre conformément à [l'approche initiale de la politique de suivi et d'évaluation du FVC et à d'autres politiques pertinentes du FVC](#).

Outre ces exigences obligatoires du PNUD et du FVC en matière de suivi et d'évaluation, d'autres activités de suivi et d'évaluation jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de lancement.

Responsabilités en matière de supervision et de suivi du S&E :

Chef de projet : Le chef de projet est responsable de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et des risques du projet, notamment les risques sociaux et environnementaux. Il veillera à ce que l'ensemble du personnel du projet maintienne un niveau élevé de transparence, de responsabilité et d'obligation de rendre compte dans le cadre du suivi et de l'évaluation et de l'établissement de rapports sur les résultats du projet. Le chef de projet informera le Comité du projet, le bureau national du PNUD et le conseiller technique régional du PNUD-NCE&W de tout retard ou difficulté survenant au cours de la mise en œuvre, afin qu'un soutien approprié et des mesures correctives puissent être adoptés.

Le chef de projet élaborera des plans de travail annuels pour soutenir la mise en œuvre efficace du projet. Il veillera à ce que les exigences standard du PNUD et du FVC en matière de suivi et d'évaluation soient respectées avec la plus grande qualité. Ceci inclut, mais n'est pas limité à, assurer que les indicateurs du cadre de résultats sont contrôlés annuellement à temps pour un rapport basé sur des preuves dans le rapport de projet annuel, et que le contrôle des risques a lieu sur une base régulière.

Comité de projet : Le Comité de projet prendra les mesures correctives nécessaires pour que le projet atteigne les résultats souhaités. Il organisera des examens de projet afin d'évaluer les performances du projet et d'évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Au cours de la dernière année du projet, le Comité de projet organisera un examen de fin de projet afin de tirer les leçons de l'expérience acquise, de discuter des possibilités de transposition à plus grande échelle et de mettre en évidence les résultats du projet et les leçons apprises auprès des publics concernés. Cette réunion d'examen final discutera également des résultats décrits dans le rapport d'évaluation finale du projet et de la réponse de la direction.

Partenaire chargé de la mise en œuvre du projet : En tant que partenaire responsable de la mise en œuvre du projet, le bureau de pays du PNUD est chargé de fournir en temps voulu toutes les informations et données nécessaires pour établir des rapports complets et fondés sur des preuves concernant le projet, notamment les résultats et les données financières, en fonction des besoins et des circonstances. Le bureau de pays du PNUD s'efforcera de veiller à ce que le suivi et l'évaluation au niveau du projet soient effectués de manière efficace et soient alignés sur les systèmes nationaux, de sorte que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux.

Bureau national du PNUD : Le bureau national du PNUD soutiendra le Chef de projet en cas de besoin, notamment par le biais de missions de supervision annuelles. Les missions de supervision annuelles se dérouleront conformément au calendrier défini dans le plan de travail annuel. Les rapports des missions de supervision seront transmis à l'équipe et au comité de projet dans le mois suivant la mission. Le bureau national du PNUD lancera et organisera les principales activités de suivi et d'évaluation, notamment le rapport annuel du projet et l'atelier final pour tirer les leçons apprises. Il veillera également à ce que les exigences standard du PNUD et du FVC en matière de suivi et d'évaluation soient respectées avec la plus haute qualité.

Le bureau national du PNUD est chargé de se conformer à toutes les exigences du PNUD en matière de suivi et d'évaluation au niveau du projet, telles qu'elles sont décrites dans le [POPP du PNUD](#). Il s'agit notamment de veiller à ce que l'évaluation de l'assurance qualité du PNUD pendant la mise en œuvre soit effectuée chaque année, de mettre régulièrement à jour le registre des risques sur Quantum et de mettre à jour le marqueur de genre du PNUD chaque année sur la base des progrès réalisés en matière d'intégration du genre dans le rapport de projet semestriel et le rapport d'analyse axé sur les résultats du PNUD. Tout problème de qualité signalé au cours de ces activités de suivi et d'évaluation (par exemple, les notes d'évaluation de la qualité du rapport de projet annuel) doit être traité par le bureau national du PNUD et le Chef de projet.

Le bureau national du PNUD appuiera le personnel du FVC (ou son représentant) lors de toute mission entreprise dans le pays et soutiendra tout contrôle ad hoc ou évaluation ex post qui pourrait être exigé par le FVC.

Le bureau national du PNUD conservera tous les dossiers relatifs à ce projet pendant une période maximale de sept ans après la clôture financière du projet, afin de soutenir tout examen et évaluation ex post entrepris par le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD (BIE) et/ou le FVC.

PNUD - Unité Nature, Climat, Énergie et Déchets (PNUD-NCE&W) : Le conseiller technique régional du PNUD-NCE&W et la direction du PNUD-NCE&W fourniront un soutien supplémentaire en matière de suivi et d'évaluation, de contrôle de la mise en œuvre, d'assurance de la qualité et de dépannage, en fonction des besoins.

Audit : Le projet sera soumis à audit conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables aux projets mis en œuvre directement (selon la modalité DIM). Sur demande, les rapports d'audit du projet seront partagés avec le FVC (le donateur).

Exigences supplémentaires en matière de suivi et d'établissement de rapports pour le FVC

Atelier de lancement et rapport : un atelier de lancement du projet permettra de :

- a) Réorienter les parties prenantes du projet vers la stratégie du projet et discuter de tout changement dans le contexte général qui influence la stratégie et la mise en œuvre du projet ;
- b) Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe du projet, notamment les lignes de rapportage et de communication et les mécanismes de résolution des conflits ;
- c) Examiner le cadre de résultats et finaliser les indicateurs, les moyens de vérification et le plan de suivi ;
- d) Discuter des rôles et responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de suivi et d'évaluation ; identifier les instituts nationaux/régionaux qui seront impliqués dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet ;
- e) Identifier comment le suivi et l'évaluation du projet peuvent soutenir le suivi national des indicateurs des ODD, le cas échéant ;
- f) Mettre à jour et revoir les responsabilités en matière de suivi des différents plans et stratégies du projet, notamment le registre des risques ;
- g) Examiner les procédures d'établissement de rapports financiers et les exigences obligatoires, et convenir des modalités de l'audit périodique ; et

h) planifier et programmer les réunions du comité de projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année.

Le rapport de lancement sera validé par le bureau national du PNUD et le conseiller technique régional du PNUD-NCE et approuvé par le conseil d'administration du projet.

Rapport annuel du projet FVC (à remettre au plus tard dans les 60 jours suivant le 31 décembre) pour chaque année de mise en œuvre : Le Chef de projet, le bureau national du PNUD et le conseiller technique régional du PNUD-NCE apporteront une contribution objective aux rapports de projet annuels couvrant l'année civile pour chaque année de mise en œuvre du projet. Le chef de projet veillera à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet soient contrôlés annuellement à l'avance afin que les progrès puissent être inclus dans le rapport.

Le rapport annuel du projet sera également partagé avec le comité de projet. Le bureau national du PNUD coordonnera les contributions des autres parties prenantes au rapport, le cas échéant. L'évaluation de la qualité du rapport de l'année précédente sera utilisée pour la préparation du rapport suivant.

Enseignements tirés et production de connaissances : Les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et au-delà de la zone d'intervention du projet par l'intermédiaire des réseaux et forums de partage d'informations existants. Le projet identifiera et participera, le cas échéant, à des réseaux scientifiques, politiques et/ou autres, qui pourraient être utiles au projet. Le projet identifiera, analysera et partagera les enseignements tirés qui pourraient être utiles à la conception et à la mise en œuvre de projets similaires et diffusera largement ces enseignements. Un échange continu d'informations sera établi entre ce projet et d'autres projets similaires, tant au niveau national que régional et mondial.

Atelier final de revue du projet : un atelier final de revue des succès, de échecs, des leçons apprises et bonnes pratiques du processus PNA sera organisé à la fin du projet. Il rassemblera les parties prenantes.

Rapport final : Le dernier rapport annuel du projet ainsi que le rapport final de l'atelier de revue constitueront le rapport final du projet.

Exigences obligatoires du FVC en matière de suivi et d'évaluation et budget du S&E :

Exigences du FVC en matière de suivi et évaluation	Responsabilité première	Coûts indicatifs imputés au budget du projet ²⁰ (US\$)		Calendrier
		Subvention du FVC	Co-financement	
Atelier de démarrage	Bureau pays du PNUD	11 000 USD	Aucun	30 jours après la signature du prodoc
Rapport initial et évaluations de référence	Chef de projet	Aucun	Aucun	2 semaines après l'atelier de lancement
Exigences standard du PNUD en matière de suivi et d'établissement de rapports, telles qu'elles sont décrites dans le POPP du PNUD.	Bureau pays du PNUD	Aucun	Aucun	Annuellement

²⁰A l'exclusion du temps de travail de l'équipe de projet et du temps de travail et des frais de déplacement du personnel du PNUD.

Exigences du FVC en matière de suivi et évaluation	Responsabilité première	Coûts indicatifs imputés au budget du projet ²⁰ (US\$)		Calendrier
		Subvention du FVC	Co-financement	
Gestion des risques (y compris les registres des risques Quantum)	Chef de projet Bureau pays	Aucun	Aucun	Trimestriel, annuellement
Suivi des indicateurs du cadre de résultats du projet (notamment le recrutement d'experts externes, les enquêtes sur les projets, l'analyse des données, etc.)	Chef de projet	Par an : 10 000 USD	<i>Aucun</i>	Annuellement
Rapport annuel du projet FVC	Chef de projet et Bureau pays du PNUD et Unité PNUD-NCE	Aucun	Aucun	Annuellement le 28 février
Audit du projet conformément aux politiques d'audit du PNUD	Bureau pays du PNUD	Par an : 6000 USD	<i>Aucun</i>	Conformément aux politiques d'audit du PNUD
Enseignements tirés, études de cas et production de connaissances	Chef de projet	Par an: 6000 USD	<i>Aucun</i>	Annuellement
Réunions du comité de projet	Comité de projet Bureau pays du PNUD Chef de projet	Aucun	<i>Aucun</i>	Au minimum annuellement
Missions de supervision	Bureau pays du PNUD	Aucun ²¹	<i>Aucun</i>	Deux par an
Missions de surveillance	Unité PNUD-NCE	Aucun ⁶	<i>Aucun</i>	Dépannage en cas de besoin
Missions d'apprentissage/visites de sites du FVC	Bureau pays du PNDU et Chef de projet et Unité PNUD-NCE	<i>ajouter</i>	<i>Aucun</i>	A déterminer
Atelier de revue final	Bureau pays du PNDU et Chef de projet et Unité PNUD-NCE	31,241 USD	<i>Aucun</i>	A déterminer
Traduction des rapports d'évaluation en anglais	Bureau pays du PNDU	6000 USD	<i>Aucun</i>	Comme exigé. Le FVC n'accepte que les rapports rédigés en anglais.
COÛT TOTAL indicatif A l'exclusion du temps de travail de l'équipe de projet et des frais de personnel et de voyage du PNUD.		<i>USD 90 241</i>	<i>Aucun</i>	

²¹ Les coûts de la participation et du temps du bureau national du PNUD et de l'unité du PNUD-NCE sont imputés à la redevance de l'agence du FVC.

VII. DISPOSITION EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet :

Cette proposition sera régie par les termes et conditions énoncés dans le deuxième accord de subvention d'appui préparatoire et de préparation du cadre modifié et reformulé convenu entre le FVC et le PNUD en date du 22 juillet 2020". Le PNUD sera responsable de la mise en œuvre de l'appui à la préparation et effectuera toutes les activités de gestion fiduciaire et financière, d'achat de biens et de services, et de suivi et d'établissement de rapports dans le cadre de cette proposition conformément aux politiques et procédures du PNUD et à l'accord-cadre en date du 22 juillet 2020.

La période de mise en œuvre de la proposition approuvée après la date du deuxième accord-cadre modifié désigne la période commençant à la date à laquelle le Fonds notifie le demandeur, le bénéficiaire et le partenaire de mise en œuvre qu'il a approuvé la proposition, et se terminant trois (3) mois après l'expiration de la durée prévue du soutien de préparation et de préparation concerné spécifié dans ladite proposition de soutien R&P approuvée, y compris toute prolongation approuvée par le Fonds.

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité de mise en œuvre directe (DIM) du PNUD.

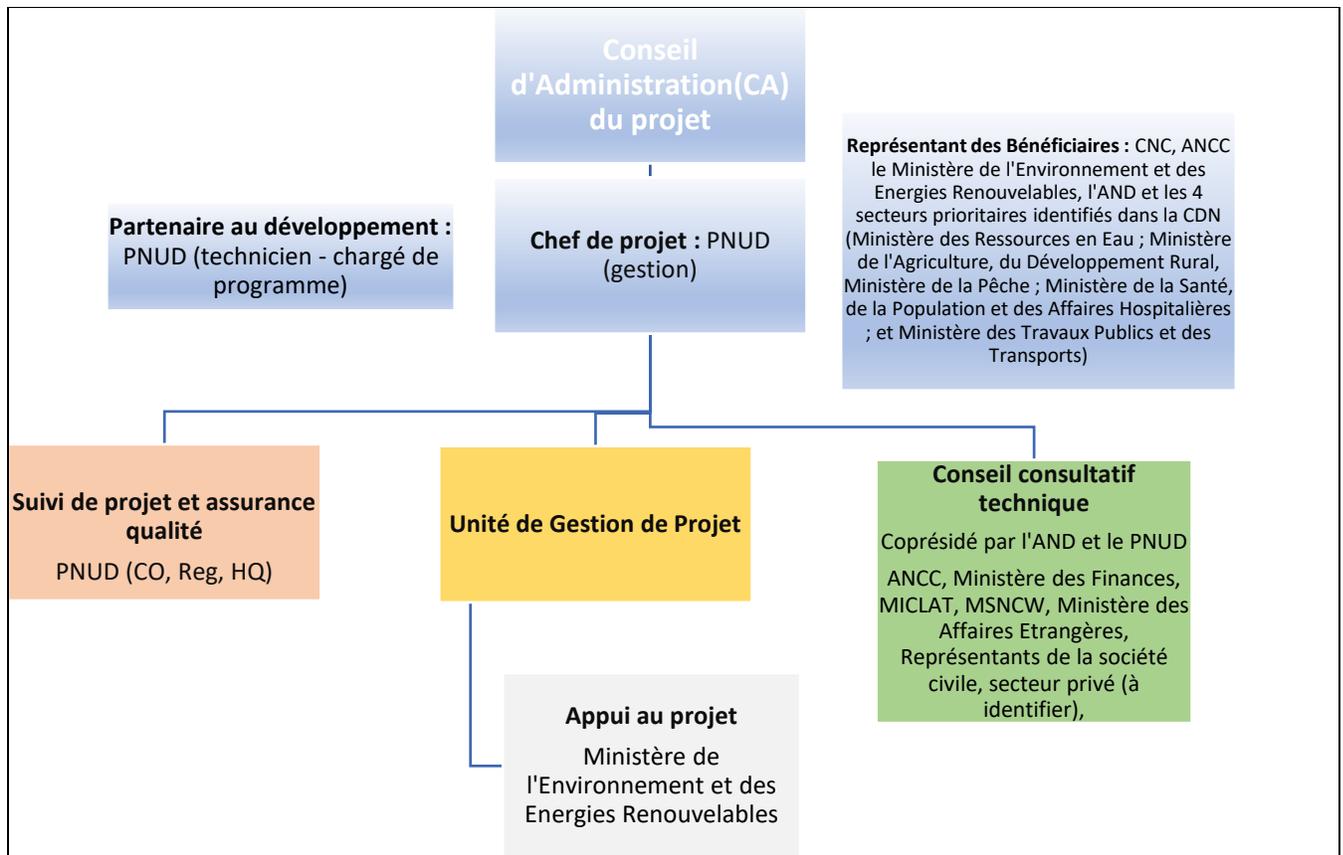
Partenaire d'exécution : Le partenaire d'exécution de ce projet est le PNUD. Le PNUD, par l'intermédiaire du bureau pays, est donc responsable de la gestion de ce projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions du projet, de l'atteinte des résultats du projet et de l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Le PNUD est chargé de :

1. Approuver et signer le plan de travail pluriannuel;
2. Approuver et signer le rapport de livraison combiné à la fin de l'année; et
3. Signature du rapport financier ou de l'autorisation de financement et du certificat de dépenses.

Parties responsables (appelées partenaires de mise en œuvre dans le cadre de la FWA) : Aucune PR n'a été identifiée à l'avance. Il convient de noter qu'un changement d'une Partie responsable (Entité chargée de la mise en œuvre en termes de FVC) ou un changement défavorable du statut juridique d'une Partie responsable (Entité chargée de la mise en œuvre du FVC) impliqué dans la mise en œuvre de la proposition approuvée qui affecte matériellement et négativement la réalisation des résultats escomptés constituera un changement majeur qui nécessiterait l'approbation préalable du FVC.

Un pare-feu strict sera maintenu entre les coûts de surveillance du projet et le personnel et la mise en œuvre des coûts et du personnel du projet.

La structure organisationnelle du projet est la suivante:



Conseil d'Administration du projet (CA) : Il sera créé pour superviser l'exécution du projet et ses activités, y compris les recommandations pour l'approbation des plans de projet/budget et leurs révisions. Le PNUD jouera le rôle de conseiller en ce qui concerne la faisabilité technique du projet.

Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du CA doivent être prises conformément à des normes qui garantissent des résultats en matière de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du CA, la décision finale revient au PNUD. Le vote décisif du PNUD vise à garantir la conformité fiduciaire uniquement lorsque le conseil d'administration ne parvient pas à un accord consensuel. Cette responsabilité s'étend uniquement à l'exécution des activités et des ressources budgétaires approuvées dans le cadre du projet (telles qu'approuvées par le CDN).

Les responsabilités spécifiques du CA sont les suivantes

- Fournir des conseils et une orientation générale au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées ;
- Traiter les questions relatives au projet soulevées par le chef de projet ;
- Fournir des conseils sur les nouveaux risques du projet et convenir des contre-mesures et des mesures de gestion possibles pour faire face à des risques spécifiques ;
- Se mettre d'accord sur les tolérances du chef de projet, le cas échéant ;
- Examiner l'état d'avancement du projet et fournir des orientations et des recommandations pour s'assurer que les livrables convenus sont produits de manière satisfaisante, conformément aux plans ;
- Évaluer le rapport annuel de mise en œuvre du projet, y compris le rapport d'évaluation de la qualité ; formuler des recommandations pour le plan de travail ;
- fournir des orientations et des conseils ad hoc dans des situations exceptionnelles où les tolérances du gestionnaire de projet sont dépassées ; et
- Évaluer et décider de procéder à des modifications du projet par le biais de révisions appropriées.

Le CA se réunira au moins une fois par an et/ou chaque fois que cela sera jugé nécessaire. Le CA est présidé par le PNUD et composé du Comité national sur le climat (CNC), de l'Agence nationale pour le changement climatique (ANCC), du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables (MEER) et des hauts représentants des ministères des secteurs prioritaires (ministère des ressources en eau ; ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ; ministère de la santé, de la population et des affaires hospitalières ; et ministère des travaux publics et des transports). Des représentants d'autres parties prenantes peuvent être inclus dans le conseil, le cas échéant. En outre, des représentants des collectivités locales et des tiers indépendants, tels que des ONG internationales ou nationales, peuvent assister aux réunions du conseil d'administration du projet en tant qu'observateurs. Le conseil d'administration joue quatre rôles distincts, à savoir :

- a) Chef de projet : personne représentant la maîtrise d'ouvrage qui préside le groupe.

Le chef de projet est une personne qui représente la propriété du projet et qui présidera le conseil d'administration du projet. Ce rôle peut être tenu par un représentant de l'agence gouvernementale de coopération ou du PNUD.

Le chef de projet est responsable en dernier ressort du projet, avec l'appui du représentant du bénéficiaire et du partenaire de développement. Le rôle du directeur de projet est de veiller à ce que le projet soit axé, tout au long de son cycle de vie, sur la réalisation de ses objectifs et la production de résultats qui contribueront à des résultats de plus haut niveau. Il doit veiller à ce que le projet soit rentable, en adoptant une approche soucieuse des coûts et en équilibrant les exigences du bénéficiaire et du fournisseur.

Responsabilités spécifiques (dans le cadre des responsabilités susmentionnées pour le comité de projet)

- S'assurer de l'existence d'une structure organisationnelle cohérente pour le projet et d'un ensemble logique de plans ;
- Définir les tolérances dans le plan de travail annuel et dans d'autres plans, selon les besoins du chef de projet ;

- Suivre et contrôler l'avancement du projet à un niveau stratégique ;
 - Veiller à ce que les risques soient suivis et atténués le plus efficacement possible ;
 - Informer les parties prenantes concernées de l'avancement du projet ;
 - Organiser et présider les réunions du conseil d'administration du projet.
- b) Partenaire de développement : représente les intérêts des parties concernées qui fournissent un financement et/ou une expertise technique au projet (conception, développement, facilitation, approvisionnement, mise en œuvre). La fonction principale du partenaire de développement au sein du Conseil est de guider la faisabilité technique du projet. Le rôle du partenaire de développement doit lui conférer l'autorité nécessaire pour engager ou acquérir les ressources nécessaires auprès des fournisseurs. Si nécessaire, plus d'une personne peut être requise pour ce rôle. Le partenaire de développement est le PNUD.

Responsabilités spécifiques (dans le cadre des responsabilités susmentionnées pour le comité de projet) :

- Veiller à ce que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs restent cohérents du point de vue du fournisseur.
 - Promouvoir et maintenir l'attention sur le(s) résultat(s) attendu(s) du projet du point de vue de la gestion des fournisseurs ;
 - Veiller à ce que les ressources des fournisseurs nécessaires au projet soient mises à disposition ;
 - Contribuer aux avis des fournisseurs sur les décisions du comité de projet concernant la mise en œuvre des recommandations sur les changements proposés ;
 - Arbitrer et assurer la résolution de tout conflit de priorité ou de ressources entre les fournisseurs.
- c) Représentant des bénéficiaires : Une personne ou un groupe de personnes représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront en fin de compte du projet. La fonction principale du représentant des bénéficiaires au sein du conseil d'administration est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet.

Le rôle de représentant des bénéficiaires est tenu par un représentant du gouvernement ou de la société civile. Les Bénéficiaires Principaux sont le Comité National du Climat (CNC), l'Agence Nationale du Changement Climatique (ANCC), le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables (MEER), la NDA ainsi que les institutions en charge des secteurs prioritaires suivants identifiés dans la Contribution Déterminée au niveau National : agriculture et forêt, ressources en eau, santé publique et travaux publics et transports.

Le représentant du bénéficiaire est chargé de valider les besoins et de vérifier que la solution répondra à ces besoins dans le cadre des contraintes du projet. Le rôle du bénéficiaire principal consiste à contrôler les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux critères de qualité. Ce rôle peut nécessiter plus d'une personne pour couvrir tous les intérêts des bénéficiaires. Dans un souci d'efficacité, ce rôle ne doit pas être réparti entre un trop grand nombre de personnes.

Les responsabilités spécifiques du représentant des bénéficiaires sont les suivantes

- Donner la priorité et contribuer aux opinions des bénéficiaires sur les décisions du conseil de projet concernant la mise en œuvre des recommandations sur les changements proposés ;
- La spécification des besoins du bénéficiaire est précise, complète et sans ambiguïté ;
- La mise en œuvre des activités à tous les stades est contrôlée pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins du bénéficiaire et qu'elles progressent vers cet objectif ;
- L'impact des changements potentiels est évalué du point de vue du bénéficiaire ;
- Les risques pour les bénéficiaires font l'objet d'un suivi fréquent.

Conseil technique et consultatif : Un conseil technique et consultatif fournira des suggestions techniques, examinera et assurera la coordination multisectorielle de la planification de l'adaptation. Il sera coprésidé par le NDA et le PNUD et comprendra des représentants et des experts techniques de tous les départements ministériels concernés et des principaux partenaires de mise en œuvre.

Le conseil technique et consultatif jouera un rôle clé dans l'alignement des initiatives climatiques du GCF avec d'autres initiatives climatiques (GIZ, UE). Il fournira des orientations et des conseils techniques généraux pour la mise en œuvre des projets et des recommandations pour l'approbation des différents conseils de projets. Les responsabilités spécifiques comprennent : l'examen de l'avancement des projets pour s'assurer que les résultats convenus sont produits de manière satisfaisante selon les plans et en coordination avec des interventions similaires en cours ; l'évaluation du rapport annuel de mise en œuvre du projet ; et la formulation de recommandations pour le plan de travail. Le ministère des affaires étrangères, l'un des principaux bénéficiaires du projet GIZ CDN, sera membre du conseil technique et consultatif.

Unité de gestion du projet (UGP) : L'UGP sera basée dans des locaux externes distincts et mettra en œuvre le projet pour le compte du PNUD. La mise en œuvre se fera sous la direction générale du chef de projet. L'UGP rendra compte au Conseil du projet et au directeur du programme conformément aux règles et règlements du PNUD. Les services fournis par l'UGP comprennent, entre autres, le soutien au recrutement et à la contractualisation du personnel technique et de gestion du projet, l'achat de biens et de services pour les intrants du projet, l'élaboration des plans de travail annuels, le soutien à la gestion budgétaire et financière, etc.

En outre, l'UGP est composée de personnel et de consultants, notamment :

Chef de projet : Le directeur de projet est habilité à gérer le projet au jour le jour au nom du comité de projet, dans le respect des contraintes fixées par ce dernier. Le directeur de projet est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision pour le projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de veiller à ce que le projet produise les résultats spécifiés dans le document de projet, selon les normes de qualité requises et dans le respect des contraintes de temps et de coût spécifiées.

Le partenaire chargé de la mise en œuvre recrute le chef du projet, qui doit être différent du représentant du partenaire chargé de la mise en œuvre au sein du conseil d'administration du projet.

Les responsabilités spécifiques comprennent

- Fournir des orientations et des conseils à l'équipe ou aux parties responsables du projet ;
- Assurer la liaison avec le comité de projet pour garantir l'orientation générale et l'intégrité du projet ;
- Identifier et obtenir le soutien et les conseils nécessaires à la gestion, à la planification et au contrôle du projet ;
- Responsable de l'administration du projet ;
- Planifier les activités du projet et suivre les progrès réalisés par rapport au cadre de résultats du projet et au plan de travail annuel approuvé ;
- Mobiliser le personnel, les biens et les services, la formation et les subventions de microcapital pour les activités de l'initiative, y compris la rédaction des termes de référence et des spécifications de travail, et la supervision de tous les travaux des contractants ;
- Contrôler les événements tels que déterminés dans le plan/calendrier de contrôle du projet, et mettre à jour le plan si nécessaire ;
- Gérer les demandes de mise à disposition de ressources financières par le PNUD ;
- Contrôler les ressources financières et la comptabilité afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers ;
- Il est responsable de la préparation et de la présentation des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle;
- Gérer et surveiller les risques du projet initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au comité de projet pour examen et décision sur les actions possibles si nécessaire - mettre à jour l'état de ces risques en tenant à jour le registre des risques du projet ;
- Tirer les leçons de la mise en œuvre du projet ;

- Préparer le plan de travail annuel pour l'année suivante et mettre à jour le module Quantum Project Management si l'accès est disponible.
- Préparer le rapport annuel du projet et soumettre le rapport final au conseil d'administration du projet ;
- Sur la base du rapport annuel de projet et de l'examen du comité de pilotage, préparer le plan de travail annuel pour l'année suivante.
- Identifier les actions de suivi et les soumettre à l'examen du conseil d'administration du projet.

Assistant au projet, qui assiste le chef de projet dans la gestion quotidienne du projet, notamment en fournissant un soutien logistique et administratif général, en préparant la documentation pour le recrutement de consultants et les aspects contractuels du projet, et en assurant le suivi et le contrôle des dépenses du projet ;

Tableau 2. Personnel, consultants/experts qui contribueront à la mise en œuvre des activités

Titre du consultant/expert/personnel	Rôles/responsabilités	Qualifications	Résultats/activités
Chef de projet	Soutien technique et opérationnel pour la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire (MSc ou équivalent) dans un domaine lié à la gestion des ressources naturelles ou aux sciences de l'environnement ou dans une discipline scientifique connexe. - Au moins 5 ans d'expérience démontrable dans la gestion de projets/programmes. - Au moins 5 ans d'expérience de travail avec des ministères, des institutions nationales ou provinciales concernées par la gestion des ressources naturelles et/ou de l'environnement et/ou le développement durable et/ou la planification territoriale. 	Contribution à tous les résultats
Assistant au projet	Soutenir la gestion du projet et la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Une licence ou une qualification équivalente ; - Au moins trois ans d'expérience 	Contribution à tous les résultats

		<p>professionnelle, de préférence dans un projet concernant l'adaptation au changement climatique, la gestion des ressources naturelles et/ou les moyens de subsistance durables, le développement durable. Une expérience préalable dans le cadre d'un projet des Nations unies sera un atout indéniable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Très bonnes compétences interpersonnelles ; - Maîtrise des logiciels informatiques, en particulier MS Word et MS Excel. - Excellentes compétences linguistiques en français (écrit, parlé et lu), maîtrise de l'anglais. 	
Expert en communication	<p>Identifier les actions de communication appropriées pour sensibiliser aux questions d'adaptation et de changement climatique et développer des solutions de communication innovantes pour impliquer les parties prenantes dans les questions d'adaptation et de changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une licence, de préférence dans le domaine du développement communautaire ou de la gestion des ressources naturelles ou de l'environnement. - Une qualification en communication (diplôme, licence) - Au moins trois ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la communication pour la mise en œuvre de projets ou de programmes, idéalement avec des 	Contribution à tous les résultats

		<p>donateurs internationaux. Une expérience préalable des projets des Nations unies sera un atout indéniable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience préalable dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication pour des organisations ou des projets - Forte capacité professionnelle à utiliser les technologies de l'information et de la communication, notamment la conception de sites web et les logiciels de publication assistée par ordinateur. - Compréhension des moyens de subsistance durables, de l'aménagement du territoire, de l'adaptation au changement climatique et des questions connexes ; - Excellentes compétences linguistiques en français, en anglais (écrit, parlé et lu) et en arabe. 	
Expert en secteur privé	Soutien technique et opérationnel pour identifier les moyens de renforcer le partenariat public-privé et soutenir l'engagement du secteur privé dans l'adaptation.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Résultats 3.2.1, 3.2.3, 3.3.1, 3.3.2
Assistant aux achats	Appui administratif à la passation de marchés de biens et de services	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Toutes les sorties

Consultant international en matière de gouvernance, de politique et d'évaluation institutionnelle	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Résultats 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4 et 3.1.5
Un consultant international et un consultant national chargés d'animer un atelier d'évaluation de fin de projet et de rédiger un rapport.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Contribution à tous les résultats
Consultant national Spécialiste en organisation stratégique et institutionnelle	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Résultats 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4 et 3.1.5
Consultants nationaux chargés de synthétiser et de compiler le document du PAN	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Contribution à tous les résultats
Consultant national Spécialiste des risques climatiques et de la vulnérabilité	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Résultats 3.2.3 et 3.4.3
Consultant national (Webmaster) pour la conception et la formation en ligne	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Résultat 3.2.1
Consultant national pour la traduction de matériel de communication dans les langues locales algériennes	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Résultat 3.2.1
Consultant national pour la rédaction des rapports définis dans l'activité 3.4.1.1	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Résultat 3.4.1
Consultant national pour soutenir la formation sur le financement du climat et l'évaluation des options d'adaptation	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Les termes de référence spécifiques pour ce poste doivent être élaborés au début du projet.	Résultats 3.2.3, 3.4.1 et 3.4.2
Consultant national pour soutenir l'adaptation des	Les termes de référence spécifiques pour ce	Les termes de référence spécifiques pour ce	Résultat 3.4.1

outils économiques et financiers au contexte algérien	poste doivent être élaborés au début du projet.	poste doivent être élaborés au début du projet.	
---	---	---	--

Assurance du projet : Le PNUD assure un rôle de supervision, de contrôle et d'assurance qualité à trois niveaux - financé par les frais d'agence - impliquant le personnel du PNUD dans les bureaux de pays et aux niveaux régional et du siège. L'assurance du projet doit être totalement indépendante de la fonction de gestion du projet. Le rôle d'assurance qualité soutient le conseil du projet et l'unité de gestion du projet en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi du projet. Ce rôle permet de s'assurer que les étapes appropriées de la gestion du projet sont gérées et franchies. Le comité de projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au gestionnaire de projet. Ce rôle de supervision du projet et d'assurance qualité est couvert par les honoraires du partenaire de mise en œuvre fournis par le Fonds Vert Climat.

Le projet sera mis en œuvre conformément aux conditions énoncées dans l'accord-cadre, qui comprend un engagement de la part du PNUD à ne pas collaborer avec les personnes et entités figurant sur la liste tenue par le comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1267 (1999).

Modifications de la proposition de soutien à la R&P approuvée : Toute modification ou proposition de changement de la proposition de préparation approuvée qui pourrait raisonnablement constituer un changement majeur doit être approuvée au préalable par le FVC. Avant la décision finale du Conseil du projet d'approuver et de mettre en œuvre ces modifications ou changements proposés, le PNUD en informera le CGF par écrit et lui demandera ses instructions sur les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ces changements. Après approbation du FVC, ces modifications seront signées par le partenaire de réalisation, le FVC et le NDA.

Extension du projet

Le coordinateur exécutif du PNUD-NCE&W doit approuver toutes les demandes d'extension de projet. Il convient de noter que toutes les prolongations entraînent des coûts et que le budget du projet FVC ne peut pas être augmenté. Une seule prolongation peut être accordée à titre exceptionnel et uniquement si les conditions suivantes sont remplies : une seule prolongation pour un projet d'une durée maximale de six mois ; les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé, et toute augmentation des coûts du PMC devra être couverte par des ressources autres que celles du FVC ; les coûts de supervision du bureau de pays du PNUD pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources autres que celles du FVC.

En tant que partenaire d'exécution du FVC, le PNUD fournit les services de contrôle et d'assurance qualité suivants spécifiques au FVC : (i) supervision quotidienne du projet couvrant le démarrage et la mise en œuvre ; (ii) contrôle de l'achèvement du projet ; et (iii) contrôle de l'établissement des rapports du projet. Une liste détaillée des services est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Rôle du partenaire de mise en œuvre

Fonction	Description détaillée de l'activité	Ventilation typique des frais de FVC
Supervision quotidienne Supervision	<p>1. Démarrage du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cas des propositions de préparation, si nécessaire, aider l'autorité nationale de développement et/ou les partenaires gouvernementaux à préparer toute la documentation nécessaire à l'approbation d'une proposition de subvention de préparation. Préparer le document de projet avec les homologues gouvernementaux Approbation technique et financière du document de projet Organiser le comité local d'évaluation des projets Signature du document de projet 	70%

Fonction	Description détaillée de l'activité	Ventilation typique des frais de FVC
	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un démarrage rapide du projet et un premier décaissement • Recrutement du personnel de l'unité de gestion de projet • Coordonner/préparer l'atelier de lancement du projet • Superviser la finalisation du rapport de l'atelier de démarrage du projet <p>2. Mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Comité de pilotage</u> : Coordonner/préparer/participer aux réunions annuelles du conseil d'administration du projet. • <u>Plans de travail annuels</u> : Assurance qualité des plans de travail annuels préparés par l'équipe de projet ; publication du plan de travail annuel du PNUD ; suivi rigoureux de la mise en œuvre du plan de travail et du calendrier du projet conformément à la proposition de préparation approuvée. • <u>Préparer le rapport annuel du projet FVC/PNUD</u> : examiner les données fournies par le gestionnaire de projet/l'équipe ; fournir un soutien technique spécialisé et compléter les sections requises. • <u>Rapport de portefeuille (préparation)</u> : Préparer et examiner un rapport de portefeuille de toutes les activités de préparation menées par le PNUD conformément à la clause 9.02 de la convention de financement. • <u>Plan de passation des marchés</u> : Contrôler la mise en œuvre du plan de passation des marchés du projet • <u>Missions de supervision</u> : Participer et soutenir les visites, les missions d'apprentissage et les visites de sites du FVC dans les pays ; effectuer des missions annuelles de supervision et de contrôle sur les sites. • <u>Gestion des risques et dépannage</u> : Veiller à ce que les risques soient correctement gérés et que le registre des risques dans Quantum (système de gestion financière du PNUD) soit régulièrement mis à jour ; à travers des missions de dépannage du projet par les conseillers techniques régionaux ou du personnel de l'unité de gestion et d'appui au programme, le cas échéant (c'est-à-dire les projets à haut risque et à faible rendement). • <u>Budget du projet</u> : Assurer la qualité du budget du projet et des transactions financières conformément aux politiques du PNUD et du FVC. • <u>Gestion des performances du personnel</u> : lorsque le PNUD supervise ou co-supervise le personnel du projet • <u>Fonctions politiques au niveau de l'organisation</u> : Politiques fiduciaires et financières globales, responsabilité et surveillance ; fonctions de trésorerie, y compris informations et arrangements bancaires et gestion des liquidités ; services de voyage, gestion des actifs et politiques d'approvisionnement et soutien ; gestion et surveillance de l'exercice d'audit pour tous les projets du FVC ; fourniture, maintenance et soutien des systèmes d'information et des technologies ; conseils juridiques et conseils en matière de politique d'appui aux contrats/approvisionnements ; gestion stratégique des ressources humaines et administration des droits connexes ; surveillance/enquête du Bureau de l'audit et des enquêtes sur les allégations de mauvaise conduite, de corruption, d'actes répréhensibles et de fraude ; et unité de 	

Fonction	Description détaillée de l'activité	Ventilation typique des frais de FVC
	conformité sociale et environnementale et mécanisme de règlement des griefs.	
Supervision de l'achèvement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Initier, coordonner et finaliser le rapport d'achèvement du projet, et le rapport de l'atelier de fin de projet. • Assurance qualité de l'atelier de fin de projet • Assurance qualité de la mise en œuvre du budget cumulé final et du rapport au FVC • Retour au FVC de toutes les ressources non dépensées du FVC 	10%
Supervision des rapports sur les projets	<ul style="list-style-type: none"> • Examen technique des rapports de projet : assurance de la qualité et contributions techniques dans les rapports de projet pertinents • Assurance qualité du rapport annuel du projet FVC et des rapports de portefeuille • Préparation et certification des états financiers annuels du PNUD et des rapports des donateurs • Préparer et soumettre des rapports financiers spécifiques à chaque fonds 	20%
	TOTAL	100%

Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les produits livrables du projet et la divulgation d'informations :

Afin d'accorder une reconnaissance appropriée au Fonds mondial de financement pour l'octroi de subventions, le logo du Fonds mondial de financement apparaîtra avec celui du PNUD sur tout le matériel promotionnel, les autres documents écrits tels que les publications élaborées dans le cadre du projet, et le matériel du projet. Toute citation dans des publications concernant des projets financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial, la tuberculose et le paludisme mentionnera également le Fonds pour l'Environnement Mondial. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD²² et la politique pertinente du FVC. Voir également les *lignes directrices relatives à l'image de marque du Fonds pour l'Environnement Mondial*

VIII. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIÈRE

Le coût total du projet est de 2 628 628 dollars. Il est financé par une subvention du Fonds vert pour le climat. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution du FVC, est responsable de la supervision et de l'assurance qualité de l'exécution des ressources du FVC.

Calendrier de décaissement du FVC : Les fonds de la subvention du FVC seront décaissés conformément aux termes et conditions énoncés dans le deuxième accord de subvention modifié et reformulé pour l'état de préparation et le soutien préparatoire du cadre. Le bureau national soumettra un plan de travail annuel à l'unité PNUD-NCE et

²² Voir http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/

respectera les étapes du FVC pour que la tranche suivante des fonds du projet soit débloquée. Tous les efforts doivent être faits pour atteindre un taux de réalisation de 80 % par an.

Les demandes de décaissement seront gérées au niveau du portefeuille par l'unité MPSU du PNUD-NCE à New York, comme convenu dans le deuxième accord-cadre modifié et reformulé de subvention de préparation et d'appui préparatoire entre le FVC et le PNUD. En vertu de la clause 4 dudit deuxième accord-cadre modifié et reformulé de subvention de préparation et d'appui préparatoire, le partenaire chargé de la mise en œuvre est tenu, lorsqu'il soumet des demandes de décaissement, de fournir la confirmation ou la preuve qu'au moins 70 % de l'ensemble des montants précédemment décaissés par le FVC ont été engagés et/ou dépensés pour des dépenses éligibles.

Un calendrier indicatif des décaissements est fourni ci-dessous à titre de référence.

Mois	6 mois	12 mois	18 mois	24 mois	30 mois	36 mois
Montant en dollars US	144,236.25	385,376.75	683,247.75	827,035.75	382,245.75	206,485.75
Total des résultats du projet en dollars US	\$2,628,628.00					
Frais DP en dollars US	\$223,434					
Budget total du projet en dollars US	\$2,852,062					

Coûts de services d'appui du PNUD: Le PNUD fournira des services d'appui technique et opérationnel selon les besoins, conformément aux politiques du PNUD relatives aux projets financés par le FVC. Les services d'appui du PNUD s'ajoutent aux services de gestion du cycle du projet, et leurs coûts sont ceux encourus par le PNUD pour la fourniture de services qui sont axés sur l'exécution et qui peuvent être entièrement liés à la réalisation des résultats et des activités du projet. Les coûts de service d'appui éligibles ne devraient pas être facturés sous la forme d'un pourcentage fixe.

Conformément aux exigences du FVC, les coûts des services d'appui opérationnel sont affectés aux Coûts de Gestion du Projet, et identifiés dans le budget du projet en tant que services d'appui du PNUD. Ils doivent être calculés sur la base des coûts réels estimés ou des coûts basés sur les transactions et doivent être imputés au code comptable des Coûts Directs du Projet: "64397 - Services aux projets – personnel des bureaux pays et 74596 - Services aux projets GOE".

Les services d'assistance technique seront pris en compte dans le budget du projet au niveau du produit/de l'activité et devront être imputés aux codes des comptes budgétaires: "61100 - Coûts salariaux – Personnel NP" et "61300 - Coûts salariaux et post-ajustement – Personnel IP".

Les frais de service d'appui du PNUD ne doivent pas dépasser le montant plafonné approuvé par le FVC. Tout coût supplémentaire des services d'appui du PNUD après l'approbation de la proposition par le FVC doivent être soumis au Secrétariat du FVC pour une nouvelle approbation.

Révision du budget et tolérance : 20 % du total des coûts projetés peuvent être réaffectés entre les résultats. Aucun changement n'est autorisé dans les frais de gestion. Toute réaffectation budgétaire impliquant un changement majeur dans la portée, la structure, la conception ou les objectifs du projet ou tout autre changement qui modifie substantiellement le but ou le bénéfice du projet nécessite l'accord écrit préalable du FVC.

Comme indiqué dans le POPP du PNUD, le comité de projet conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan dans le cadre du plan de travail annuel global, permettant au chef de projet de dépenser jusqu'au niveau de tolérance au-delà du montant du budget du projet approuvé pour l'année sans nécessiter de révision de la part du comité de projet (dans les limites des exigences du FVC mentionnées ci-dessus). Si un tel écart se produit, le chef de projet et le bureau national du PNUD demanderont l'approbation de l'unité PNUD-NCE&W.

Toute dépense excédentaire encourue au-delà du montant de la subvention du FVC sera absorbée par le bureau national en utilisant des ressources autres que celles du FVC (par exemple, le montant ciblé pour l'allocation des ressources de base (TRAC) du PNUD ou le cofinancement en espèces).

Remboursement au FVC : les ressources du FVC non dépensées doivent être retournées au FVC. Si un remboursement des fonds non dépensés au FVC s'avère nécessaire, il sera géré directement par l'unité PNUD-NCE&W à New York.

Clôture du projet : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD²³. À titre exceptionnel, une prolongation sans frais au-delà de la durée initiale du projet sera demandée aux collègues du PNUD dans le pays, puis au coordinateur exécutif de la division nature, climat et énergie du PNUD.

Achèvement opérationnel : Le projet sera achevé sur le plan opérationnel lorsque les derniers apports financés par le PNUD auront été fournis et que les activités connexes auront été menées à bien. Cela comprend l'approbation finale du rapport de l'atelier final (qui sera disponible en anglais), ainsi que la réunion du comité du projet pour l'examen de fin de projet. Le bureau de coordination du PNUD, par le biais d'une décision du comité de projet, informera l'unité du CRE du PNUD de l'achèvement de la clôture opérationnelle.

Transfert ou cession d'actifs : En consultation avec les autres parties du projet, le directeur de programme du PNUD (Représentant Résident du PNUD) est chargé de décider du transfert ou de la cession des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession des actifs soit examiné et approuvé par le comité du projet conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour des activités de projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée de vie d'un projet. Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé²⁴.

Clôture financière : Le projet sera clôturé financièrement lorsque les conditions suivantes auront été remplies : a) le projet est achevé sur le plan opérationnel ou a été annulé ; b) le bureau central du PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) le bureau central du PNUD a certifié un rapport d'exécution conjoint final (qui fait office de révision budgétaire finale).

Le projet doit être financièrement achevé dans les 6 mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation. Entre la clôture opérationnelle et financière, le PNUD Algérie identifiera et règlera toutes les obligations financières et préparera un rapport final sur les dépenses. Le bureau de pays du PNUD enverra les documents de clôture finaux signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et le solde non dépensé, à l'unité PNUD-NCE pour confirmation avant que le projet ne soit clôturé financièrement dans Quantum par le bureau de pays du PNUD.

²³ Voir <https://info.undp.org/global/popp/ppm/Pages/Closing-a-Project.aspx>

²⁴ Voir

https://popp.undp.org/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PPM_Project%20Management_Closing.docx&action=default.

IX. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Budget Total et Plan de Travail			
Quantum Award ID:	1075015	Quantum Output Project ID:	01000601
Quantum Proposal or Award Title:	NAP Readiness Proposal: PIMS ID 6256 Algeria		
Quantum Business Unit	DZA10		
Quantum Primary Output Project Title:	Faire progresser le processus du Plan national d'adaptation en Algérie pour répondre aux besoins d'adaptation à court et moyen terme et jeter les bases d'une adaptation à long terme		
UNDP-GCF PIMS No.	6256		
Implementing Partner	UNDP		

Outcomes	Sub-outcomes/Quantum Activity	Resp. Party	Fund ID	Donor code/Name	Account code	Budget Categories	2023	2024	2025	Total US\$	Budget notes
							(US\$ Year 1)	(US\$ Year 2)	(US\$ Year 3)		
Résultat 1 : Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle en matière de planification de l'adaptation	Extrant 1.1. Élaboration et mise en œuvre de lignes directrices pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de plans d'action prioritaires, en tenant compte de la dimension de genre, dans le PNC et les plans sectoriels.	UNDP	66001	12526/GCF	61100	Staff costs	\$ 25 791,00	\$ 25 791,00	\$ 25 791,00	\$ 77 373,00	1
		UNDP	66001	12526/GCF	72100	Contractual Services - Companies	\$ 40 000,00	\$ 70 000,00	\$ -	\$ 110 000,00	2
		UNDP	66001	12526/GCF	71200	Consultant - Individual - International	\$ -	\$ -	\$ 7 500,00	\$ 7 500,00	3
		UNDP	66001	12526/GCF	71300	Consultant - Individual - Local	\$ -	\$ -	\$ 4 500,00	\$ 4 500,00	4
		UNDP	66001	12526/GCF	71600	Travel	\$ -	\$ -	\$ 8 241,00	\$ 8 241,00	5
		UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45
		UNDP	66001	12526/GCF	73100	Rental & Maintenance- Premises	\$ 14 575,00	\$ 14 575,00	\$ 14 575,00	\$ 43 725,00	51
		UNDP	66001	12526/GCF	74200	Audio Visual&Print Prod Costs	\$ 1 000,00	\$ 1 500,00	\$ 500,00	\$ 3 000,00	6
		UNDP	66001	12526/GCF	74200	Audio Visual&Print Prod Costs	\$ -	\$ 2 500,00	\$ 2 000,00	\$ 4 500,00	7
		UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ -	\$ 44 000,00	\$ 31 000,00	\$ 75 000,00	8
		UNDP	66001	12526/GCF	71300	Consultant - Individual - Local	\$ -	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00	\$ 20 000,00	9
		UNDP	66001	12526/GCF	71600	Travel	\$ -	\$ 20 000,00	\$ 16 000,00	\$ 36 000,00	10
		UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45
		UNDP	66001	12526/GCF	71200	Consultant - Individual - International	\$ 2 000,00	\$ 7 000,00	\$ 1 000,00	\$ 10 000,00	11
		UNDP	66001	12526/GCF	71300	Consultant - Individual - Local	\$ -	\$ 4 500,00	\$ -	\$ 4 500,00	12
		UNDP	66001	12526/GCF	72100	Contractual Services - Companies	\$ 10 000,00	\$ 200 000,00	\$ 75 000,00	\$ 285 000,00	13
		Extrant 1.2 Le processus d'élaboration du PNA progresse grâce à un alignement renforcé sur le PNC, à l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action clairs, et à la formulation d'un PNA à l'issue de consultations approfondies des principales parties prenantes.									
		Extrant 1.3 Les capacités du MEER, du MICLAT et du ministère des Finances sont évaluées et renforcées, des options sont identifiées pour									

renforcer la capacité De l'ONM à développer des modèles climatiques et des scénarios de projection, et les acteurs locaux de 32 wilayas sont formés pour intégrer l'adaptation dans la planification locale.	UNDP	66001	12526/GCF	71300	Consultant - Individual - Local	\$ -	\$ 5 000,00	\$ -	\$ 5 000,00	14	
	UNDP	66001	12526/GCF	74200	Audio Visual&Print Prod Costs	\$ -	\$ 2 000,00	\$ 1 500,00	\$ 3 500,00	15	
	UNDP	66001	12526/GCF	71600	Travel	\$ 4 630,00	\$ -	\$ -	\$ 4 630,00	16	
	UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45	
	UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ 30 000,00	\$ 150 000,00	\$ 20 500,00	\$ 200 500,00	17	
Extrant 1.4 Les ministères sectoriels en charge du système éducatif sont mieux équipés pour promouvoir l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les programmes scolaires, notamment le ministère de l'enseignement supérieur, en élaborant des orientations visant à promouvoir l'excellence dans les travaux universitaires sur l'adaptation au changement climatique.	UNDP	66001	12526/GCF	72100	Contractual Services - Companies	\$ 40 000,00	\$ 40 000,00	\$ 40 000,00	\$ 120 000,00	18	
	UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ -	\$ -	\$ 14 000,00	\$ 14 000,00	19	
	UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45	
	UNDP	66001	12526/GCF	74200	Audio Visual&Print Prod Costs	\$ -	\$ -	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	20	
Extrant 1.5 Une stratégie de communication sur le PNA 2023-2028 est élaborée et mise en œuvre.	UNDP	66001	12526/GCF	61100	Staff costs	\$ 40 673,00	\$ 40 673,00	\$ 40 673,00	\$ 122 019,00	21	
	UNDP	66001	12526/GCF	71200	Consultant - Individual - International	\$ 7 500,00	\$ 7 500,00	\$ -	\$ 15 000,00	22	
	UNDP	66001	12526/GCF	71300	Consultant - Individual - Local	\$ -	\$ 4 000,00	\$ 2 000,00	\$ 6 000,00	23	
	UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ 26 000,00	\$ 26 000,00	\$ 26 000,00	\$ 78 000,00	24	
	UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45	
	UNDP	66001	12526/GCF	73100	Rental & Maintenance- Premises	\$ 14 575,00	\$ 14 575,00	\$ 14 575,00	\$ 43 725,00	51	
	UNDP	66001	12526/GCF	74200	Audio Visual&Print Prod Costs	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 6 000,00	25	
					Total Outcome 1	1 331 713,00					
Résultat 2 : Des données probantes sont produites pour concevoir des solutions d'adaptation ayant un impact maximal.	Extrant 2.1 Un système centralisé d'informations et d'outils liés au climat, notamment des rapports nationaux périodiques d'évaluation du climat élaborés et approuvés	UNDP	66001	12526/GCF	61100	Staff costs	\$ 25 791,00	\$ 25 791,00	\$ 25 791,00	\$ 77 373,00	1
		UNDP	66001	12526/GCF	71300	Consultant - Individual - Local	\$ -	\$ 8 000,00	\$ 4 000,00	\$ 12 000,00	26
		UNDP	66001	12526/GCF	72100	Contractual Services - Companies	\$ 30 000,00	\$ 150 000,00	\$ -	\$ 180 000,00	27
		UNDP	66001	12526/GCF	74200	Audio Visual&Print Prod Costs	\$ -	\$ 2 500,00	\$ 3 500,00	\$ 6 000,00	28

	par toutes les parties prenantes.	UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45	
		UNDP	66001	12526/GCF	73100	Rental & Maintenance-Premises	\$ 14 576,00	\$ 14 575,00	\$ 14 574,00	\$ 43 725,00	51	
		UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ -	\$ 45 000,00	\$ 21 000,00	\$ 66 000,00	29	
Extrant 2.2	Mise en place d'un réseau d'observation du littoral et des ressources marines	UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45	
		UNDP	66001	12526/GCF	72100	Contractual Services - Companies	\$ 30 000,00	\$ 60 000,00	\$ 30 000,00	\$ 120 000,00	30	
Extrant 2.3	Une bonne vue d'ensemble de tous les projets d'adaptation mis en œuvre en Algérie est disponible et les mesures d'adaptation contenues dans le PNC et la CDN ont été évaluées, classées par ordre de priorité et prises en compte dans la programmation nationale du FVC.	UNDP	66001	12526/GCF	71600	Travel	\$ -	\$ -	\$ 9 000,00	\$ 9 000,00	31	
		UNDP	66001	12526/GCF	72100	Contractual Services - Companies	\$ 30 000,00	\$ 65 000,00	\$ 17 500,00	\$ 112 500,00	32	
		UNDP	66001	12526/GCF	74200	Audio Visual&Print Prod Costs	\$ -	\$ 4 000,00	\$ 1 000,00	\$ 5 000,00	33	
		UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ -	\$ 6 500,00	\$ -	\$ 6 500,00	34	
		UNDP	66001	12526/GCF								
		UNDP	66001	12526/GCF	71300	Consultant - Individual - Local	\$ -	\$ 6 000,00	\$ -	\$ 6 000,00	35	
		UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45	
UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ -	\$ 20 000,00	\$ -	\$ 20 000,00	36			
						Total Outcome 2	677 598,00					
Outcome 3.3 Private sector engagement in adaptation catalyzed	Extrant 3.1	Possibilités d'engager le secteur privé dans l'adaptation au changement climatique identifiées	UNDP	66001	12526/GCF	61100	Staff costs	\$ 20 336,50	\$ 20 336,50	\$ 20 336,50	\$ 61 009,50	37
			UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45
			UNDP	66001	12526/GCF	73100	Rental & Maintenance-Premises	\$ 14 576,00	\$ 14 575,00	\$ 14 574,00	\$ 43 725,00	51
			UNDP	66001	12526/GCF	72100	Contractual Services - Companies	\$ -	\$ 90 000,00	\$ -	\$ 90 000,00	38
	Extrant 3.2	Un partenariat public-privé pour l'adaptation au changement climatique identifié	UNDP	66001	12526/GCF	71200	Consultant - Individual - International	\$ -	\$ 7 500,00	\$ -	\$ 7 500,00	39
			UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45
			UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ -	\$ 4 000,00	\$ -	\$ 4 000,00	52
UNDP	66001	12526/GCF	71600	Travel	\$ -	\$ 5 540,00	\$ -	\$ 5 540,00	40			
						Total Outcome 3	220 774,50					
Outcome 3.4 Adaptation Finance increased	Extrant 4.1.	Les mesures d'adaptation contenues dans le PNC et la CDN sont prises en compte dans la programmation par pays du FVC.	UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45
			UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ -	\$ 5 000,00	\$ -	\$ 5 000,00	53
			UNDP	66001	12526/GCF	71300	Consultant - Individual - Local	\$ -	\$ 1 750,00	\$ -	\$ 1 750,00	41

<p>Extrant 4.2 Un examen des dépenses publiques et des institutions sensibles au climat a été lancé en plus du marquage budgétaire lié au climat proposé par le projet CDN.</p> <p>Extrant 4.3 Premiers outils d'analyse économique et financière développés en tenant compte du contexte algérien</p>	UNDP	66001	12526/GCF	72100	Contractual Services - Companies	\$ 25 000,00	\$ 175 000,00	\$ -	\$ 200 000,00	32
	UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45
	UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ -	\$ 5 000,00	\$ -	\$ 5 000,00	54
	UNDP	66001	12526/GCF	74200	Audio Visual&Print Prod Costs	\$ -	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 2 000,00	33
	UNDP	66001	12526/GCF	75700	Training, Workshops and Conference	\$ -	\$ 8 000,00	\$ 3 000,00	\$ 11 000,00	42
	UNDP	66001	12526/GCF	71300	Consultant - Individual - Local	\$ -	\$ 9 000,00	\$ -	\$ 9 000,00	43
	UNDP	66001	12526/GCF	74200	Audio Visual&Print Prod Costs	\$ -	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 1 000,00	44
	UNDP	66001	12526/GCF	74500	Miscellaneous	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	45
					Total Outcome 4	248 250,00				
					Total Outcomes Budget	2 478 335,50				
Project Management Cost (PMC)	UNDP	66001	12526/GCF	61100	Staff costs	\$ 30 316,00	\$ 30 316,00	\$ 30 316,00	\$ 90 948,00	46
	UNDP	66001	12526/GCF	72500	Supplies	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ 4 500,00	47
	UNDP	66001	12526/GCF	74100	Professional Services-Audit	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 6 000,00	48
	UNDP	66001	12526/GCF	73100	Rental & Maintenance-Premises	\$ 1 700,00	\$ 1 700,00	\$ 1 700,00	\$ 5 100,00	51
	UNDP	66001	12526/GCF	72800	IT Equipment	\$ 16 489,50			\$ 16 489,50	49
	UNDP	66001	12526/GCF	74596	Services to projects -GOE	\$ 9 085,00	\$ 9 085,00	\$ 9 085,00	\$ 27 255,00	50
					Total PMC	150 292,50				
					Total Outcomes Budget + PMC	2 628 628,00				

Nouvelle note budgétaire	Description détaillée
Résultat 1.1	
1	1 Expert en politique du changement climatique en tant que NOB @ 51 582 \$/an (154 746 \$ pour 3 ans) répartis entre 1.1 et 2.1 pour servir de gestionnaire de projet
2	Une entreprise pour produire des orientations sur l'intégration de l'adaptation dans la planification sectorielle dans les quatre secteurs prioritaires et la réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'un module sur l'intégration de la dimension de genre. ((experts internationaux et locaux, frais de déplacement et d'atelier))
3	1 consultant international pour animer un atelier d'évaluation de fin de projet au cours du sixième semestre du projet et produire un rapport sur les enseignements tirés. 15 jours de travail @\$500 pour le consultant international
4	1 consultant national pour animer un atelier d'évaluation de fin de projet au cours du sixième semestre du projet et produire un rapport sur les enseignements tirés. 15 jours de travail @300\$ pour le consultant national
5	Voyage + indemnité journalière de subsistance pour 1 consultant international pour l'atelier de révision de fin de projet, 7 jours avec indemnité journalière de subsistance @ 263 \$/jour (Mercure, Radisson Blu), 1 voyage (2000 \$) ; 4 jours (*2 voyages) d'indemnité journalière de subsistance locale @ 150 \$/jour (moyenne) ; 2 voyages @ 500 \$/billet ou carburant ; Voyage + indemnité journalière de subsistance pour 1 consultant national pour l'atelier de révision de fin de projet, 4 jours (*2 voyages) d'indemnité journalière de subsistance locale @ 150 \$/jour (moyenne) ; 2 voyages @ 500 \$/billet ou carburant ; (1200 \$+1000 \$)
6	Coûts d'édition et d'impression des lignes directrices et du plan d'action quinquennal (1.1.2, 1.2.2b) Coûts d'édition et d'impression du module sur le genre et d'autres activités de sensibilisation (1.1.3b, 1.2.1a)
Résultat 1.2	
7	Coûts d'édition et d'impression du protocole de mise à jour des heures supplémentaires de la PNC et des produits de sensibilisation (1.2.1) Coûts d'édition et d'impression de la feuille de route du PAN pour 2023-2028 (1.2.2) Coûts d'édition et d'impression du document du PAN (1.2.3)
8	Un atelier national de validation pour 100 participants @ 10 000 \$ (1.2.1) 2 réunions de consultation pour 40 participants @ 5 000 \$/réunion Un atelier national de validation pour 100 participants @ 10 000 \$ (1.2.2) 5 ateliers de validation pour le document du PAN @ 7 000 \$/réunion pour 100 participants chacun (1.2.3) Un atelier d'examen de fin de projet pour 100 participants @ 10 000 \$ (1.1.4)
9	Deux consultants nationaux pour la synthèse et la compilation du document du PAN et la facilitation des consultations à raison de 40 jours de travail chacun, @\$ 250 par jour/ consultant (1.2.3)
10	Voyage + DSA pour le chef de projet et deux consultants nationaux dans la capitale d'autres Wilayas, un total de 15 voyages de 2 jours chacun @ 500 \$ voyage + DSA @ 150 \$/jour/personne (1.2.3)
Résultat 1.3	
11	Un consultant international sur la gouvernance, la politique et la révision institutionnelle @ 500 \$/jour pendant 20 jours (1.3.1)
12	Un consultant national (spécialiste en organisation stratégique et institutionnelle) pour 15 jours de travail @\$ 300 par jour (1.3.1)

13	Services contractuels avec une société de conseil nationale ou internationale spécialisée dans le développement des capacités, montant forfaitaire de 285 000 dollars avec des experts internationaux et nationaux, y compris les déplacements de 2 consultants internationaux pendant 25 jours, et les déplacements internes de tous les consultants dans 32 Wilayas pour l'organisation de la formation (total de 32 voyages de 4 jours chacun) (1.3.1 & 1.3.2).
14	Un consultant national (webmaster) pour concevoir une formation en ligne pendant 20 jours ouvrables @250 USD par jour (1.3.1)
15	Coûts d'édition et d'impression des modules de formation de l'activité 1.3.2 Coûts d'édition et d'impression des modules de formation de l'activité 1.3.3
16	Voyage + DSA pour 1 expert international pendant 10 jours à Alger (Radisson Blu, Mercure), DSA @ 263\$/jour/expert, 1 voyage @ \$2000/tkt/expert (1.3.1)
17	32 ateliers de formation/travail sur la planification de l'adaptation, chacun dans une Wilaya (32 Wilayas couvertes au total, 30 participants chacune) @ environ 5 000 \$/événement (1.3.2) 1 réunion de feedback @5 500 pour 30 participants et 1 formation @5 000 pour 20 participants (1.3.3a/b) 6 ateliers (2/secteur) de 20 participants chacun @5 000 \$ chacun. Total : 30 000 \$ (1.3.1)
Résultat 1.4	
18	Une entreprise nationale qui fournit une expertise dans l'enseignement primaire et secondaire et l'intégration de l'adaptation dans le programme d'études pour les activités 1.4.1 et 1.4.2, montant forfaitaire de 120 000 dollars.
19	6 réunions de sensibilisation pour 40 participants à 1 500 USD chacune (1.4.1) 1 atelier de validation 5 000 USD pour 40 participants (1.4.2c)
20	Coûts d'édition et d'impression du matériel pour les réunions de sensibilisation de l'activité 1.4.1 Coûts d'édition et d'impression du matériel pour l'atelier de présentation et de validation de l'activité 1.4.2
Résultat 1.5	
21	1 spécialiste de la communication en tant que NOA à 40 673 \$/an à temps plein (122 019 \$ pour 3 ans) sous 1.5 pour diriger les communications dans le cadre du projet
22	Un consultant international (communication sur le changement climatique) pour contribuer au développement d'une stratégie de communication pour le processus PAN pour l'activité 1.5.1 @ 500 jours pour 30 jours
23	Un consultant national pour la traduction du matériel de communication dans les langues locales algériennes (berbère, etc.) @ 300 dollars par jour pendant 20 jours.
24	1 réunion annuelle sur l'état d'avancement du PAN @ 6 000 \$/réunion et deux ateliers de formation/an @ 5 000 \$/atelier ; 20 réunions d'information @ 1 500 \$/réunion et communiqué de presse pour un total de 30 000 \$ avec 40 participants par réunion.
25	Coûts d'édition et d'impression du matériel pour les réunions de sensibilisation de l'activité 1.5.1
Résultat 2.1	
26	Un consultant national (spécialistes des risques climatiques et de la vulnérabilité) pour 40 jours de travail à 300 \$ par jour (2.1.1)
27	Services contractuels avec une société de conseil spécialisée dans l'évaluation des systèmes d'information et de données, montant forfaitaire de 150 000 USD pour les services suivants : a) évaluation de la collecte et de l'accès aux données et aux informations et formulation de recommandations (2.1.2 et 2.1.3) ; b) évaluation institutionnelle de l'Office national de météorologie (1.3.3) ; c) définition des exigences techniques et orientation du développement d'un système d'information climatique (2.1.4) ; et d) conception d'un programme de formation et fourniture d'une formation répartie entre les activités 1.3.3, 2.1.1 et 2.1.4. Services contractuels avec une société nationale (développement informatique et web) pour 30 000 USD

28	Coûts d'édition et d'impression pour les ateliers sur les évaluations de la vulnérabilité (2.1.1) Coûts d'édition et d'impression pour les ateliers de formation et de sensibilisation sur le système d'information (2.1.4)
29	4 ateliers de diffusion sur le climat et la recherche en V&A @ environ 2 000 \$/événement avec 40 participants chacun (2.1.1a) 10 réunions d'information et communiqué de presse pour un total de 10 000 \$ et 12 ateliers de formation @ 4 000 \$/atelier avec 40 participants chacun (2.1.4b, 2.1.4c, 2.1.4.E)
	Résultat 2.2
30	Une société spécialisée dans les écosystèmes côtiers et marins pour 2.2.1, montant forfaitaire de 120 000 dollars.
	Résultat 2.3
31	Voyage + DSA pour le chef de projet et deux experts dans trois villes autres qu'Alger (Oran, Constantine et Annaba). Pour chaque personne, un total de 3 voyages de 2 jours chacun @ 500\$ voyage+ DSA 250\$ par jour
32	1 entreprise internationale ou nationale qui fournit un soutien dans le domaine de l'économie et du financement climatique, avec un accent particulier sur : L'économie de l'adaptation, y compris l'évaluation des options d'adaptation _L'analyse des dépenses publiques et des institutions _La formation au financement climatique Montant forfaitaire de 312 500 \$ (réparti entre le résultat 2.3 et le résultat 4.2), y compris les frais de déplacement et d'atelier
33	Coûts d'édition et d'impression du matériel pour les réunions et ateliers des activités 2.3.3 et 4.2.1 Coûts d'édition et d'impression du matériel pour les réunions de sensibilisation des activités du résultat 2.3
34	1 atelier de validation à 6 000 \$ pour 100 participants (2.3.2b) et 1 réunion de travail pour 40 participants à 500 \$ (3.2.3.1b)
35	1 consultant national pour soutenir la formation sur le financement du climat et l'évaluation des options d'adaptation @300/jour pendant 20 jours
36	4 ateliers de formation régionaux sur l'évaluation des options d'adaptation @ environ 5 000 \$/événement (2.3.3)
	Résultat 3.1
37	1 expert du secteur privé en tant que NOA à 40 673 \$/an à 50 % du temps (61 009 \$ pour 3 ans) au titre du point 3.1.5
38	Entreprise internationale ou nationale qui fournit un soutien dans le domaine de l'engagement du secteur privé, montant forfaitaire : 90 000 dollars, y compris les frais de voyage.
	Résultat 3.2
39	Un consultant international spécialisé dans les partenariats public-privé (PPP) 15 jours ouvrables à 500 dollars par jour
40	Voyage + DSA pour consultant international sur PPP 10 jours à Alger (El-Aurassi, El-Djazair, Mercure), DSA @\$ 354/jour, 1 voyage @ \$2,000/tkt ;
52	4 ateliers de consultation pour un maximum de 40 participants chacun (1000 \$ par réunion)
	Résultat 4.1
41	1 consultant national pour la rédaction des rapports définis dans l'activité 4.1.1 @250/jour pendant 7 jours
53	1 réunion de consultation pour un maximum de 40 participants \$5000
	Résultat 4.2

32	1 entreprise internationale ou nationale qui fournit un soutien dans le domaine de l'économie et du financement climatique, avec un accent particulier sur : L'économie de l'adaptation, y compris l'évaluation des options d'adaptation _ L'analyse des dépenses publiques et des institutions _ La formation au financement climatique Montant forfaitaire de 312 500 \$ (réparti entre le résultat 2.3 et le résultat 4.2), y compris les frais de déplacement et d'atelier
33	Coûts d'édition et d'impression du matériel pour les réunions et ateliers des activités 2.3.3 et 4.2.1 Coûts d'édition et d'impression du matériel pour les réunions de sensibilisation des activités du résultat 2.3
54	1 réunion de validation pour un maximum de 40 participants \$5000
	Résultat 4.3
42	5 ateliers de consultation @1,000\$/atelier et 3 ateliers pour tester les outils économiques et financiers développés dans l'activité 4.3.1 @ 2,000/atelier pour 40 participants chacun
43	Un consultant national pour soutenir l'adaptation des outils économiques et financiers au contexte algérien @\$ 300/jour pendant 30 jours
44	Coûts d'édition et d'impression des documents pour les réunions de sensibilisation de l'activité 4.3.1
45	Les coûts imprévus du programme, tels que les gains et pertes de change, les services de messagerie, etc., qui ne sont pas liés aux frais de mise en œuvre/service.
	PMC
46	1 Associé de projet (NPSA7) pour 3 ans à 15 158 \$/an (total : 45 474 \$) 1 Associé d'approvisionnement (NPSA7) pour 3 ans à 15 158 \$/an (total : 45 474 \$)
47	Fournitures de bureau pour les 3 résultats
48	Audit de projet. Le budget ne doit être utilisé que pour l'audit externe d'une tierce partie, et non pour l'OAI ou l'UNBoA. Somme forfaitaire : 6 000
49	2 ordinateurs portables à 1 000 \$ chacun ; 1 imprimante multifonction à 2 000 \$ en une seule fois 16 489,50
50	Soutien du CO en matière d'informatique, de ressources humaines, d'achats et de finances (total 27 255 \$). Le coût des services aux projets sera facturé sur la base de l'UPL du PNUD.
51	Location de bureaux pour l'UGP et le personnel technique pendant 3 ans (60K par an répartis entre le PMC et les résultats)

X. LEGAL CONTEXT

Option a. Lorsque le pays a signé l'[accord standard d'assistance de base \(SBAA\)](#)

Le présent document de projet est l'instrument désigné comme tel à l'article 1 de l'Accord type d'assistance de base entre le gouvernement algérien et le PNUD, signé le 20th, 1977. Toute référence dans l'ACSB à l'"Agence d'exécution" est réputée se référer au "Partenaire de mise en œuvre"

Ce projet sera mis en œuvre par le PNUD ("Partenaire de mise en œuvre") conformément à son règlement financier et à ses règles, pratiques, procédures et gouvernance financière afin d'assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.

Les appellations employées et la présentation des données sur cette carte n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies ou du PNUD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

XI. RISK MANAGEMENT

1. Le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre, se conformera aux politiques, procédures et pratiques du système de gestion de la sécurité des Nations unies (SGSNU).
2. Le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre, déploiera tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des [fonds du projet]²⁵ [fonds du PNUD reçus conformément au document de projet]²⁶ n'est utilisé pour soutenir des individus ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de tout montant fourni par le PNUD dans le cadre du présent accord ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée à l'[adresse suivante : http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml](http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml). Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou accords de sous-traitance conclus dans le cadre de ce document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilité correspondant (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre, s'engage à (a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et (c) s'engager de manière constructive et en temps voulu à répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du Mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du mécanisme de responsabilité et y aient accès.
5. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre, traitera toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels ("EAS") et de harcèlement sexuel ("SH") conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures.
6. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice d'évaluation des engagements liés au programme ou au projet ou de la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

²⁵ A utiliser lorsque le PNUD est le partenaire d'exécution

²⁶ À utiliser lorsque les Nations unies, un fonds/programme des Nations unies ou une agence spécialisée est le partenaire de mise en œuvre.

7. Le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre, veillera à ce que les obligations suivantes soient contraignantes pour chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire :
- a. Conformément à l'Article III du SBAA [ou aux Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire et de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde de cette partie responsable, de ce sous-traitant et de ce sous-réциpiendaire, incombe à cette partie responsable, à ce sous-traitant et à ce sous-réциpiendaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire doit :
 - i. mettre en place un plan de sécurité approprié et le tenir à jour, en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est mis en œuvre ;
 - ii. assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-réциpiendaire et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
 - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. L'absence de maintien et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis par les présentes sera considérée comme un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-réциpiendaire en vertu du présent document de projet.
 - c. Dans le cadre des activités menées au titre de ce projet, le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre, s'assure, en ce qui concerne les activités de ses parties responsables, sous-réциpiendaires et autres entités engagées dans le cadre du projet, en tant que contractants ou sous-traitants, de leur personnel et de toute personne fournissant des services pour eux, que ces entités ont mis en place des procédures, des processus et des politiques adéquats et appropriés pour prévenir et/ou traiter l'EES et la SH.
 - d. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, sous-traitants et sous-réциpiendaires lors de la mise en œuvre du projet ou du programme ou de l'utilisation des fonds du PNUD. Il veille à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les fonds reçus du PNUD ou par son intermédiaire.
 - e. Les exigences des documents suivants, en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire : (a) Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et (b) Directives d'enquête du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire accepte les exigences des documents susmentionnés, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.
 - f. Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD mènera des enquêtes relatives à tout aspect des programmes et projets du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire apportera son entière coopération, notamment en mettant à disposition du personnel et des documents pertinents et en autorisant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-réциpiendaires), à des moments et à des conditions raisonnables, dans la mesure où cela peut être nécessaire aux fins d'une enquête. Si le respect de cette obligation est limité, le PNUD le consulte pour trouver une solution.

- g. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire informera rapidement le PNUD, en tant que partenaire de mise en œuvre, de tout cas d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption, dans le respect de la confidentialité.

Lorsqu'elle apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui informe rapidement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Il informera régulièrement le chef du PNUD dans le pays et le Bureau de l'audit et des investigations de l'état d'avancement de l'enquête et des mesures prises à cet égard.

- h. Le PNUD a le droit de se faire rembourser par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-réциpiendaire tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou qui ont été versés d'une autre manière que celle prévue par les termes et conditions du présent document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-réциpiendaire en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminue ni ne réduit les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-réциpiendaire en vertu du présent document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-réциpiendaire accepte que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités prévues dans le cadre du présent document de projet, puissent se retourner contre la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-réциpiendaire pour récupérer tous les fonds dont le PNUD aura établi qu'ils ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou qu'ils ont été versés d'une autre manière que celle prévue par le présent document de projet.

Note : Le terme "document de projet", tel qu'il est utilisé dans la présente clause, est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent faisant suite au document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-réциpiendaires.

- i. Chaque contrat conclu par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-réциpiendaire dans le cadre du présent document de projet doit comprendre une clause stipulant qu'aucun honoraire, gratification, rabais, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds doit coopérer à toutes les enquêtes et à tous les audits postérieurs au paiement.
- j. Si le PNUD saisit les autorités nationales compétentes pour qu'elles prennent les mesures juridiques qui s'imposent en cas d'allégations d'actes répréhensibles liés au projet ou au programme, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur la question et prennent les mesures juridiques qui s'imposent à l'encontre de toutes les personnes dont il est établi qu'elles ont participé aux actes répréhensibles, et qu'elles récupèrent et restituent au PNUD tous les fonds récupérés.
- k. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire s'assure que toutes les obligations énoncées dans la présente section intitulée "Gestion des risques" sont transmises à ses sous-traitants et sous-réциpiendaires et que toutes les clauses énoncées dans la présente section intitulée "Clauses standard de gestion des risques" sont reflétées de manière adéquate, *mutatis mutandis*, dans tous les contrats de sous-traitance ou accords de sous-traitance conclus à la suite du présent document de projet.

XII. ANNEXES OBLIGATOIRES

Les documents suivants sont des annexes obligatoires et doivent être incluses dans le document de projet et non comme des documents à part.

Annex A: Proposition approuvée par le Fonds Vert Climat

Annex B: Lettre de notification d'approbation du FVC

Annex C: Plan d'achat

Annex D: Termes de reference pour le Conseil d'Administration et l'Unité de Gestion du projet

Annex E: Le cahier des risques du PNUD

)

Annex A: Proposition approuvée par le Fonds Vert Climat

[Advancing the National Adaptation Plan process in Algeria to address short- and medium-term adaptation needs and lay the ground for long-term adaptation | Green Climate Fund](#)

Annexe B: Lettre de notification d'approbation du FVC



COUNTRY PROGRAMMING

Mr. Ali KRATBI
Director of Cooperation and Communication
Ministry of Environment
4, rue des Quatre canons Alger- Centre Algiers
People's Democratic Republic of Algeria

Date : 14 April 2023
Reference : DCP/2023/211
Page : 1 of 1

Subject: Notification of Approval on Readiness and Preparatory Support Programme Proposal for the Green Climate Fund - [Grant Reference Number DZA-RS-002]

Dear Mr. Kratbi,

I am pleased to inform you that the Green Climate Fund (GCF) Secretariat has approved the Readiness Proposal for the People's Democratic Republic of Algeria for "Advancing the National Adaptation Plan process in Algeria to address short- and medium-term adaptation needs and lay the ground for long-term adaptation," in accordance with the terms of the Framework Readiness and Preparatory Support Grant Agreement (Framework Agreement) between the GCF and the United Nations Development Programme (UNDP), dated 2 September 2016, as amended by the Amended and Restated Framework Agreement dated 6 March 2018, as amended by the Second Amended and Restated Framework Agreement dated 22 July 2020.

The above-mentioned proposal was approved on 5 April 2023 for the amount of USD 2,852,062, including eight-point five percent (8.5%) Delivery Partner Fee budget. The aggregate Delivery Partner Fee received and retained by the Delivery Partner, in relation to the Grant for the Readiness Support, shall not exceed eight-point five percent (8.5%) of the total Grant used to finance the Eligible Expenditures. A copy of the proposal is attached for your reference.

Kindly note that UNDP will send a request for disbursement to the Secretariat so you will be able to begin the implementation.

Please contact us if you have any other questions about your approved proposal or next steps.

Yours sincerely,


Carolina Fuentes
Director

Enclosure: Readiness Proposal of the People's Democratic Republic of Algeria

cc: Mr. Pradeep Kurukulasuriya, Executive Coordinator – Environmental Finance, United Nations Development Programme

Green Climate Fund
Songdo International Business District
G-Tower, 175 Art Center-daero
Yeonsu-gu, Incheon 22004
Republic of Korea

Annex C: Plan d'achat

Objet	Description de l'article	Coût estimé (US\$)	Méthode de passation des marchés	Seuils (Valeur monétaire min-max pour laquelle la méthode de passation de marché indiquée doit être utilisée)	Date de début estimée	Date prévue pour la passation du marché
Biens et services autres que de conseil						
Audio-visuel et impression	Coûts d'édition et d'impression des lignes directrices sur les procédures, du plan de travail quinquennal, du module sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de la diffusion des produits.	3 000,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y2/Q1	Y2/Q1
	Coûts d'édition et d'impression du protocole de mise à jour des heures supplémentaires de la PNC et des produits de sensibilisation et Coûts d'édition et d'impression de la feuille de route du PAN pour 2023-2028	1 500,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y2/Q2 Y3/Q4	Y2/Q2 Y3/Q4
	Frais d'édition et d'impression du document du PAN	3 000,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y3/Q4	Y3/Q4
	Frais d'édition et d'impression de l'atelier de formation	2 000,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y2/Q2	Y2/Q2
	Frais d'édition et d'impression du module de formation sur l'accès à l'information	2 500,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y2/Q1	Y2/Q1
	Frais d'édition et d'impression des enquêtes et du rapport d'évaluation de l'activité 2.1.3	1 500,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y1/Q4	Y1/Q4
	Coûts d'édition et d'impression des modules de formation de l'activité 1.3.2 et Coûts d'édition et d'impression des modules de formation de l'activité 1.3.3	3 500,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y1/Q3 Y2/Q1	Y1/Q3 Y2/Q1
	Coûts d'édition et d'impression du matériel pour les réunions de sensibilisation de l'activité 1.4.1 et Coûts d'édition et d'impression du matériel pour l'atelier de présentation et de validation de l'activité 1.4.2.	1 500,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y2/Q2 Y1/Q3	Y2/Q2 Y1/Q3

	Coûts d'édition et d'impression du matériel pour les réunions de sensibilisation de l'activité 1.4.1	6 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q2	Y2/Q3
	Coûts d'édition et d'impression des documents pour les réunions de sensibilisation des activités 2.3.1 et 2.3.2	4 500,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y2/Q1	Y2/Q1
	Coûts d'édition et d'impression du matériel pour les réunions de sensibilisation des activités 2.3.3 et 3.1.1	2 500,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y2/Q4	Y2/Q4
	Coûts d'édition et d'impression des documents pour les réunions de sensibilisation de l'activité 4.3.1	1 000,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y2/Q3	Y2/Q3
Équipement de technologie de l'information	2 ordinateurs portables ; 1 imprimante multifonction	4 000,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y1/Q1	Y1/Q1
Fournitures	Fournitures de bureau	4 500,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y1/Q1	Y1/Q1
Formation/ateliers	6 ateliers (2/secteur) de 20 participants chacun @ 5 000 \$ chacun et un atelier national de validation @ 10 000 \$.	40 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q2	Y2/Q2
	2 réunions de consultation @ 5 000 \$/réunion et un atelier national de validation @ 10 000	20 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q3	Y2/Q3
	5 ateliers de validation du document PAN @ 7 000 \$/réunion en fonction du nombre de participants et du lieu.	35 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q2	Y2/Q2
	4 ateliers de diffusion sur le climat et la recherche en V&A @ environ 2 000\$/événement (2.1.1)	8 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q2	Y2/Q2
	12 ateliers de formation @ 4 000 \$/atelier	48 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q2	Y2/Q2
	10 réunions d'information et communiqué de presse pour un total de 10 000	10 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q2	Y2/Q2
	32 ateliers de formation sur la planification de l'adaptation, chacun dans une Wilaya (au total 2/3 des Wilays couvertes) @ environ 5 000 \$/événement (1.3.1)	160 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q2	Y1/Q2
1 réunion de retour d'information @ 5500\$/réunion et un atelier de formation @ 5 000	10 500,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q3	Y1/Q3	

	20 réunions d'information et communiqué de presse pour un total de 30 000	30 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q3	Y1/Q3
	6 réunions de sensibilisation à 1 500 euros chacune pour l'activité 1.4.1	9 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q2	Y2/Q2
	1 atelier de validation pour l'activité 1.4.2	5 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q3	Y1/Q3
	3 réunions annuelles sur l'état d'avancement du PAN @6.000/réunion	18 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q3 Y2/Q3 Y3/Q3	Y1/Q3 Y2/Q3 Y3/Q3
	Deux ateliers de formation par an @ 5 000 \$/atelier	30 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q3 Y2/Q3 Y3/Q3	Y1/Q3 Y2/Q3 Y3/Q3
	1 atelier de validation à 6 000 \$ et 1 réunion de travail à 500	6 500,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q4	Y1/Q4
	4 réunions de consultation @1,000 USD/réunion	4 000,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y2/Q4	Y2/Q4
	4 ateliers de formation régionaux sur l'évaluation des options d'adaptation @ environ 5 000 \$/événement (2.3.3)	20 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q4	Y2/Q4
	5 ateliers de consultation @1,000\$/atelier	5 000,00	Micro-achats	\$0,000 - \$5,000	Y2/Q1	Y2/Q1
	3 ateliers pour tester les outils économiques et financiers développés dans l'activité 3.1.1 @ 2,000/atelier	6 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q3	Y2/Q3
	3 ateliers pour tester les outils économiques et financiers développés dans l'activité 3.1.1 @ 2,000/atelier	10 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y3/Q3	Y3/Q3
	Sous-total (US\$)	\$ 516 000,00				
Services de conseil						
Services contractuels - Entreprises	Une entreprise pour produire des orientations sur l'intégration de l'adaptation dans la planification sectorielle dans les quatre secteurs prioritaires et la réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'un module sur l'intégration de la dimension de genre. ((experts	110 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1 Q1	Y1 Q1

	internationaux et locaux, frais de déplacement et d'atelier))					
	Services contractuels avec une société de conseil nationale ou internationale spécialisée dans le développement des capacités, montant forfaitaire de 285 000 dollars avec des experts internationaux et nationaux, y compris les déplacements de 2 consultants internationaux pendant 25 jours et les déplacements internes de tous les consultants dans 3 Wilayas pour l'organisation de la formation (total de 32 déplacements de 4 jours chacun).	285 000,00	Demande de proposition	150 000 \$ et plus	Y1/Q1	Y1/Q2
	Services contractuels avec une société de conseil spécialisée dans l'évaluation des systèmes d'information et de données, montant forfaitaire de 150 000 dollars pour le service suivant : a) évaluation de la collecte et de l'accès aux données et à l'information et formulation de recommandations (2.1.2 et 2.1.3) ; b) évaluation institutionnelle de l'Office national de météorologie (1.3.3) ; c) définition des exigences techniques et orientation du développement d'un système d'information climatique (2.1.4) ; et d) conception d'un programme de formation et organisation de la formation, répartis entre les activités 1.3.3, 2.1.1 et 2.1.4. Services contractuels avec une entreprise nationale (développement informatique et web) pour 30 000 USD	180 000,00	Demande de proposition	150 000 \$ et plus	Y1/Q1	Y1/Q2
	Une société spécialisée dans les écosystèmes côtiers et marins pour 3.2.2.1, montant forfaitaire de 120 000 dollars	120 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q1	Y1/Q2
	Une entreprise nationale qui fournit une expertise dans l'enseignement primaire et secondaire et l'intégration de l'adaptation dans	120 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q3	Y1/Q3

	le curriculum pour l'activité 1.4.1, montant forfaitaire de 120 000 dollars.					
	1 entreprise internationale ou nationale qui fournit un soutien dans le domaine de l'économie et du financement climatique, avec un accent particulier sur : L' économie de l'adaptation, y compris l'évaluation des options d'adaptation _ L' analyse des dépenses publiques et des institutions _ La formation au financement climatique Montant forfaitaire de 312 500 \$ (réparti entre le résultat 2.3 et le résultat 4.2), y compris les frais de déplacement et d'atelier	312 500,00	Demande de proposition	150 000 \$ et plus	Y1/Q3	Y1/Q4
	Entreprise internationale ou nationale qui fournit un soutien dans le domaine de l'engagement du secteur privé, montant forfaitaire : 90 000	90 000,00	Demande de proposition	150 000 \$ et plus	Y2/Q3	Y2/Q3
Services professionnels	Audit de projet	6 000,00	Demande de proposition	150 000 \$ et plus	Y1/Q4 Y2/Q4 Y3/Q4	Y1/Q4 Y2/Q4 Y3/Q4
Consultant international	Un consultant international sur la gouvernance, la politique et la révision institutionnelle @ 500 \$/jour pendant 20 jours	\$ 10 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q2	Y1/Q2
	Un consultant international (communication sur le changement climatique) pour contribuer au développement d'une stratégie de communication pour le processus PAN pour l'activité 3.1.4.1 @ 500 jours pour 30 jours	\$ 15 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q3	Y1/Q3
	Un consultant international spécialisé dans les partenariats public-privé (PPP) 15 jours ouvrables à 500 dollars par jour	\$ 7 500,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q4	Y2/Q4
	Un consultant international pour l'atelier d'évaluation de fin de projet @ 500 \$ pour 15 jours	\$ 7 500,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y3/Q3	Y3/Q3
Consultant national	Un consultant national (spécialiste de l'organisation stratégique et institutionnelle) pour 15 jours de travail @ 300 \$ par jour	\$ 4 500,00	Contrat de gré à gré	\$0,000 - \$5,000	Y1/Q4	Y1/Q4

	Deux consultants nationaux pour la synthèse et la compilation du document du PAN 40 jours de travail chacun, @\$ 250 par jour/ consultant	\$ 20 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q2	Y2/Q2
	Un consultant national (spécialistes des risques climatiques et de la vulnérabilité) pour 40 jours de travail à 300 \$ par jour	\$ 12 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q3	Y2/Q3
	Un consultant national (webmaster) pour concevoir une formation en ligne pendant 20 jours ouvrables @\$ 250 USD par jour	\$ 5 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q2	Y2/Q2
	Un consultant national pour la traduction du matériel de communication dans les langues locales algériennes (berbère, etc.) @ 300 dollars par jour pendant 20 jours.	\$ 6 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y1/Q3	Y1/Q3
	1 consultant national pour la rédaction des rapports définis dans l'activité 4.1.1 @250/jour pendant 7 jours	\$ 1 750,00	Contrat de gré à gré	\$0,000 - \$5,000	Y1/Q4	Y1/Q4
	1 consultant national pour soutenir la formation sur le financement du climat et l'évaluation des options d'adaptation @300/jour pendant 20 jours	\$ 6 000,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y2/Q4	Y2/Q4
	Un consultant national pour soutenir l'adaptation des outils économiques et financiers au contexte algérien @ 300 USD/jour pendant 30 jours	\$ 9 000,00	Demande de devis		Y2/Q1	Y2/Q1
	Un consultant national pour l'atelier d'évaluation de fin de projet @ 300 \$ pour 15 jours	\$ 4 500,00	Demande de devis	\$5,000 - \$150,000	Y3/Q3	Y3/Q3
Sous-total (US\$)		\$ 1 332 250,00				
Services contractuels (personnel)						
PMU	1 Expert en politique du changement climatique en tant que NOB @ 51 582 \$/an (154 746 \$ pour 3 ans)	\$ 154 746,00	Processus RH/concurrentiel	N/A	Y1 Q1	Y1 Q1
	1 spécialiste en communication en tant que NDA à 40 673 \$/an (122 019 \$ pour 3 ans) au titre du point 3.1.5 pour diriger les communications dans le cadre du projet.	\$ 122 019,00	Processus RH/concurrentiel	N/A	Y1/Q1	Y1/Q1

	1 expert du secteur privé en tant que NDA à 40 673 \$/an à 50 % du temps (61 009 \$ pour 3 ans)	\$ 61 009,00	Processus RH /compétitif	N/A	Y1/Q1	Y1/Q1
	1 associé de projet (NPSA7) pour 3 ans à 15 158 \$/an (total : 45 474 \$)	\$ 45 474,00	Processus RH /compétitif	N/A	Y1/Q1	Y1/Q1
	1 associé chargé des achats (NPSA7) à 15 158 \$/an (total : 45 474 \$)	\$ 45 474,00	Processus RH /compétitif	N/A	Y1/Q1	Y1/Q1
Sous-total (US\$)		\$ 428 722,00				

Annexe D: Termes de reference pour le Conseil d'Administration et l'Unité de Gestion du projet

Mandat du Conseil d'Administration

Un Conseil d'Administration (CA) sera mis en place pour superviser l'exécution du projet et ses activités, y compris les recommandations pour l'approbation des plans de projet/budget et leurs révisions. Le PNUD jouera le rôle de conseiller en ce qui concerne la faisabilité technique du projet. exécutif

Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du CA doivent être prises conformément à des normes qui garantissent des résultats en matière de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du CA, la décision finale revient au PNUD. Le vote décisif du PNUD vise à garantir la conformité fiduciaire uniquement lorsque le conseil d'administration ne parvient pas à un accord consensuel. Cette responsabilité s'étend uniquement à l'exécution des activités et des ressources budgétaires approuvées dans le cadre du projet (telles qu'approuvées par le CDN).

Les responsabilités spécifiques du comité de projet sont les suivantes

- Fournir des conseils et une orientation générale au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées ;
- Traiter les questions relatives au projet soulevées par le chef de projet ;
- Fournir des conseils sur les nouveaux risques du projet et convenir de contre-mesures et d'actions de gestion possibles pour faire face à des risques spécifiques ;
- Se mettre d'accord sur les tolérances du chef de projet, le cas échéant ;
- Examiner l'état d'avancement du projet et fournir des orientations et des recommandations pour s'assurer que les éléments livrables convenus sont produits de manière satisfaisante conformément aux plans ;
- Évaluer le rapport annuel de mise en œuvre du projet, y compris le rapport d'évaluation de la qualité, et préparer des recommandations pour le plan de travail ;
- fournir des orientations et des conseils ad hoc dans des situations exceptionnelles où les tolérances du gestionnaire de projet sont dépassées ; et
- Évaluer et décider de procéder à des modifications du projet par le biais de révisions appropriées.

Le CA se réunira au moins une fois par an et/ou chaque fois que cela sera jugé nécessaire. Le CA est présidé par le PNUD et composé du Comité national sur le climat (CNC), de l'Agence nationale pour le changement climatique (ANCC), du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables (MEER) et des hauts représentants des ministères des secteurs prioritaires (ministère des ressources en eau ; ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ; ministère de la santé, de la population et des affaires hospitalières ; et ministère des travaux publics et des transports). Des représentants d'autres parties prenantes peuvent être inclus dans le conseil, le cas échéant. En outre, des représentants des collectivités locales et des tiers indépendants, tels que des ONG internationales ou nationales, peuvent assister aux réunions du conseil d'administration du projet en tant qu'observateurs. Le conseil d'administration joue quatre rôles distincts, à savoir

- a) **Chef de projet** : personne représentant la maîtrise d'ouvrage qui préside le groupe.

L'exécutif du projet est une personne qui représente la propriété du projet et qui présidera le conseil d'administration du projet. Ce rôle peut être tenu par un représentant de l'agence gouvernementale de coopération ou du PNUD.

Le directeur de projet est responsable en dernier ressort du projet, avec l'appui du représentant du bénéficiaire et du partenaire de développement. Le rôle du directeur de projet est de veiller à ce que le projet soit axé, tout au long de son cycle de vie, sur la réalisation de ses objectifs et la production de résultats qui contribueront à des résultats de plus haut niveau. Il doit veiller à ce que le projet soit rentable, en adoptant une approche soucieuse des coûts et en équilibrant les exigences du bénéficiaire et du fournisseur.

Responsabilités spécifiques (dans le cadre des responsabilités susmentionnées pour le comité de projet)

- S'assurer de l'existence d'une structure organisationnelle cohérente pour le projet et d'un ensemble logique de plans ;
 - Définir les tolérances dans le plan de travail annuel et dans d'autres plans, selon les besoins du chef de projet ;
 - Suivre et contrôler l'avancement du projet à un niveau stratégique ;
 - Veiller à ce que les risques soient suivis et atténués le plus efficacement possible ;
 - Informer les parties prenantes concernées de l'avancement du projet ;
 - Organiser et présider les réunions du conseil d'administration du projet.
- b) **Partenaire de développement** : représente les intérêts des parties concernées qui fournissent un financement et/ou une expertise technique au projet (conception, développement, facilitation, approvisionnement, mise en œuvre). La fonction principale du partenaire de développement au sein du Conseil est de guider la faisabilité technique du projet. Le rôle du partenaire de développement doit lui conférer l'autorité nécessaire pour engager ou acquérir les ressources nécessaires auprès des fournisseurs. Si nécessaire, plus d'une personne peut être requise pour ce rôle. Le partenaire de développement est le PNUD.

Responsabilités spécifiques (dans le cadre des responsabilités susmentionnées pour le comité de projet) :

- Veiller à ce que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs restent cohérents du point de vue du fournisseur.
 - Promouvoir et maintenir l'attention sur le(s) résultat(s) attendu(s) du projet du point de vue de la gestion des fournisseurs ;
 - Veiller à ce que les ressources des fournisseurs nécessaires au projet soient mises à disposition ;
 - Contribuer aux avis des fournisseurs sur les décisions du comité de projet relatives à la mise en œuvre des recommandations sur les changements proposés ;
 - Arbitrer et assurer la résolution de tout conflit de priorité ou de ressources entre les fournisseurs.
- c) **Représentant des bénéficiaires** : Une personne ou un groupe de personnes représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront en fin de compte du projet. La fonction principale du représentant des bénéficiaires au sein du conseil d'administration est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet.

Le rôle de représentant des bénéficiaires est tenu par un représentant du gouvernement ou de la société civile. Les Bénéficiaires Principaux sont le Comité National du Climat (CNC), l'Agence Nationale du Changement Climatique (ANCC), le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables (MEER), la NDA ainsi que les institutions en charge des secteurs prioritaires suivants identifiés dans la Contribution Déterminée au niveau National : agriculture et forêt, ressources en eau, santé publique et travaux publics et transports.

Le représentant du bénéficiaire est chargé de valider les besoins et de vérifier que la solution répondra à ces besoins dans le cadre des contraintes du projet. Le rôle du bénéficiaire principal consiste à contrôler les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux critères de qualité. Ce rôle peut nécessiter plus d'une personne pour couvrir tous les intérêts des bénéficiaires. Dans un souci d'efficacité, ce rôle ne doit pas être réparti entre un trop grand nombre de personnes.

Les responsabilités spécifiques du représentant des bénéficiaires sont les suivantes

- Donner la priorité et contribuer aux opinions des bénéficiaires sur les décisions du conseil de projet concernant la mise en œuvre des recommandations sur les changements proposés ;
- La spécification des besoins du bénéficiaire est précise, complète et sans ambiguïté ;
- La mise en œuvre des activités à tous les stades est contrôlée pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins du bénéficiaire et qu'elles progressent vers cet objectif ;
- L'impact des changements potentiels est évalué du point de vue du bénéficiaire ;

- Les risques pour les bénéficiaires font l'objet d'un suivi fréquent.

CHEF DE PROJET TOR (NOB)

Sous la supervision du chef d'équipe du portefeuille, le gestionnaire de projet fournira un soutien technique et opérationnel pour la mise en œuvre du projet.

Le chef de projet travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du portefeuille Nature, Climat et Énergie, la direction du PNUD, les opérations, les ressources humaines, les finances et le personnel chargé de la gestion des projets.

Résumé des tâches :

- ❑ **Gestion du projet :** Assurer la gestion administrative et financière du projet conformément aux règles et procédures du PNUD, et veiller à la mise en œuvre des activités et à l'obtention des résultats du projet dans les délais fixés grâce à un plan de travail détaillé ;
- ❑ **Soutien et conseils techniques :** Assurer la qualité des produits techniques et la coordination des travaux techniques, le cas échéant ;
- ❑ **Soutenir le développement de réseaux/partenariats :** soutenir la communication des résultats, le réseau des parties prenantes à impliquer dans le projet, assurer le partage des informations et établir des relations afin d'accroître l'engagement des parties prenantes dans le processus de mise en œuvre du projet.

1. Assurer la gestion administrative et financière du projet conformément aux règles et procédures du PNUD, en particulier pour la réalisation des résultats suivants

- ❑ En coordination avec l'équipe Nature, climat et énergie du bureau de pays du PNUD, élaborer des plans de travail annuels et des sous-plans pertinents (par exemple, plan d'approvisionnement, plan de suivi et d'évaluation, etc.), et suivre en permanence l'avancement du plan de travail approuvé, en tenant compte des questions émergentes ;
- ❑ Assurer la gestion quotidienne du projet (organisation d'ateliers, de séances de travail, réalisation d'études et de diverses activités de projet) et agir en tant qu'interlocuteur pour le projet, conformément aux lignes directrices du PNUD, en collaboration avec la partie nationale ;
- ❑ Assurer une communication et une coordination harmonieuses entre l'équipe de consultants, l'unité de gestion du projet, les homologues nationaux, le bureau national du PNUD et assurer la liaison avec les principales parties prenantes ;
- ❑ Planifier les activités du projet et suivre les progrès réalisés par rapport au cadre de résultats du projet et au plan de travail annuel approuvé ;
- ❑ Gérer et surveiller les risques du projet initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au comité de projet pour examen et décision sur les actions possibles si nécessaire ; mettre à jour l'état de ces risques dans le système.
- ❑ Organiser des réunions périodiques du comité de pilotage national, suivre et documenter la mise en œuvre des décisions prises par le comité ;
- ❑ Assurer la liaison avec le comité de pilotage afin de garantir la bonne mise en œuvre du projet et le partage adéquat des informations avec les parties prenantes ;
- ❑ Compiler les informations pertinentes pour le cadre de résultats du projet et faciliter l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux indicateurs ;
- ❑ Préparer des rapports d'activité trimestriels détaillant l'avancement du projet et compiler ces rapports dans un rapport de fin d'année ;
- ❑ Soutenir les missions périodiques et ad hoc de suivi et de supervision axées sur les résultats du projet, sur la base des indicateurs approuvés, et soutenir la coordination des missions d'évaluation et d'audit, le cas échéant ;
- ❑ Préparer le plan de travail annuel pour l'année suivante et mettre à jour le module de gestion de projet Atlas ;

- ❑ En coordination avec l'assistant administratif et financier, contrôler les décaissements/dépenses conformément aux budgets et plans de travail validés et aux procédures programmatiques et financières du PNUD ;
- ❑ Préparation et soumission de rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle ;
- ❑ Veiller à ce que le processus d'évaluation finale soit mené conformément aux lignes directrices du PNUD et soumettre le rapport d'évaluation finale au comité de pilotage.

2. Assurer la qualité des produits techniques et la coordination des travaux techniques selon les besoins, y compris la réalisation des résultats suivants :

- ❑ Projet de mandat pour le projet, y compris le recrutement d'experts pour les différents thèmes du projet ;
- ❑ Faciliter, superviser, guider et suivre le travail (en tant que personnel d'appui recruté pour l'assistance technique) des consultants et assurer la validation technique des produits/livrables en liaison avec le DNP, le PNUD, le Comité technique opérationnel, le Comité scientifique de l'ANCC et d'autres organes compétents ;
- ❑ Faciliter et participer au dialogue avec les partenaires du projet et les partenaires de développement du PNUD afin de garantir l'alignement des produits et des résultats du projet PAN sur les OMD, le cadre de développement du partenariat des Nations unies 2022-2026, le programme de pays du PNUD (CPD), la stratégie de développement durable et d'autres cadres de développement, le cas échéant ;
- ❑ Apporter des contributions techniques substantielles pour aligner les résultats du projet sur les initiatives plus larges de gouvernance et de réforme en Algérie ;
- ❑ Fournir une analyse politique et des contributions techniques pour aligner le projet sur d'autres initiatives en matière d'environnement et d'adaptation, y compris, mais sans s'y limiter, la stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable (2020-2035), le plan d'action national pour l'environnement et le développement durable (NAPESD), le plan national pour le climat (NCP), les communications nationales à la CCNUCC et des projets tels que TCN&BUR ;
- ❑ Fournir une analyse des politiques et des contributions pour assurer la cohérence avec les efforts de mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) ;
- ❑ Engagement et coordination réguliers avec l'Agence nationale du changement climatique (ANCC), la direction du changement climatique au sein du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables et le Comité national du climat (NCC) ;
- ❑ Participer et fournir des conseils techniques et opérationnels sur la conception et les ordres du jour des réunions annuelles de consultation nationale sur l'état d'avancement des PAN ;
- ❑ Participer et fournir des conseils techniques et des contributions à la conception et à l'ordre du jour d'au moins trois ateliers de sensibilisation et de sessions de formation pour le personnel du ministère sur le cadre du PAN et l'évaluation nationale des risques climatiques ;
- ❑ Revoir les principaux termes de référence tout au long du projet, en particulier ceux des experts scientifiques, du comité de coordination du PAN, des consultants chargés des études, des coordinateurs de l'évaluation nationale des risques climatiques et de l'équipe de l'UGP ;
- ❑ Examiner et apporter une contribution technique à la rédaction de protocoles d'accord avec des organisations scientifiques et universitaires - nationales et internationales ;
- ❑ Fournir des conseils de haut niveau pour soutenir le développement de produits de connaissance clés, en particulier le site web du projet, le cadre du plan d'adaptation national, les propositions de plans d'adaptation sous-nationaux, les rapports d'ateliers et les matériels de sensibilisation, etc.

3. Soutenir la communication des résultats, le développement du réseau des parties prenantes à impliquer dans le projet, le partage des informations et établir des relations pour faciliter l'engagement des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet :

- ❑ Soutenir le partage d'informations et entretenir des relations de travail avec les partenaires nationaux, l'UGP et les différentes unités du PNUD ;
- ❑ Soutenir le responsable de la communication du PNUD, selon les besoins, dans la diffusion des informations relatives aux activités et aux résultats du projet, proposer des articles et/ou des messages clés, selon les besoins, et contribuer de manière générale aux efforts de communication et de diffusion du PNUD et du partenaire national ;
- ❑ Suivre les activités et les progrès d'autres projets de coopération/développement et/ou d'initiatives nationales en rapport avec le thème du projet ;
- ❑ Établir de bonnes relations de travail avec les parties prenantes nationales concernées par le projet/thème en Algérie et assurer un engagement/communication régulier tout au long de l'année ;
- ❑ Partager les meilleures pratiques de gestion ou les enseignements tirés du projet ou de ses activités, et initier des échanges avec des initiatives complémentaires, le cas échéant.

ASSISTANT (E) AUPROJET TOR (NPSA7)

Le bureau du PNUD à Alger recrutera un assistant au projet pour soutenir la mise en œuvre du projet.

Résumé des tâches :

- Soutenir la gestion du projet et la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail ;
- Fournir des services de soutien administratif et logistique efficaces ;
- Soutenir l'unité d'achat du PNUD dans la recherche de fournisseurs, le cas échéant, et soutenir la gestion des actifs conformément aux règles et procédures du PNUD ;
- Soutenir le partage des connaissances et des meilleures pratiques ;
- Fournir tout autre service d'appui au projet qui pourrait être confié par le chargé de programme/coordonateur de projet.

1. Soutenir la gestion du projet et la mise en œuvre des activités du plan de travail, en particulier pour atteindre les résultats suivants :

- ❑ Contribuer à l'élaboration des plans de travail annuels et des sous-plans pertinents, y compris le plan de passation de marchés ;
- ❑ Assister l'UGP dans la préparation du budget annuel et vérifier la conformité avec les règles financières et les procédures de dépenses du PNUD-GCF ;
- ❑ Assurer le suivi global des dépenses du projet à l'aide d'outils de gestion financière et tenir à jour une matrice des dépenses pour toutes les activités du projet ;
- ❑ Préparer les révisions budgétaires et les ajustements financiers ;
- ❑ Soutenir la préparation des communications du projet et la préparation des procès-verbaux, des rapports d'activité et d'autres documents du projet ;

2. Fournir des services de soutien administratif et logistique efficaces, y compris pour atteindre les résultats suivants :

- ❑ Apporter un soutien à l'organisation et à la gestion quotidienne du projet (organisation de réunions, d'ateliers, de séminaires).
- ❑ Maintenir un système d'archivage efficace et à jour, y compris les exigences de confidentialité pour les documents financiers, et préparer la documentation pour les audits financiers ;
- ❑ Soutenir la coordination administrative et logistique des événements du projet (ateliers, séminaires, etc.), y compris la préparation de l'ordre du jour et du matériel à distribuer (présentations, documentation, etc.) ;

- ❑ Soutenir la gestion des contrats en cours pour les contractants individuels (consultants) et les contractants professionnels (entreprises), et veiller à ce que les dates et les délais de réception des biens/services/fournitures soient respectés ;
- ❑ Répondre aux demandes d'information sur les projets et faciliter l'organisation de réunions de coordination ou de séances de travail avec les parties prenantes ;
- ❑ Compiler et/ou aider à la préparation de documents d'information, de documents de présentation, de discours, de documents de mission, etc ;
- ❑ Vérifier et tenir à jour les données pertinentes utilisées par le projet, y compris une base de données contenant les coordonnées des principales parties prenantes ;
- ❑ Préparer les demandes de fonds (en ligne) et faciliter les processus d'approbation des dépenses du projet par le partenaire national, en préparant les demandes de services et les plans de travail pour signature ;
- ❑ En coordination avec l'unité de voyage du PNUD, effectuer les réservations de voyage et d'hébergement au nom du projet, vérifier les exigences en matière de santé et de sécurité pour les destinations, et faciliter la préparation des autorisations de voyage et des remboursements pour les dépenses personnelles, les demandes de visa, etc.
- ❑ S'assurer que tous les dossiers de paiement sont complets et conformes avant de les soumettre à l'unité financière du PNUD ;
- ❑ Assurer la réception des biens et des services, en veillant à la validation technique des produits/livrables, le cas échéant ;
- ❑ Veiller au respect des délais et des engagements du projet, en assurant un suivi régulier avec l'UGP, le PNUD et les fournisseurs, le cas échéant.
- ❑ Soutenir les experts du projet dans la mise en œuvre et le suivi d'activités conjointes sur place avec les parties prenantes locales.
- ❑ Préparer les contributions aux rapports et compiler les rapports de projet conformément au document de projet (y compris les rapports financiers si nécessaire).
- ❑ Rédiger des communications, des notes et d'autres types de documents en fonction des besoins.
- ❑ Aider à la sélection des experts et des consultants du projet et participer au processus de sélection si nécessaire.
- ❑ Préparer les cahiers des charges, les documents techniques, les appels d'offres et les demandes de prix.
- ❑ Aider à l'évaluation des offres, compiler et préparer la documentation.

3. Soutenir l'unité d'achat, le cas échéant, et la gestion des actifs conformément aux règles et procédures du PNUD, y compris la réalisation des résultats suivants :

- ❑ En coordination avec le bureau national, l'associé(e) de projet est responsable de l'achat des fournitures de bureau et de la gestion des dépenses liées au bureau si nécessaire (paiement des factures d'eau, d'énergie et de téléphone, etc ;
- ❑ Effectuer le développement des fournisseurs et d'autres tâches de soutien pour tous les micro-achats (moins de 5 000 \$) du projet ;
- ❑ Soutenir la budgétisation des activités de passation de marchés et contribuer à la préparation des termes de référence ou des spécifications, le cas échéant ;
- ❑ Soutenir le point focal "Actif" dans la gestion de l'état des actifs du projet ;

4. Soutenir le partage des connaissances et des meilleures pratiques au sein du bureau national, y compris la réalisation des résultats suivants :

- ❑ Participer activement aux formations et aux réunions du bureau national sur les opérations, la passation de marchés et la programmation ;
- ❑ Soutenir le responsable de la communication du PNUD, selon les besoins, pour la coordination
- ❑ Promouvoir le partage d'informations et entretenir des relations de travail avec le partenaire national, l'UGP et les différentes unités du PNUD ;
- ❑ Partager les meilleures pratiques de gestion ou les enseignements tirés du projet ou de ses activités.

SPÉCIALISTE DU SECTEUR PRIVÉ (NOA, 50%)

Sous la supervision du chef d'équipe du portefeuille, le spécialiste du secteur privé fournira un soutien technique et opérationnel afin d'identifier les moyens de renforcer le partenariat public-privé et de soutenir, dans le cadre du résultat 3 du projet, l'engagement du secteur privé dans l'adaptation.

Le spécialiste travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du portefeuille Nature, Climat et Énergie, ainsi qu'avec le personnel du PNUD chargé de la gestion, des opérations, des ressources humaines, des finances et de la gestion des projets.

Résumé des tâches :

- **Fournir une expertise** : Identifier les actions d'adaptation qui ont été ou devraient être menées par les acteurs du secteur privé dans le cadre de la préparation du plan national d'adaptation.
- **Engager les parties prenantes** : Identifier les mécanismes permettant d'améliorer l'engagement et la participation des acteurs du secteur privé aux efforts d'adaptation, ainsi que les mécanismes permettant de renforcer un partenariat public-privé fructueux dans le même but.
- **Sensibiliser les parties prenantes** : Mettre en œuvre des actions visant à sensibiliser les acteurs privés à l'importance de l'adaptation au changement climatique.

Le spécialiste du secteur privé devra :

- Étudier le paysage du secteur privé en Algérie et analyser les possibilités d'impliquer les acteurs clés dans les efforts d'adaptation ;
- Identifier les acteurs clés du secteur privé tels que les chambres de commerce et d'industrie, les partenariats public-privé, les entreprises privées, les institutions financières internationales, les institutions régionales et d'autres acteurs en Algérie ;
- Identifier les leaders du secteur privé dans les domaines liés à l'adaptation au changement climatique ;
- Identifier les principaux points d'entrée pour l'engagement du secteur privé dans l'adaptation au changement climatique ;
- Élaborer un plan d'engagement pour le secteur privé dans le contexte de l'adaptation
- Veiller à ce que le plan d'engagement soit aligné sur les objectifs des CDN ;
- Créer et entretenir des bases de données et des réseaux de partenaires du secteur privé ;
- Recommander des actions à entreprendre sur la base des principaux points d'entrée identifiés afin de mieux impliquer les acteurs du secteur privé dans les efforts d'adaptation nationaux ;
- Organiser et faciliter les réunions entre les différentes parties prenantes (secteur privé, ministères, PNUD, etc.).

EXPERT EN COMMUNICATION TOR (NOA, 100%)

Sous la supervision du chef d'équipe du portefeuille, le spécialiste en communication fournira un soutien technique et opérationnel pour développer et mettre en œuvre une stratégie de communication appropriée pour le projet.

Le spécialiste travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du portefeuille Nature, Climat et Énergie, ainsi qu'avec le personnel du PNUD chargé de la gestion, des opérations, des ressources humaines, des finances et de la gestion des projets.

Résumé des tâches :

- **Fournir une expertise** : Identifier les actions de communication appropriées pour sensibiliser aux questions d'adaptation et de changement climatique
- **Engager les parties prenantes** : développer des solutions de communication innovantes pour engager les parties prenantes sur les questions d'adaptation et de changement climatique.

L'expert en communication devra :

Planifier et concevoir des stratégies de communication et de sensibilisation internes et externes

- Planifier et élaborer des évaluations des besoins en communication pour le projet.
- Développer la stratégie de communication et de plaidoyer du projet sur la base des priorités stratégiques du plan d'action du PNUD en matière de communication externe.
- Fournir des conseils sur l'inclusion d'éléments de communication dans les actions du projet, en particulier dans le contexte de la sensibilisation à l'adaptation au changement climatique.

Élaborer et mettre en œuvre la stratégie du projet et le plan de publication

- Identifier et développer des scénarios pour des publications et des articles de fond contribuant aux débats sur les questions clés de l'adaptation et du changement climatique.
- Coordonner et gérer toutes les activités de publication du projet, y compris la gestion du contenu, les normes de publication, la conception, la liaison avec les imprimeurs et autres fournisseurs pour superviser la production, et la supervision de la distribution de la publication.

Superviser la conception et la maintenance du site web du projet et des plateformes de médias sociaux.

- Concevoir les sites web des projets en fonction des besoins.
- Superviser et préparer le contenu des sites web et des plateformes de médias sociaux, en veillant à la cohérence du matériel.

Soutien au plaidoyer du PNUD auprès des partenaires nationaux et internationaux en matière d'adaptation

- Défendre et promouvoir le mandat, la mission et les objectifs du PNUD.
- Gérer, promouvoir et diffuser du matériel de sensibilisation pour le lancement des activités et des publications des projets phares.
- Créer, promouvoir et collecter des campagnes d'information du public sur les questions d'adaptation et de changement climatique
- Développer et maintenir des contacts étroits avec les fonctionnaires, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, la société civile et le secteur privé pour la mise en œuvre de la stratégie de communication, l'organisation de tables rondes, de conférences de presse, de visites de projets, de séances d'information, d'interviews, de lancements, etc.
- Garantir l'accès des journalistes aux experts en la matière et aux porte-parole du PNUD.
- Des réponses efficaces aux demandes de documents d'information du public.
- Solutions innovantes et créatives à des problèmes sensibles de communication avec le public.

ASSISTANT AUX ACHATS (NPSA 7, 100%)

Le bureau du PNUD à Alger recrutera un associé en passation de marchés pour soutenir la mise en œuvre du projet.

Résumé des tâches :

- Soutenir la mise en œuvre des stratégies opérationnelles ;
- Organiser et mettre en œuvre les stratégies d'approvisionnement
- Gérer les actifs conformément aux règles et procédures du PNUD ;
- Fournir un soutien logistique ;

- Soutenir le partage des connaissances et des meilleures pratiques ;

- Fournir tout autre service d'appui au projet qui pourrait être confié par le chargé de programme/coordonateur de projet.

L'assistant aux achats devra :

- Veiller à la conformité totale des activités d'achat avec les règles, règlements, politiques et stratégies de l'ONU/PNUD et à la mise en place d'un mécanisme de contrôle interne efficace.
- Organiser les procédures de passation de marchés pour le projet PAN
- Préparer les plans de passation de marchés et suivre leur mise en œuvre
- Soutenir les processus d'appel à propositions, y compris la préparation des appels, la réception des offres, l'évaluation des offres et les négociations.
- Soutenir la préparation des ordres d'achat et la mise à jour des profils des fournisseurs.
- Préparer les soumissions au comité d'examen des marchés publics
- Mettre en place un système de contrôle interne pour s'assurer que les bons de commande sont préparés en temps voulu et de manière adéquate, et mettre en œuvre des mesures correctives en temps voulu.
- Préparer les rapports sur les marchés publics à l'intention du CO
- Élaborer et mettre à jour la liste des prestataires de services, mettre en place la sélection et l'évaluation des prestataires de services
- Préparer les rapports d'inventaire des projets Organiser les déplacements liés au projet

Annexe E: Le cahier des risques du PNUD

Catégorie de risqueS	Description du/des risque(s) spécifique(s)	Probabilité d'occurrence (faible, moyenne, élevée)	Niveau d'impact (faible, moyen, élevé)	Mesure(s) d'atténuation	Entité(s) chargée(s) de gérer le(s) risque(s)
Politique	Les conditions de stabilité politique ne sont pas assurées (par rapport au contexte politique)	Moyen	Elevé	En réponse aux manifestations citoyennes de 2019, le gouvernement algérien a élaboré en février 2020 un plan d'action pour répondre à l'appel de la population en faveur de la stabilité politique, de la démocratie et de la justice sociale	AND, Comité de projet, UGP
Politique et organisationnel	L'ancrage institutionnel n'est pas assez fort pour assurer une bonne coordination de l'adaptation, notamment la coordination intersectorielle.	Moyen	Elevé	Le projet CDN soutiendra le renforcement de la gouvernance du changement climatique, notamment pour l'adaptation sectorielle et intersectorielle.	AND, Comité de projet, UGP
Politique	Les modèles très centralisés prédominent et n'autorisent pas pleinement	Moyen	Moyen	Sensibilisation des principales parties prenantes, notamment par le biais du projet CDN	AND, Comité de projet, UGP

Catégorie de risqueS	Description du/des risque(s) spécifique(s)	Probabilité d'occurrence (faible, moyenne, élevée)	Niveau d'impact (faible, moyen, élevé)	Mesure(s) d'atténuation	Entité(s) chargée(s) de gérer le(s) risque(s)
	l'initiative territoriale			visant à renforcer la gouvernance climatique aux niveaux national et territorial	
Politique et organisationnel	Manque de volonté d'agir de manière transparente en matière de partage de données, d'informations et d'outils	Moyen	Elevé	Les parties prenantes seront activement engagées, notamment pour participer au développement du système d'information centralisé (activité 2.1.4) et, par ce biais, l'engagement des agences gouvernementales sera recherché pour contribuer à la collecte et à la diffusion de données et d'informations relatives au climat.	Comité de projet, UGP
Financier et opérationnel	Les retards dans l'obtention des fonds du FVC réduisent les possibilités de synergie réelle avec les initiatives en cours, notamment le projet CDN et la	Moyen	Elevé	Une interaction régulière avec le secrétariat du FVC garantira que les fonds sont déboursés par le FVC en temps voulu et que la proposition est	FVC, AND, UGP

Catégorie de risqueS	Description du/des risque(s) spécifique(s)	Probabilité d'occurrence (faible, moyenne, élevée)	Niveau d'impact (faible, moyen, élevé)	Mesure(s) d'atténuation	Entité(s) chargée(s) de gérer le(s) risque(s)
	préparation de la TCN.			mise à jour en fonction de l'évolution des projets.	

Le PNUD, en tant que partenaire chargé de la mise en œuvre, déploiera tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus au titre du document de projet n'est utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Les mesures de prévention seront suivies, conformément au cadre de contrôle interne du PNUD, à sa politique de lutte contre la fraude et les autres pratiques de corruption, à sa politique en matière de conflits d'intérêts et à la liste d'exclusion des Nations unies. Le projet s'appuiera également sur des contrôles établis, des actions systémiques de suivi et d'évaluation ainsi que sur une planification adéquate des achats. En outre, le PNUD veillera à ce que les bénéficiaires de tout montant fourni par le PNUD dans le cadre de ce projet ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou accords de sous-traitance conclus dans le cadre de ce document de projet.

Le projet sera directement mis en œuvre par le PNUD en tant que partenaire d'exécution, conformément au cadre politique du PNUD. Au niveau programmatique, tout partenariat dans lequel le PNUD a l'intention de s'engager afin de mettre en œuvre certaines activités du projet (par exemple, l'engagement de parties responsables) fera l'objet d'une évaluation des capacités des partenaires et d'une diligence raisonnable. Il est fait référence à l'outil d'évaluation des capacités des partenaires et à la politique du PNUD en matière de diligence raisonnable et de partenariats avec le secteur privé. (Outil d'évaluation des capacités des partenaires (PCAT) et politique en matière de diligence raisonnable et de partenariats avec le secteur privé). Les transferts de fonds seront gérés conformément à l'approche harmonisée des transferts en espèces (HACT) et suivront les procédures de demande, de décaissement, d'assurance et d'établissement de rapports sur les fonds afin de gérer efficacement les risques.

Au niveau opérationnel, les procédures de passation de marchés du PNUD s'appliqueront afin de garantir le respect des principes fondamentaux de passation de marchés du PNUD, à savoir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence, la sélection concurrentielle et l'intérêt supérieur du PNUD. Les fournisseurs seront examinés au regard de la liste consolidée des sanctions des Nations unies et de la liste des sanctions à l'encontre des fournisseurs. Les politiques du PNUD en matière d'approvisionnement, d'études de marché et de sanctions à l'encontre des fournisseurs soutiennent également la diligence raisonnable globale. Selon ces politiques, le PNUD n'est pas autorisé à contracter ou à payer un fournisseur sanctionné, quelle que soit la valeur de la transaction. Le PNUD a recours à une sélection négative de la liste des fournisseurs sanctionnés pour approuver l'éligibilité de tout nouveau fournisseur. La liste des fournisseurs approuvés est ensuite revue tous les trimestres.

La vérification normale des fournisseurs figurant sur la liste des sanctions s'effectue en vérifiant la liste d'inéligibilité de l'UNGM à différents stades des processus de passation de marchés - lors de l'évaluation, dans la soumission aux comités d'examen des marchés, vérifiée à nouveau par les comités d'examen des marchés avant l'attribution des contrats et au moment de la création du fournisseur dans Quantum. Ces vérifications sont documentées dans les rapports d'évaluation. La liste d'exclusion de l'UNGM compare automatiquement les coordonnées des fournisseurs inscrits sur le portail de l'UNGM ou de tout fournisseur recherché sur le site avec les coordonnées d'entreprises ou d'individus figurant sur des listes telles que la liste consolidée des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies

(CUNSCSL), la liste des entreprises et individus non éligibles de la Banque mondiale et les listes de fournisseurs sanctionnés/suspendus tenues par les organisations des Nations unies. Elle compare spécifiquement le nom de l'entreprise, les contacts et les adresses électroniques des vendeurs enregistrés avec les détails figurant sur les listes mentionnées. Il s'agit d'un moteur de recherche automatisé utilisé par toutes les agences des Nations unies.

Les règles et règlements du PNUD comprennent une politique de protection contre les représailles. Cette politique est ouverte à la consultation.

(veuillez vous référer à : https://popp.undp.org/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/Ethics_Protection%20against%20Retaliation.docx&action=default).

Le PNUD a pour politique d'interdire les représailles à l'encontre des personnes titulaires d'une mission ou d'un contrat du PNUD (c'est-à-dire les membres du personnel, les stagiaires, les Volontaires des Nations Unies et les contractants) qui ont, de bonne foi, signalé des allégations de mauvaise conduite ou qui ont coopéré à un audit ou à une enquête dûment autorisé(e). De telles représailles vont à l'encontre de l'obligation fondamentale de tous les membres du personnel de respecter les normes les plus élevées en termes d'efficacité, de compétence et d'intégrité, conformément aux exigences de la Charte des Nations unies. Il est attendu que chaque membre du personnel s'acquitte de ses fonctions et régule sa conduite en ayant exclusivement à l'esprit les intérêts du PNUD.

